



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

LES PORTES-EN-RÉ

DE 2009 A 2019 ET PRÉVISIONS POUR 2020

TABLE DES MATIERES

I.	SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE	5
II.	GENERALITES.....	5
III.	MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT.....	5
III.1	Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement	6
III.2	Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière	6
III.3	Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement	7
III.4	Commentaires	8
IV.	VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	9
IV.1	Graphiques	9
IV.2	Commentaires	10
V.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE	11
V.1	Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune	11
V.2	Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière	11
V.3	Impôts et taxes	12
V.3.1	Vue d'ensemble des recettes des contributions directes	12
V.3.2	Evolution des recettes des contributions directes.....	12
V.3.2.1	Taxe d'Habitation	12
V.3.2.2	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	15
V.3.2.3	Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties.....	17
V.3.2.4	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	19
V.3.2.5	Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).....	21
V.3.2.6	Cotisation Foncière des Entreprises	21
V.3.2.7	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	24
V.3.3	Taxe de séjour.....	25
V.3.4	Attributions de compensation.....	26
V.3.5	Analyse.....	26
V.3.6	Commentaires	27
V.3.6.1	Fiscalité des particuliers	27
V.3.6.2	Fiscalité des professionnels	28
VI.	CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	28
VI.1	Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune	28
VI.2	Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière.....	28
VI.3	Charges de personnel.....	29
VI.3.1	Evolutions des charges nettes de personnel	29
VI.3.2	Proportions relatives des charges nettes de personnel	29
VI.3.3	Charges nettes de personnel par Unité Foncière	31
VI.3.4	Commentaires	31
VI.4	Subventions aux associations.....	32
VI.4.1	Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement.....	32
VI.4.2	Liste des bénéficiaires des subventions	32
VII.	EMPRUNTS.....	33
VII.1	Emprunts bancaires.....	33
VII.2	Crédit de trésorerie	33
VIII.	EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS	33
VIII.1	Endettement non-consolidé	34
VIII.2	Endettement consolidé	34
VIII.2.1	Endettements consolidés des communes de l'île de Ré	34
VIII.2.2	Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune des Portes-en-Ré	35

VIII.2.3	Contrôle	36
VIII.3	Coefficient d'endettement consolidé	36
IX.	INVESTISSEMENTS.....	37
IX.1	Réalisation des budgets d'investissement.....	37
IX.2	Opérations d'équipement.....	38
IX.2.1	Réalisées en 2019	38
IX.2.2	Budgétisées en 2020	39
IX.3	Investissements comparés aux emprunts annuels	40
IX.4	Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants	40
IX.4.1	Comparaison des principaux flux entrants et sortants	40
IX.4.2	Soldes de trésorerie.....	41
X.	DISPONIBILITES.....	41
X.1.1	Fonds de roulement.....	41
X.1.1.1	Fonds de roulement du Budget Général.....	41
X.1.1.2	Fonds de roulement consolidé.....	42
X.1.1.3	Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière.....	43
X.1.2	Besoin en fonds de roulement.....	43
X.1.3	Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453.....	44
X.1.3.1	Classe 5 – Comptes financiers	44
X.1.3.2	Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée.....	45
ANNEXE.....		47
XI.	METHODOLOGIE.....	48
XI.1	Avertissement	48
XI.2	Avant-propos	48
XI.3	Quelques définitions de base.....	48
XI.3.1	Recettes réelles de fonctionnement	48
XI.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement	49
XI.3.3	Charges courantes de fonctionnement.....	49
XI.3.4	Marge brute d'autofinancement.....	49
XI.3.5	Marge nette d'autofinancement.....	49
XI.3.6	Unités Foncières.....	49
XI.4	Méthodologie retenue	49
XI.5	Transparence financière	50
XII.	LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE.....	50
XII.1	Généralités	50
XII.2	Budget Général ou Budget Principal	50
XII.3	Budget Annexe du « Camping de la Prée »	50
XII.4	Budget Annexe « Ecotaxe ».....	51
XII.5	Budget Annexe « Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) »	51
XII.6	Budget Annexe « Assainissement ».....	51
XIII.	RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2018 ET 2019.....	51
XIII.1	Budget Général ou Budget Principal	51
XIII.1.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019.....	51
XIII.1.1.1	Section de fonctionnement.....	51
XIII.1.1.2	Section d'investissement.....	52
XIII.1.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	52
XIII.1.2.1	Section de fonctionnement.....	52
XIII.1.2.2	Section d'investissement.....	53
XIII.2	Budget Annexe « Ecotaxe ».....	53
XIII.2.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019.....	53
XIII.2.1.1	Section de fonctionnement.....	53

XIII.2.1.2	Section d'investissement.....	53
XIII.2.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	53
XIII.2.2.1	Section de fonctionnement.....	53
XIII.2.2.2	Section d'investissement.....	54

I. SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RÉ

Au vue de cette « Radioscopie » des Portes-en-Ré, on peut dire que la situation financière de cette commune est plutôt saine voire, sous certains aspects, très confortable. L'avenir nous dira si les conséquences de la crise sanitaire de l'année 2020 n'ont pas modifié significativement ce constat plutôt positif.

Le passage en station de tourisme a eu des effets très bénéfiques sur les marges brutes et nettes d'autofinancement qui, auparavant, étaient plutôt sur une tendance baissière.

Les prévisions budgétaires pourraient être affinées et plus particulièrement au niveau des dépenses de fonctionnement.

L'envolée des recettes réelles de fonctionnement consolidées, consécutive au passage en station de tourisme, devra être gérée au meilleur profit des résidents / contribuables et les charges courantes de fonctionnement doivent pouvoir être maîtrisées de façon plus efficace.

Une attention toute particulière nous semble devoir être portée sur la maîtrise des charges de personnel et leur évolution.

L'endettement est faible et les disponibilités élevées.

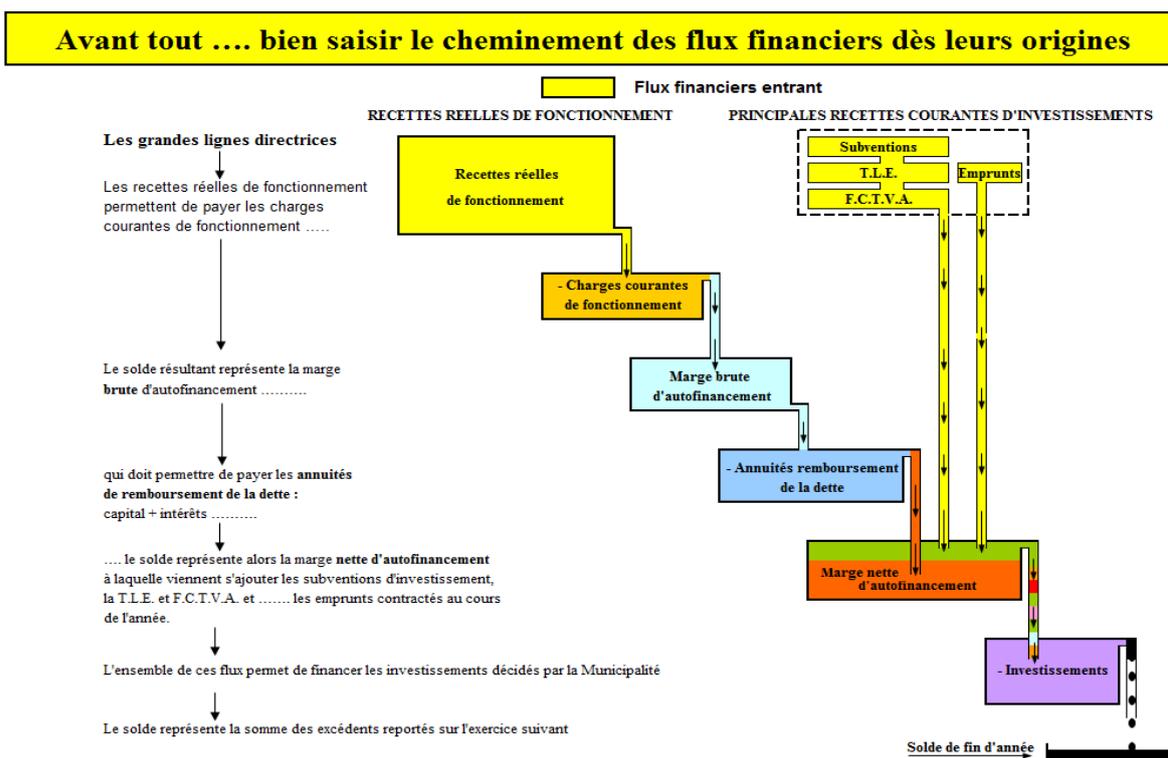
Les capacités d'investissement sont réelles et, malgré les contraintes administratives, doivent pouvoir se concentrer sur les quelques projets les plus utiles au village et à ses habitants.

La commune des Portes-en-Ré nous semble donc raisonnablement armée pour s'attaquer aux défis majeurs des années, voire des décennies, à venir : maintenir une vie à l'année (commerces, école...), faciliter les installations de professionnels sur son territoire (notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment), faciliter le logement de nouveaux résidents permanents... notamment lorsque les contraintes liées aux suites de la tempête Xynthia seront, espérons-le, revues et atténuées.

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :

- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la commune des Portes-en-Ré,
- et le résumé des éléments concernant leurs Budgets Primitifs 2020 et leurs Comptes Administratifs 2018 et 2019.



III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

Comme indiqué précédemment, jusqu'au 31 décembre 2017, la commune des Portes-en-Ré gérait séparément l'activité de son camping municipal dans un Budget Annexe, le camping lui versant éventuellement, en fonction de ses propres résultats, une contribution venant augmenter ses propres ressources.

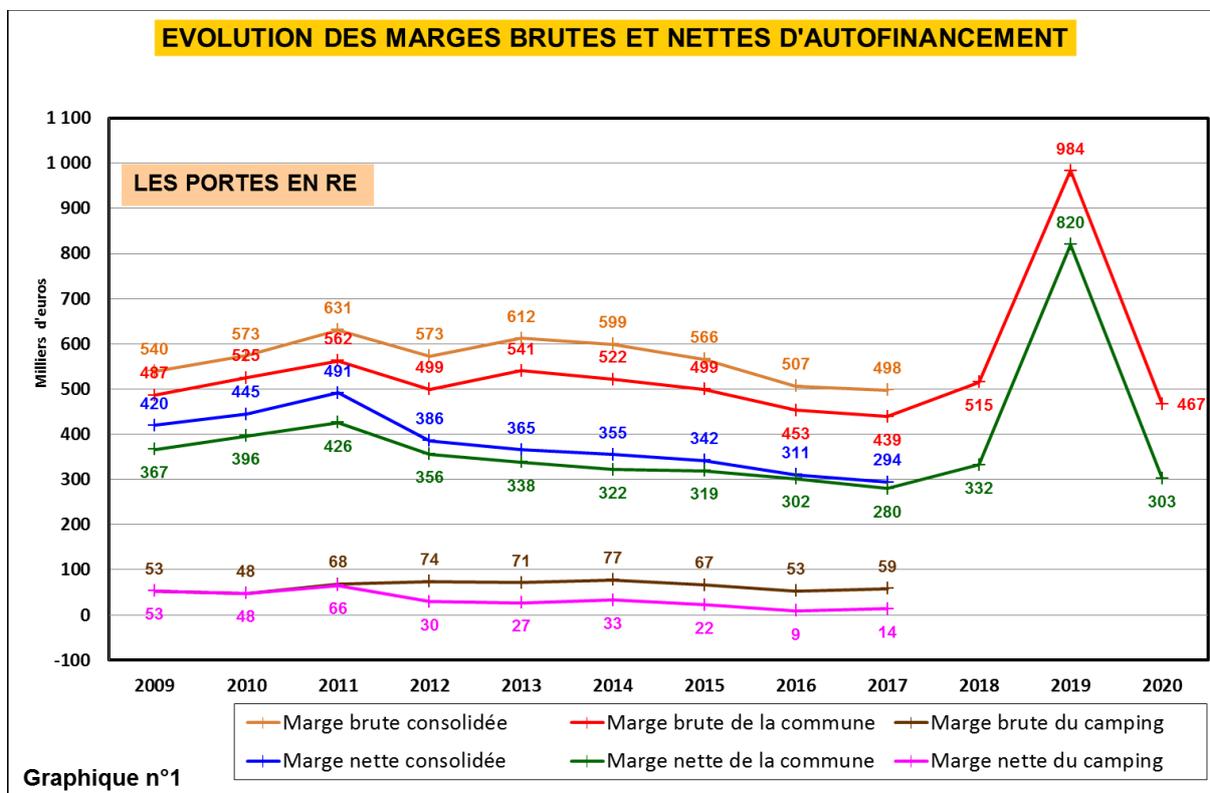
L'Association des Contribuables (de la Commune des Portes-en-Ré puis du Nord de l'île de Ré) a, dès les premières années de son activité, établi des comptes consolidés intégrant au Budget Général de la commune les éléments du Budget Annexe Camping Municipal afin d'avoir une vision plus juste de la situation financière globale, notamment en matière d'endettement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le camping municipal étant géré par une société extérieure, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, ses données financières individualisées n'apparaissent plus à compter de cette date.

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ce premier graphique, établi à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2019 de la commune des Portes-en-Ré, des Comptes Administratifs de 2009 à 2017 du camping municipal et du Budget Primitif de 2020 de la commune, montre quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune sans apport du camping municipal,
- du camping municipal seul,
- de la commune et du camping municipal de façon consolidée.



Pour le camping municipal, la souscription en 2011 d'un emprunt (de 700 000 €) fait, qu'à partir de 2012, les marges brutes et nettes d'autofinancement ne sont plus égales.

Pour la commune des Portes-en-Ré :

- entre 2009 et 2011 les marges brutes et nettes sont en progression,
- à partir de 2012, elles sont entrées dans une phase de baisse progressive,
- l'année 2018 marque une nette amélioration de ces deux indicateurs et l'année 2019 une très forte augmentation,
- enfin, pour 2020, ces deux indicateurs sont de nouveau annoncés en forte baisse.

Nous écrivions dans la « Radioscopie 2019 » de la Commune des Portes-en-Ré : « nous nous étions interrogés, par le passé, sur la pertinence des Budgets Primitifs votés. A ce sujet, en 2019 :

- les recettes réelles de fonctionnement sont annoncées en hausse de 20 %, du fait notamment de la hausse du poste « Impôts et taxes » : cette hausse nous semble parfaitement crédible car, du fait de son passage en « Station de tourisme » au cours de l'année 2018, la commune des Portes-en-Ré va bénéficier d'une part des droits d'enregistrement (improprement appelé « frais de notaire ») auparavant versée au Département (400 k€ en année pleine),
- on peut supposer, et espérer, que les dépenses réelles de fonctionnement sont, comme par le passé, surévaluées,
- les marges brute et nette d'autofinancement pourraient donc être bien meilleures, en 2019, que celles calculées à partir du Budget Primitif ! »

Dans les faits, ces droits d'enregistrement budgétisés à hauteur de 400 k€, ont rapporté 567,5 k€ à la Commune des Portes-en-Ré : notre prédiction de l'année dernière s'est donc révélée particulièrement juste !

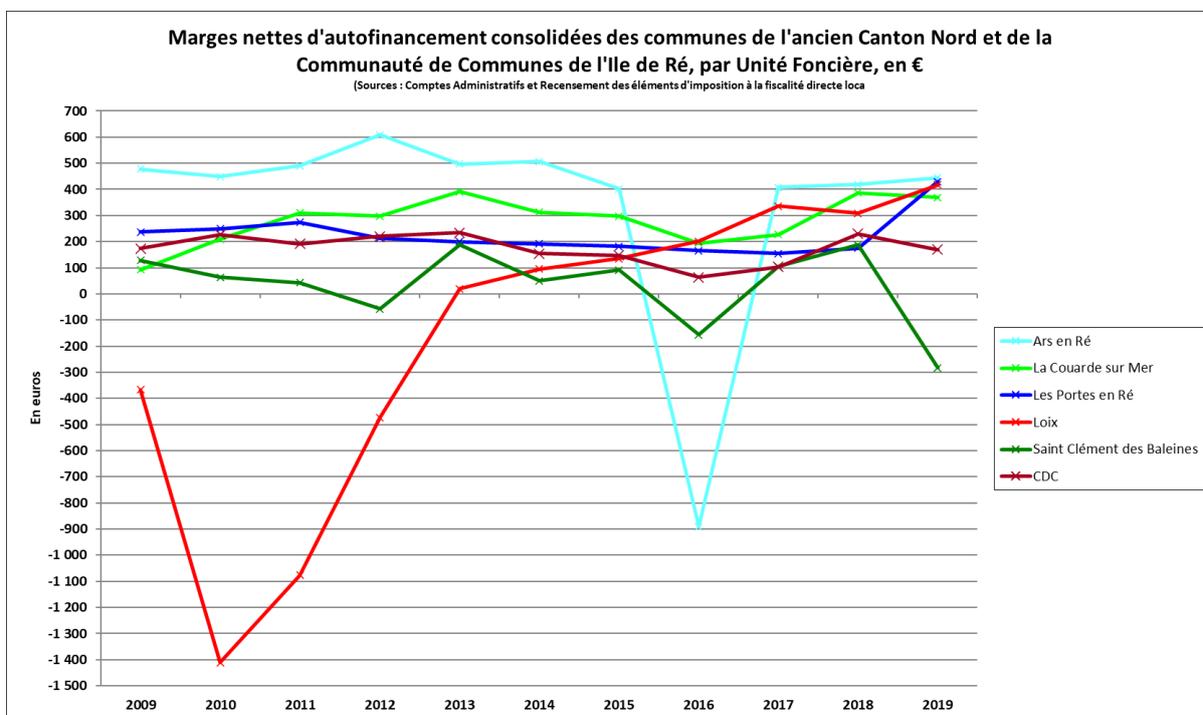
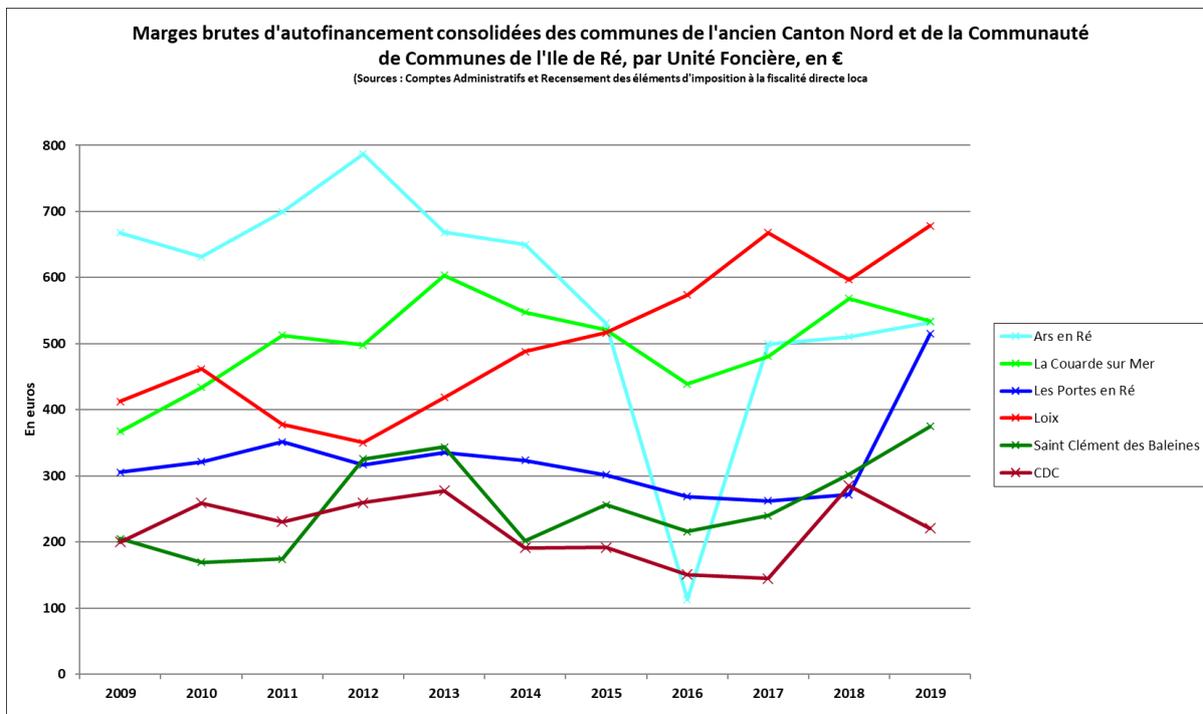
Le Budget Primitif 2020 prévoit :

- une baisse des recettes réelles de fonctionnement (74 k€) par rapport à 2019 et notamment du poste « Impôts et taxes »,
- une hausse très significative des charges courantes de fonctionnement (443 k€) par rapport à 2019 et notamment des postes « Services extérieurs » et « Charges de personnel ».

Les prévisions de ce Budget Primitif 2020, voté avant la crise sanitaire et les élections municipales, sont probablement à prendre avec prudence.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière

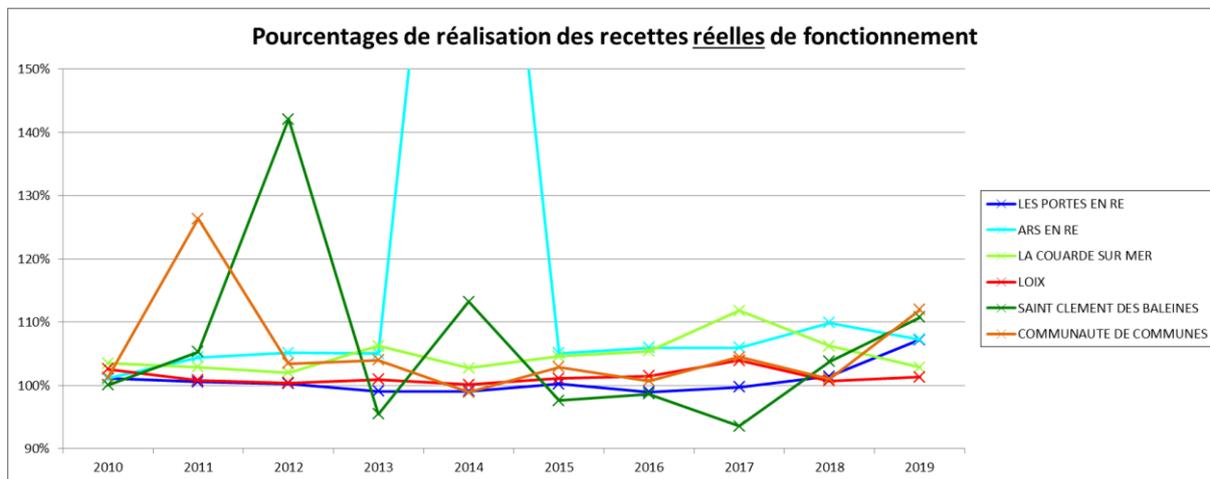
Rapportées aux Unités Foncières, les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré peuvent être comparées.



Les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière de la commune des Portes-en-Ré s'inscrivaient, jusqu'en 2018, dans un mouvement baissier mais montrent, en 2019, une hausse très significative. Par rapport à ceux des autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, ces deux indicateurs ne se distinguent pas particulièrement sauf en 2019 où ils se rapprochent des plus hauts niveaux.

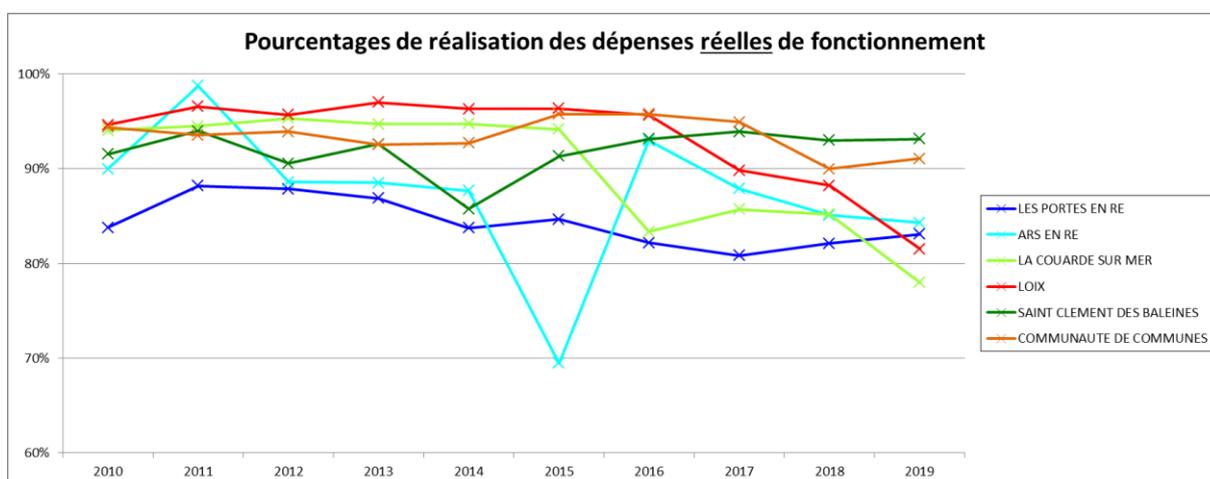
III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur la période de 2010 à 2019, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la commune des Portes-en-Ré, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont très proches de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation est proche, chaque année, de 100 %,
- bien qu'en 2019, ces recettes réelles de fonctionnement aient été sous-évaluées (première année pleine des effets du passage en station de tourisme comme développé précédemment),
- et la moyenne s'établit à 100,8 % sur la période étudiée.



A l'inverse le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que, pour la commune des Portes-en-Ré, celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 80,8 % (en 2017) et 88,2 % (en 2011),
- la moyenne s'établissant à 84,3 % sur la période étudiée.

III.4 Commentaires

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

L'écart systématique constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement budgétisées et réalisées rend délicat l'interprétation des Budgets Primitifs de la commune.

Cet aspect demeure un point d'amélioration de la gestion des finances communales.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés restent dégradés. Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs ?

Réponse : pour éviter au maximum les reprises ultérieures, les prévisions budgétaires, en matière de dépenses réelles de fonctionnement, sont régulièrement surévaluées. Il serait effectivement souhaitable que cela constitue un point d'amélioration de la production des Budgets Primitifs dans les années à venir.

Marges brute et nette d'autofinancement :

Quoi qu'il en soit :

- comme nous l'indiquons les années précédentes, la baisse régulière depuis 2012 / 2013 des marges d'autofinancement aurait dû interpeller l'équipe municipale précédente car elle signait la dégradation lente mais régulière de la situation financière de la commune,
- l'année dernière, nous voulions croire que la nette amélioration constatée en 2018 était le signe de cette prise de conscience,

- la manne financière apportée par le passage en station de tourisme aura amené, en 2019, ces indicateurs financiers à des niveaux inconnus pour la commune des Portes-en-Ré.

Si, comme le dit le proverbe « *abondance de biens ne nuit pas* », il est souhaitable que la gestion de cette nouvelle richesse se fasse, avec le plus grand discernement, au bénéfice du village et de ses habitants.

Quant aux prévisions pour 2020, au sujet desquelles nous émettons de prudentes réserves, nous préférons attendre l'année prochaine pour y voir plus clair.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : la tendance à la baisse, progressive mais régulière, des marges brutes d'autofinancement et des marges nettes d'autofinancement, de la commune et des comptes consolidés, constatée depuis 2012 / 2013 a été inversée en 2018. Les prévisions budgétaires de 2019 tendent à confirmer cette inversion. Pensez-vous que cette nouvelle tendance favorable soit pérenne et quelles décisions avez-vous plus précisément mises en œuvre pour lutter contre cette baisse de l'autofinancement ?

Réponse : *oui cette tendance favorable devrait être pérenne du fait de l'augmentation des recettes grâce au passage de la commune en station de tourisme (pour mémoire une fraction des droits de mutation est transférée du Département à la Commune dans ce cas-là) ; le niveau de 400 k€, budgétisé en 2019, devrait être d'ailleurs dépassé cette année et de la relative stabilité des charges.*

Conclusion :

Nous continuons à penser et à militer pour :

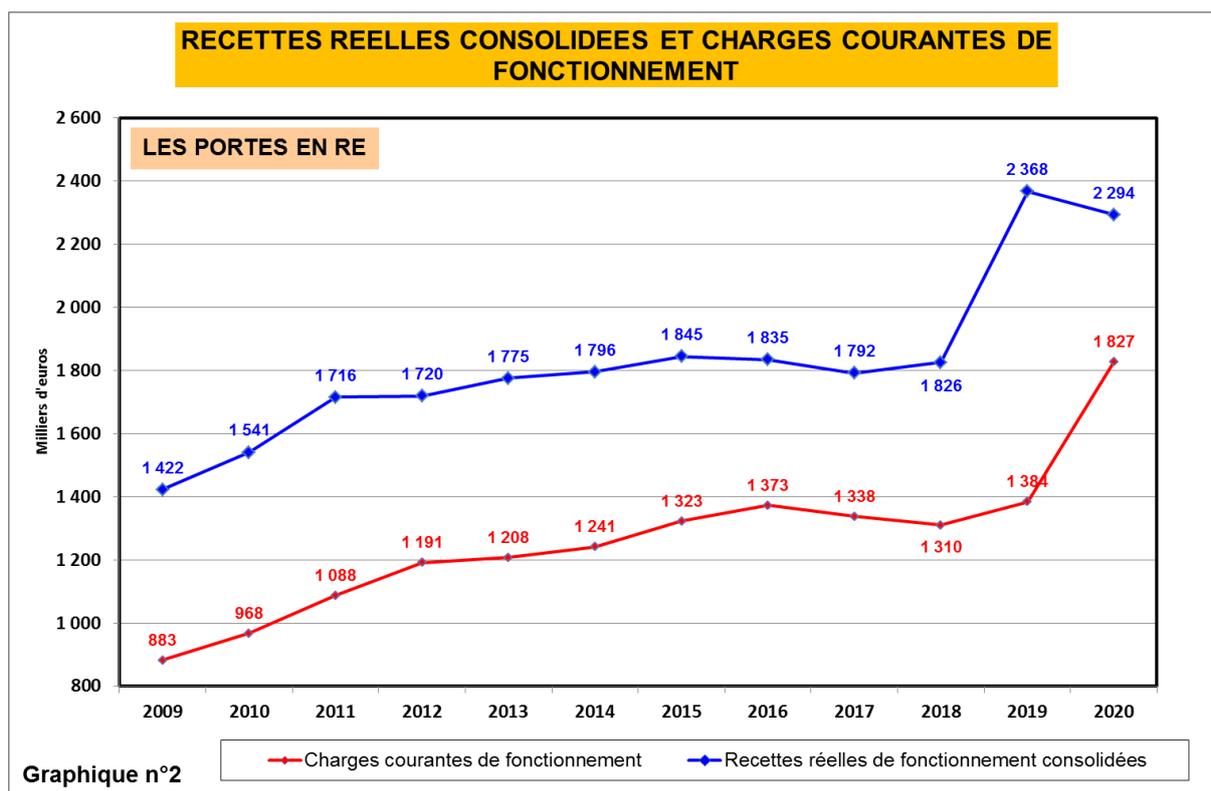
- qu'aussi bien le volet dépenses et que le volet recettes des Budgets Primitifs soient établis avec plus de rigueur - l'exemple de la commune de Loix dont les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement étaient proches de 100 % prouve que c'est possible,
- cela permettrait aux élus municipaux d'avoir une vision réaliste de l'économie de la section de fonctionnement de l'année en cours, sans attendre l'année suivante et la publication des Comptes Administratifs, et de gérer au mieux les intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

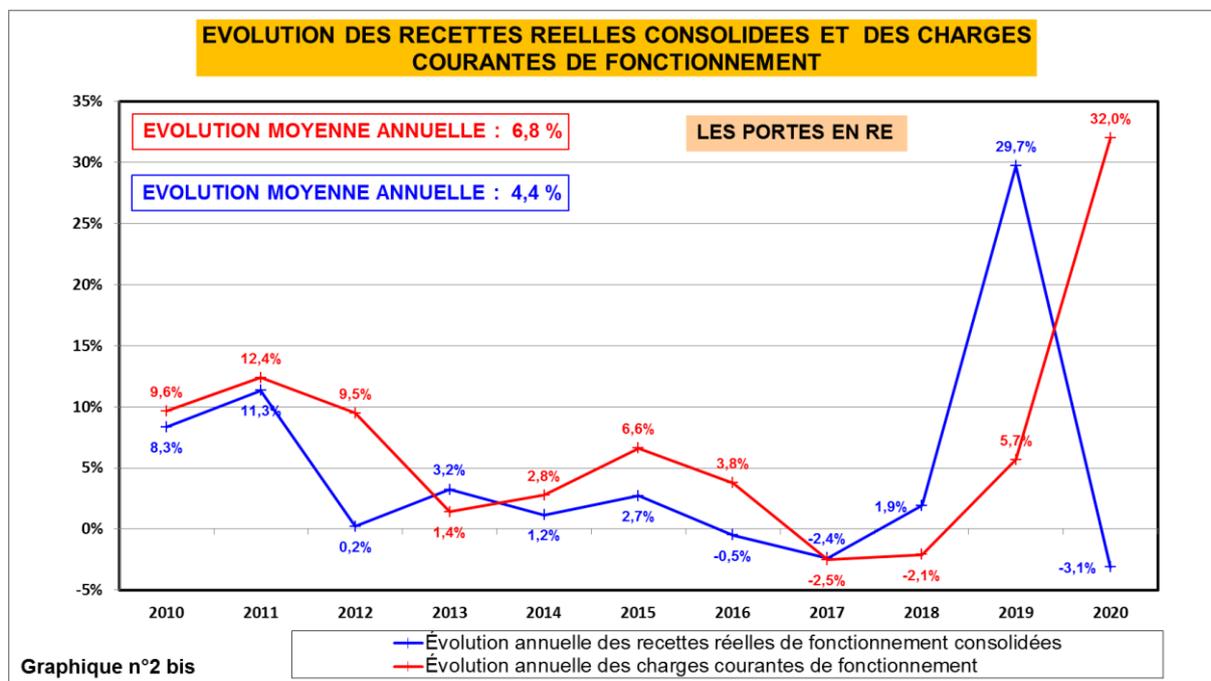
IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des budgets annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de charges) à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

IV.1 Graphiques





On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o sont sur une tendance haussière de 2009 à 2015,
 - o elles décroissent en 2016 et 2017,
 - o puis augmente de nouveau en 2018, de façon modeste, et en 2019 de façon très importante,
 - o avant d'être estimées, dans le Budget Primitif de 2020, en très net replis,
- les charges courantes de fonctionnement, quant à elles :
 - o sont sur tendance haussière entre 2009 et 2016,
 - o commencent à baisser à partir de 2017,
 - o connaissent, en 2019, de nouveau une hausse très significative,
 - o puis sont prévues en très forte hausse (32 % !) au Budget Primitif de 2020.

Ainsi, sur la période 2009 à 2020, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 4,4 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 6,8 %.

IV.2 Commentaires

D'une façon générale, il était regrettable que l'évolution des charges courantes de fonctionnement soit, jusqu'en 2017, régulièrement supérieure à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées, pouvant faire craindre leur convergence lente mais progressive, et expliquant la dégradation de la marge brute d'autofinancement.

L'année 2018, et de façon plus spectaculaire encore l'année 2019, marquent une inversion bienvenue de cette tendance à porter au crédit de l'équipe municipale en place à cette époque.

Par contre les prévisions de 2020, si elles se réalisaient, pourraient faire craindre le pire !

Ainsi, on ne peut que regretter que la courbe de suivi de l'évolution des charges courantes de fonctionnement ait été, pendant trop longtemps, quasi systématiquement « au-dessus » de la courbe de suivi de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées pouvant faire penser que ces dépenses étaient, au pire, non maîtrisées et, au mieux, non corrélées à l'évolution des recettes.

Il est à espérer que l'amélioration constatée en 2018 et 2019 soit pérenne et que les prévisions de 2020 soient démenties par les réalisations effectives.

A ce stade, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement et avec le changement d'équipe municipale, nous maintenons notre commentaire de l'année précédente, à savoir que cette dernière :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corrélérer l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées,
- devra améliorer le processus de production du Budget Primitif de la commune pour éviter de ne pouvoir constater qu'*a posteriori* la réalité de l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : avez-vous initié ou pensez-vous initier, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de votre commune et de leurs évolutions ?

Réponse : oui la réflexion est en cours.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : ne pensez-vous pas, qu'à l'avenir, l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, *a minima*, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement ?

Réponse : au sujet de cette question le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré a rappelé l'importance de regarder l'évolution des charges courantes de fonctionnement par rapport à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement : en effet si l'évolution des charges reste significativement et durablement supérieure à l'évolution des recettes, leur convergence est inéluctable avec, à la clé, la « faillite » de la commune.

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE**V.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune**

A titre d'information, sur la période 2010 – 2019, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune des Portes-en-Ré et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	92	5%	346%
73 IMPOTS ET TAXES	1 302	73%	98%
<i>dont contributions directes</i>	1 171	66%	47%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	299	17%	-20%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85	5%	62%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-21	-1%	-
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	27	2%	-100%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	-67%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	1 785	100%	66%

Ainsi, sur cette période, la commune des Portes-en-Ré :

- a vu se développer considérablement ses revenus de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux et des taxes,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
- couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,

doit inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

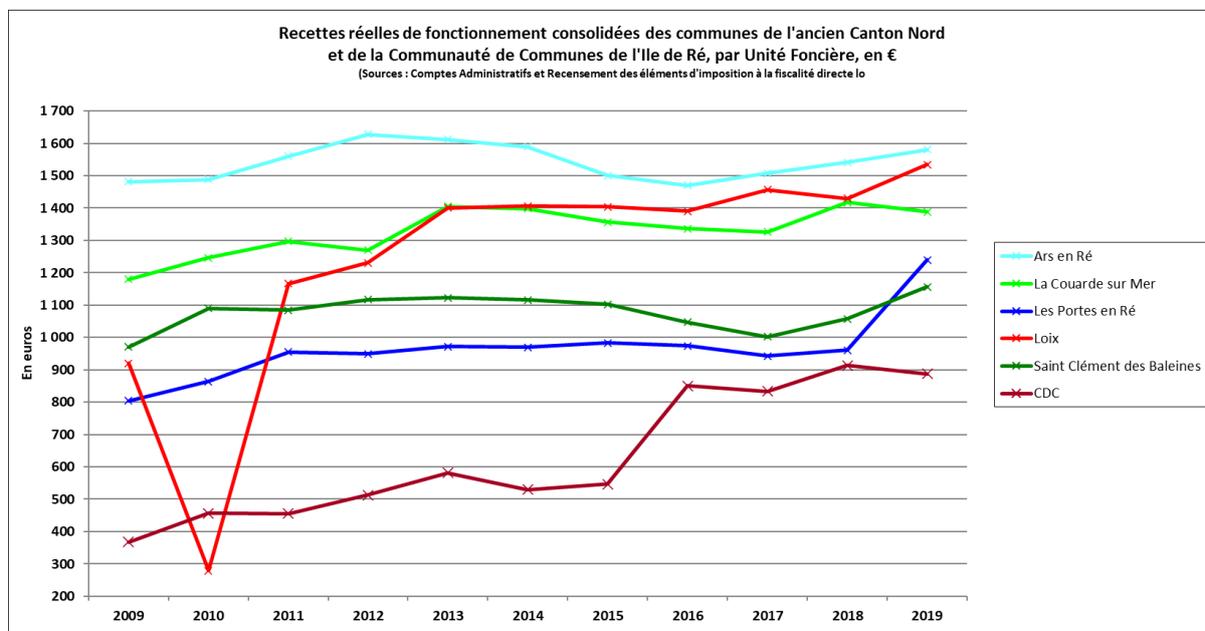
D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement consolidées de 2019 aux recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2019 on obtient les éléments suivants :

	2019 réel		2019 calculé avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	133	6%	33	2%
73 IMPOTS ET TAXES	1 954	83%	1 104	69%
<i>dont contributions directes</i>	1 330	56%	1 015	64%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	232	10%	327	21%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100	4%	69	4%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-52	-2%	0	0%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	0	0%	59	4%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	2 368	100%	1 593	100%

Globalement la hausse des postes principaux de recettes réelles de fonctionnement consolidées sur cette période a été significativement supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisse.

V.2 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré peuvent être comparées.



Depuis 2011, les recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière de la commune des Portes-en-Ré étaient relativement stables et se situaient entre 900 et 1 000 €. Le passage en station de tourisme, comme évoqué précédemment, a, sans surprise, un effet très bénéfique sur cet indicateur à partir de 2019 (première année pleine). De plus, comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, elles se situent, jusqu'en 2018, à un niveau plutôt bas.

V.3 Impôts et taxes

V.3.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune des Portes-en-Ré, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les « Impôts et taxes » représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées :

- 73 % en moyenne sur la période de 2009 à 2019,
- dont 66 % pour les seules « Contributions directes locales » c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

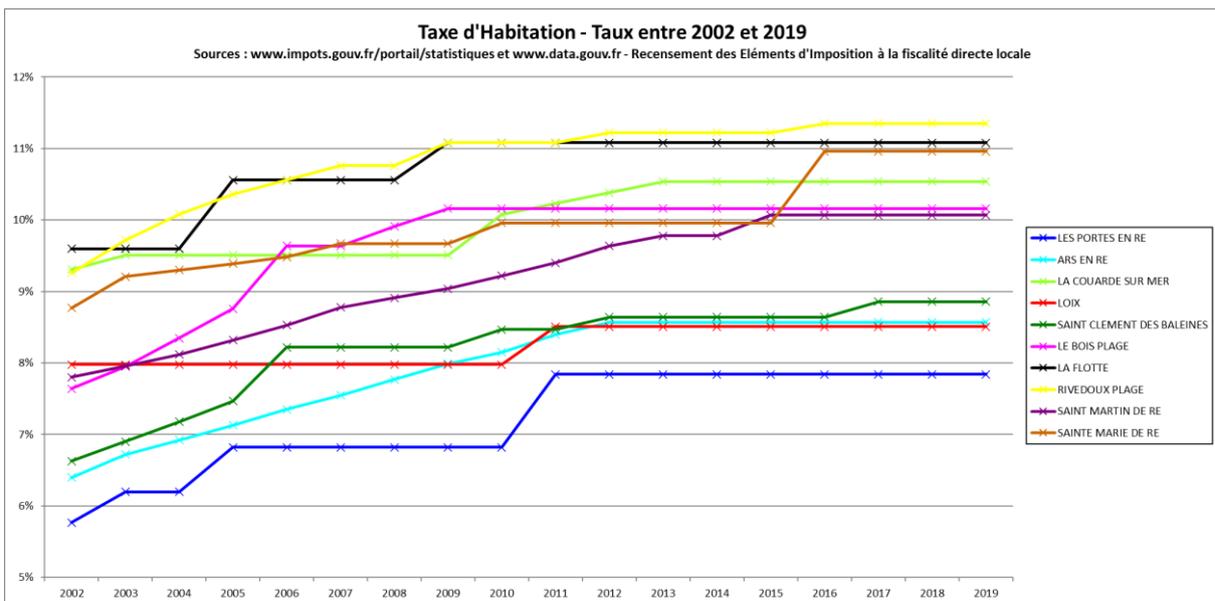
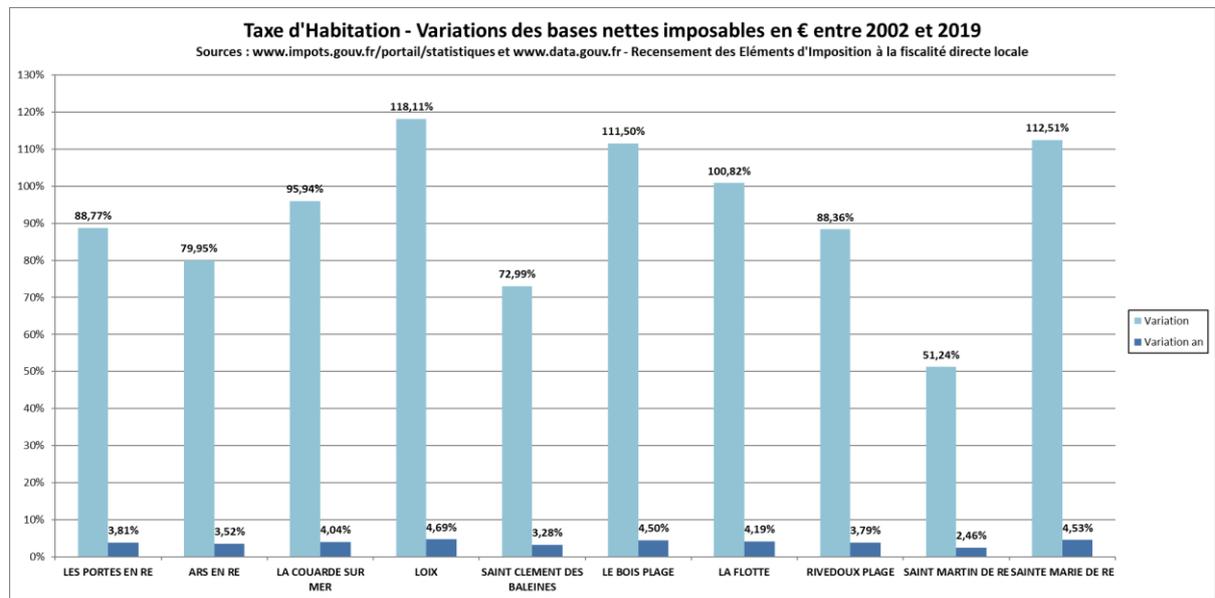
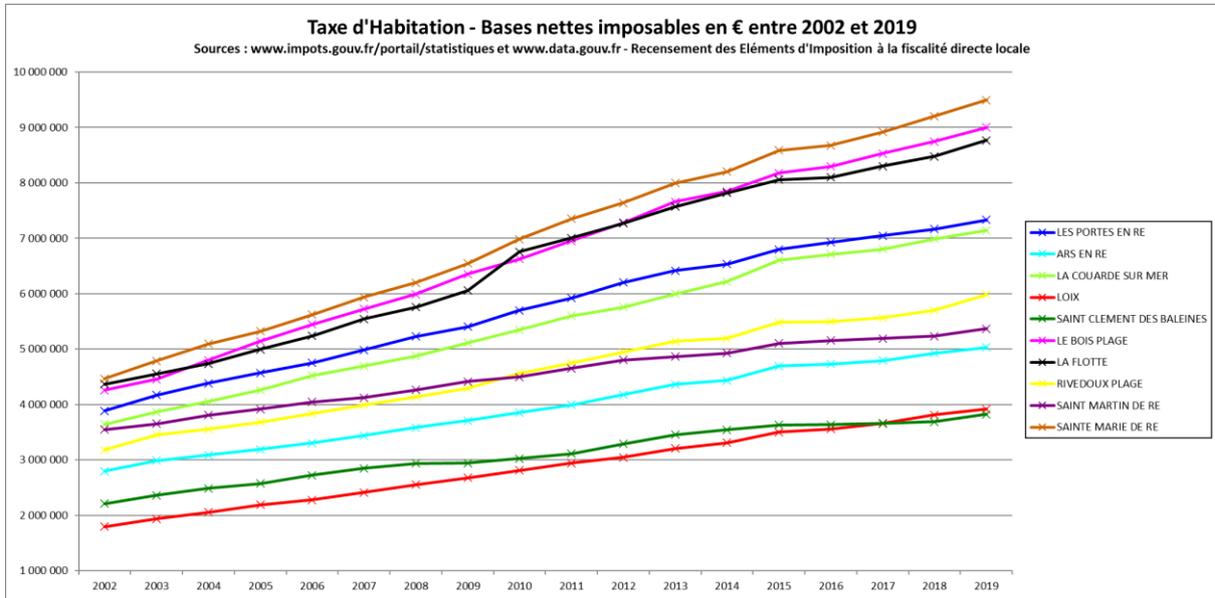
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible (0,4 % en 2019).

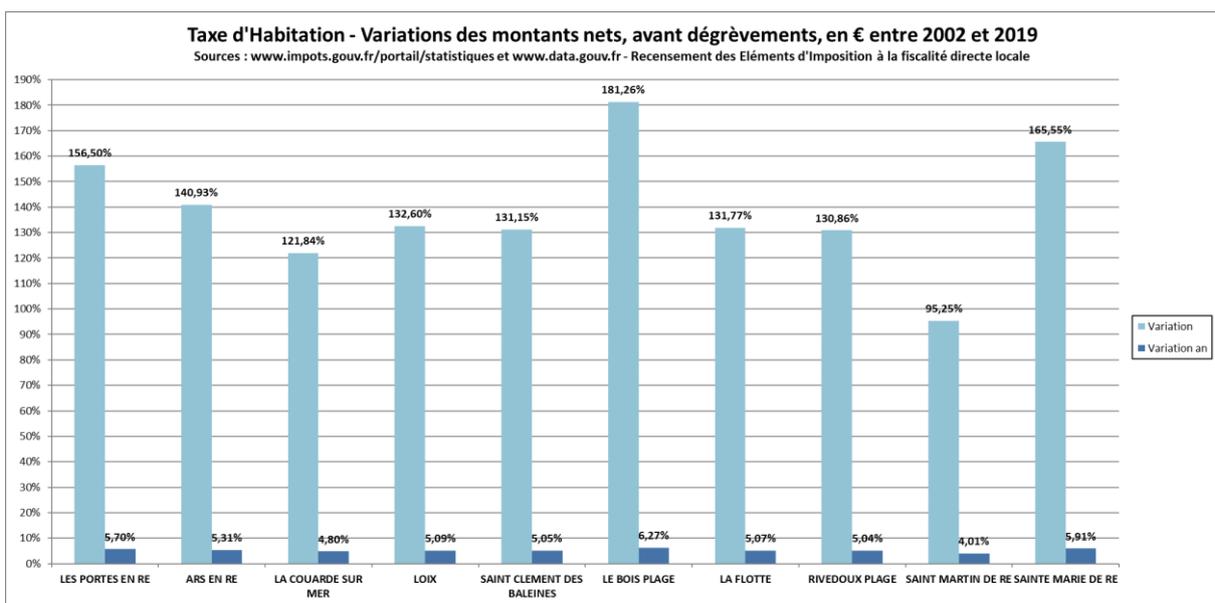
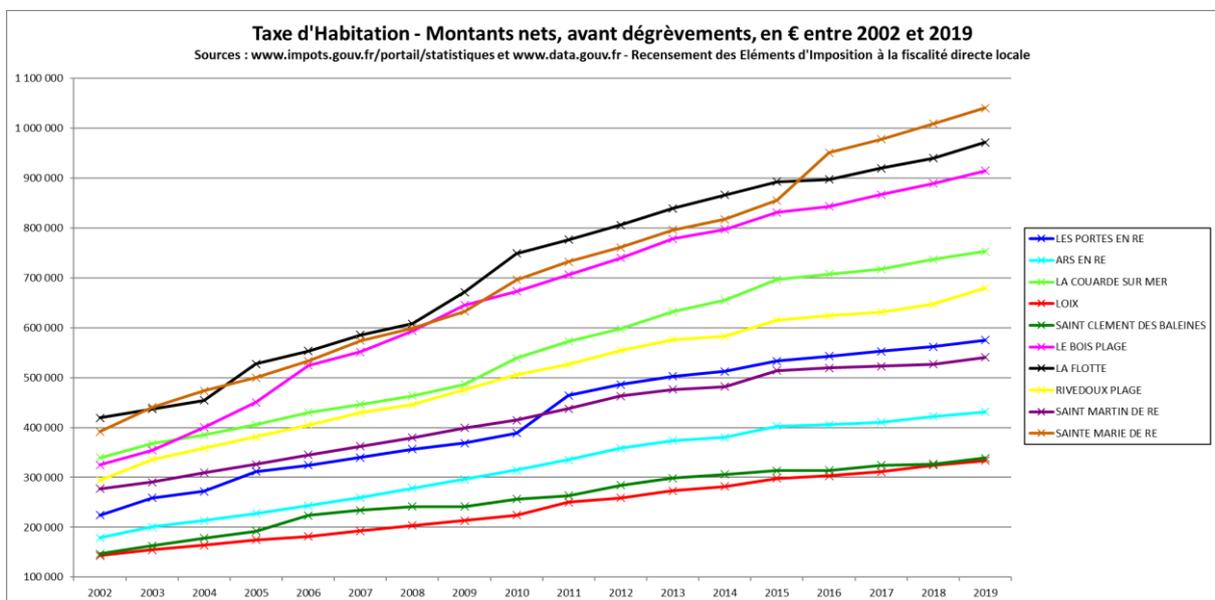
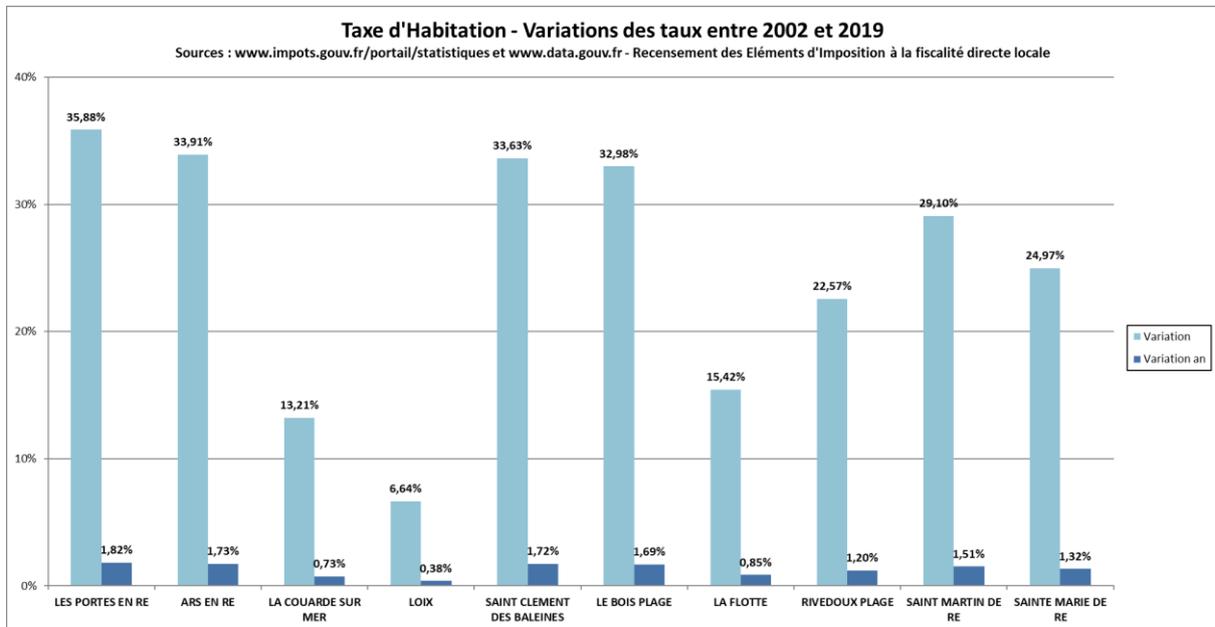
V.3.2 Evolution des recettes des contributions directes

Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2019,
- concernent les dix communes de l'Île de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes>.

V.3.2.1 Taxe d'Habitation



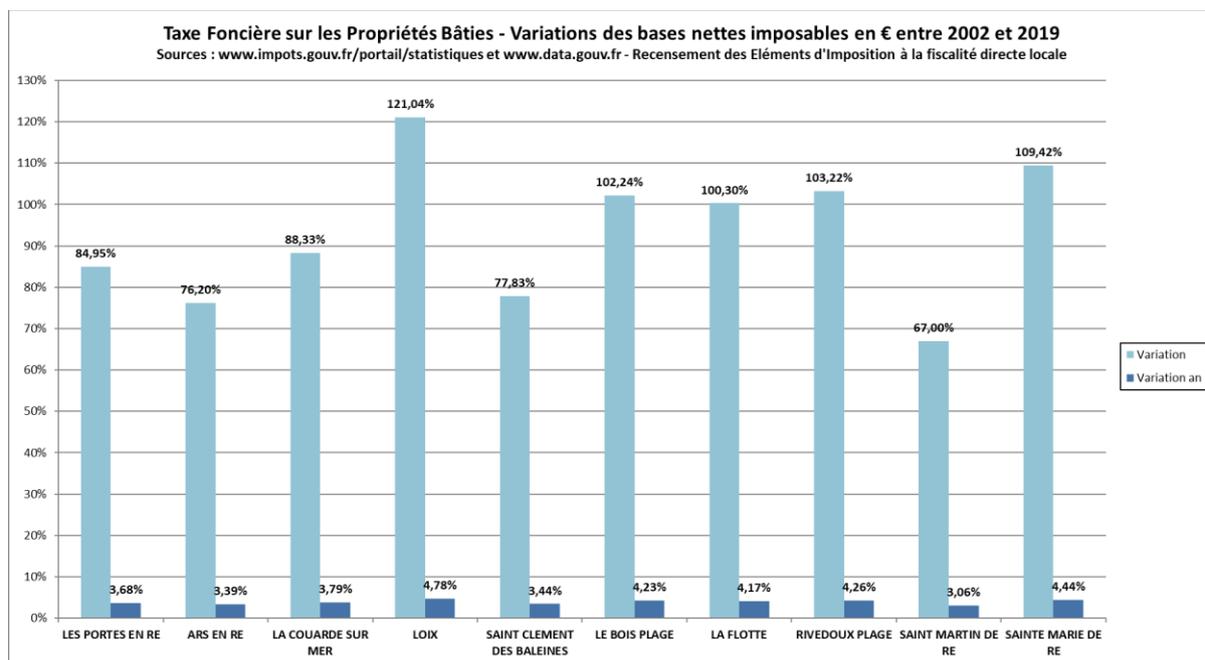
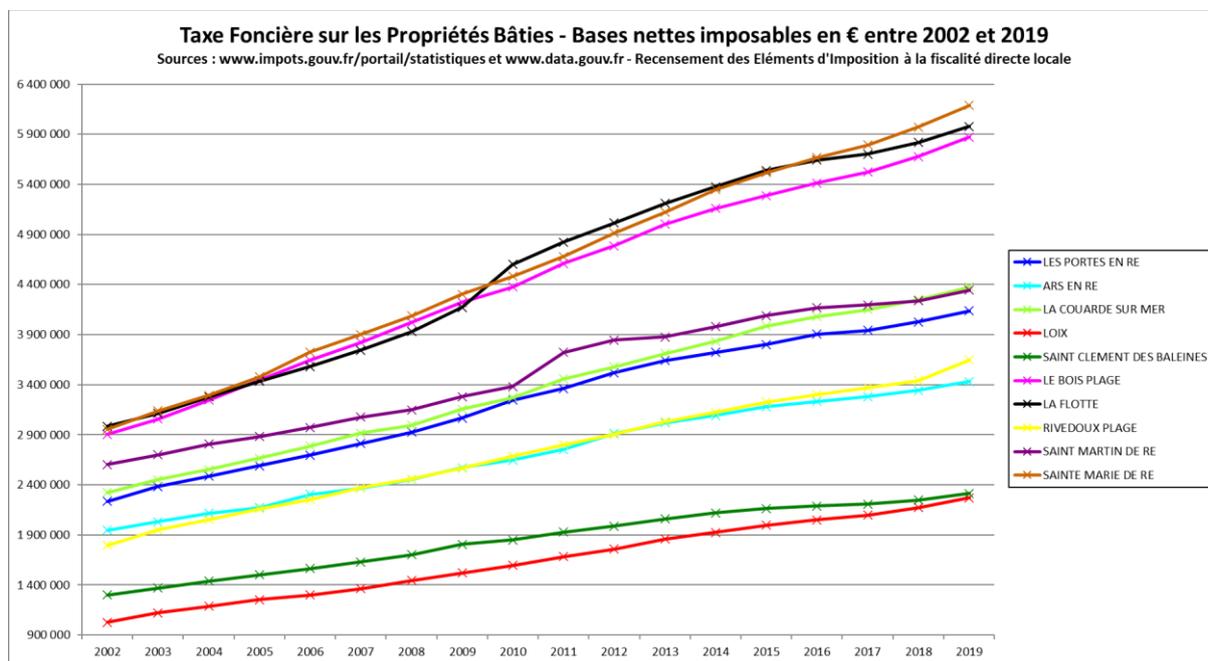


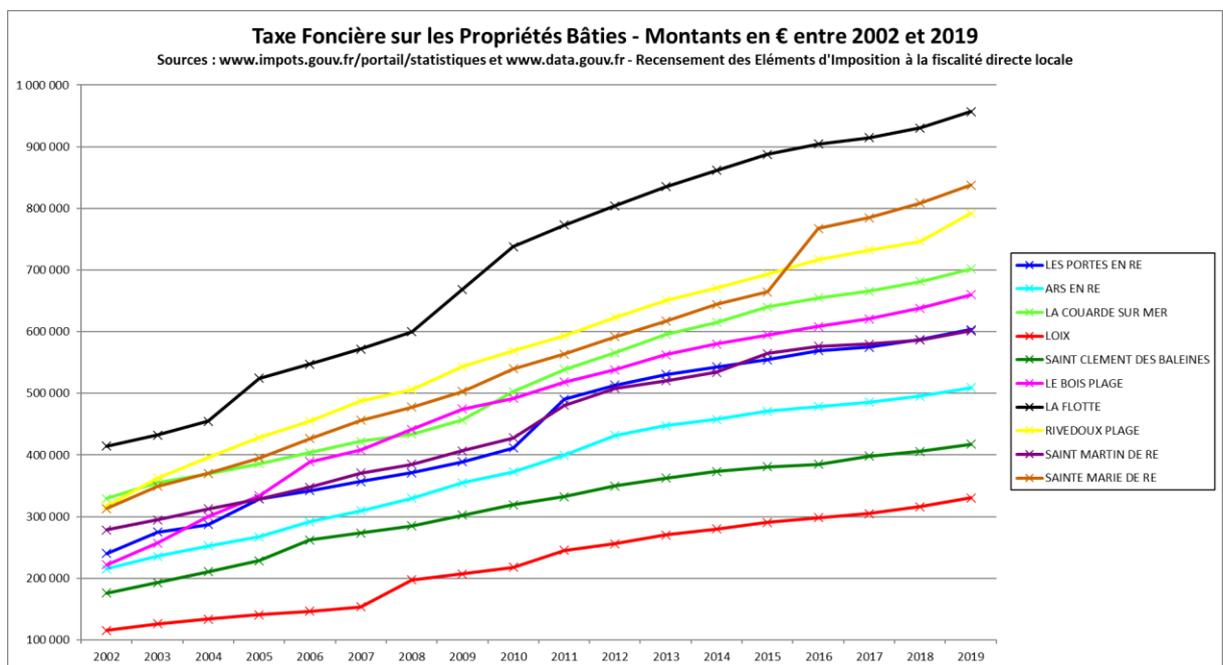
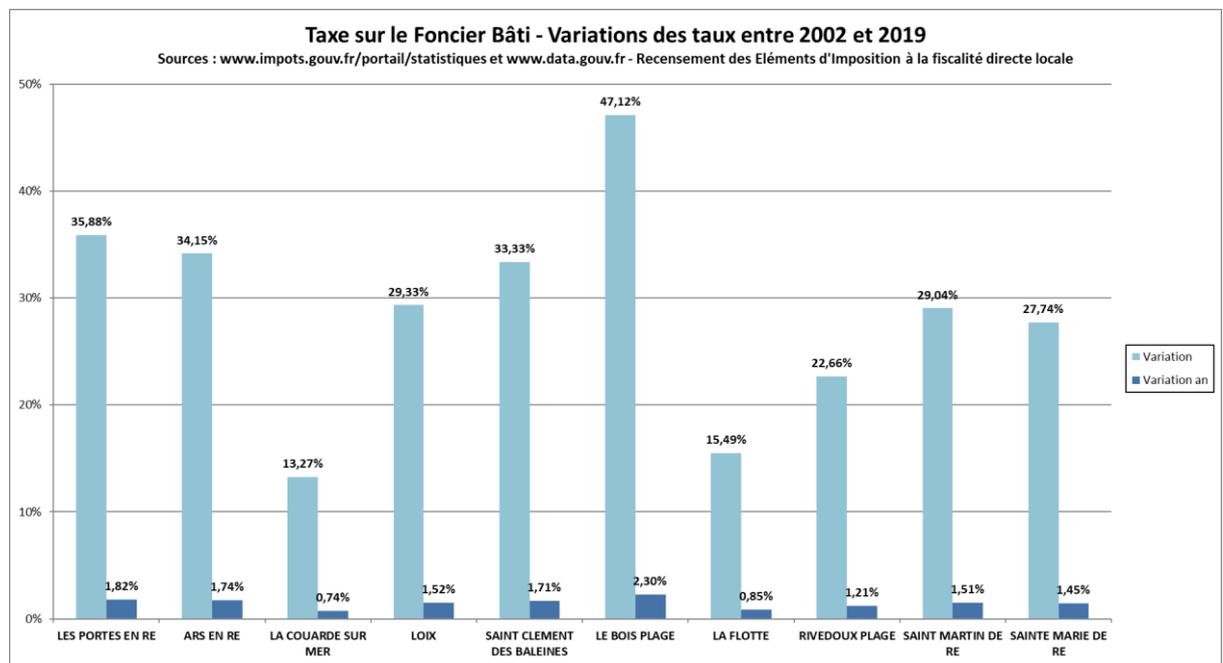
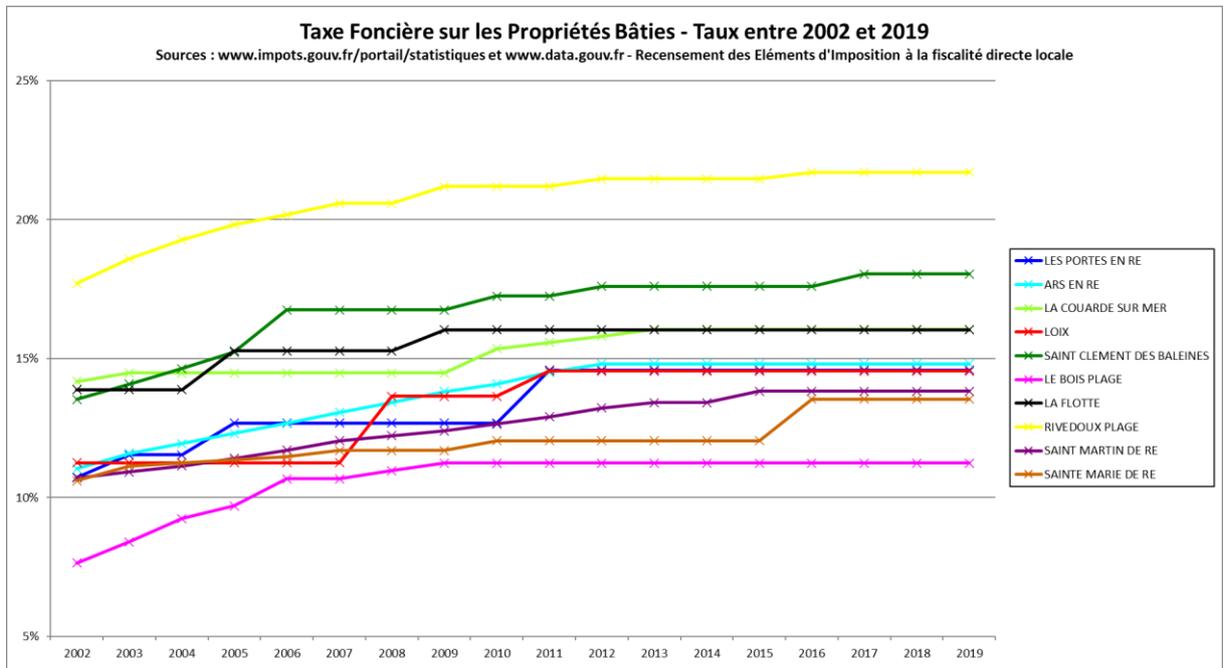
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

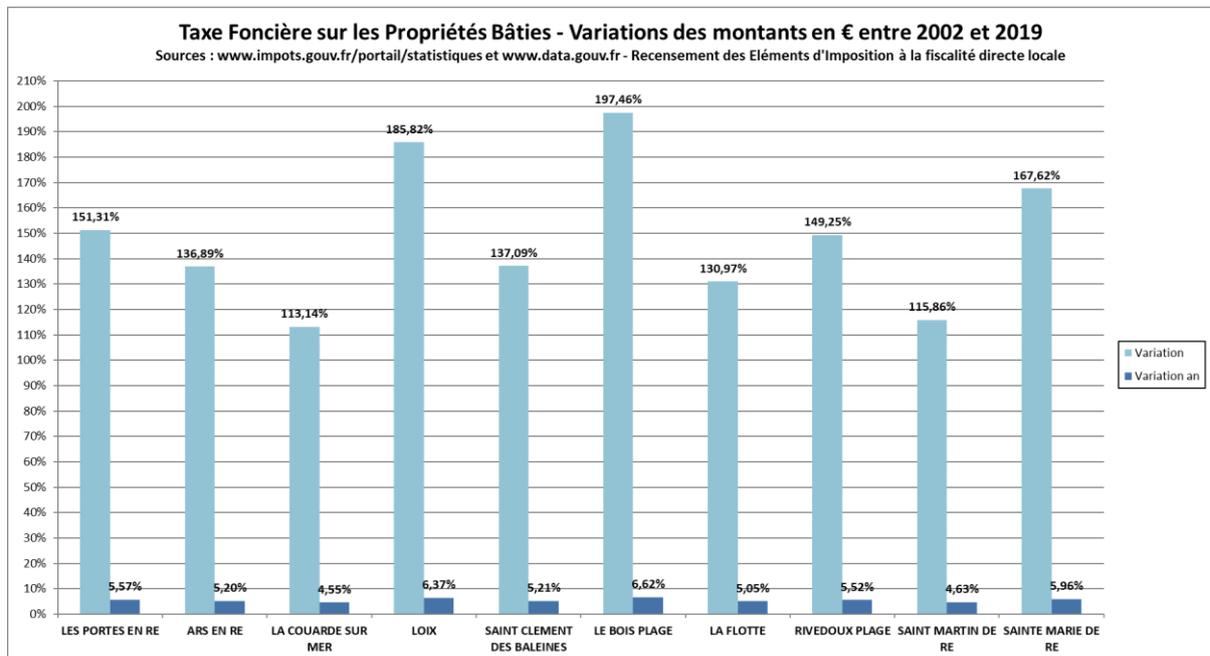
- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus élevées de l'ancien Canton Nord (4^{ème} position pour l'ensemble de l'île de Ré),
 - o bases qui ont augmenté significativement : 88,77 % soit 3,81 % par an,

- concernant les taux d'imposition :
 - o a les taux d'imposition les plus faibles des dix communes de l'île de Ré,
 - o mais a connu les augmentations les plus fortes : 35,88 % au total soit 1,82 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition, avant dégrèvements :
 - o perçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'île de Ré,
 - o mais a enregistré la 3^{ème} plus forte hausse : 156,50 % soit 5,70 % par an.

V.3.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties



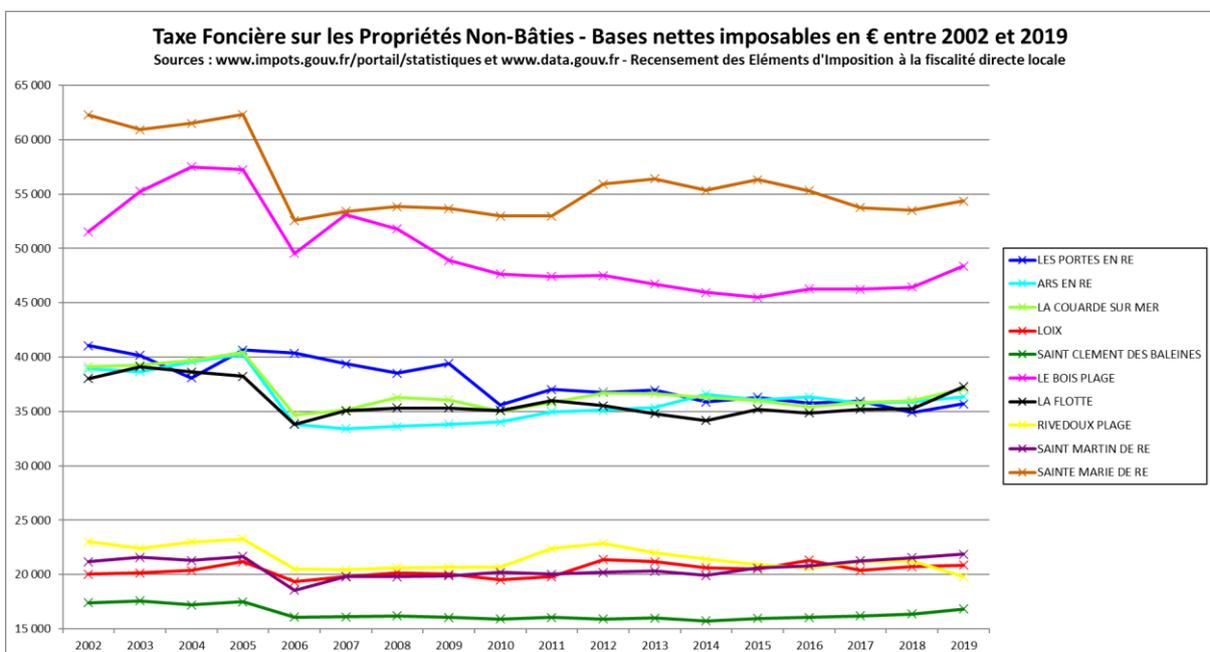


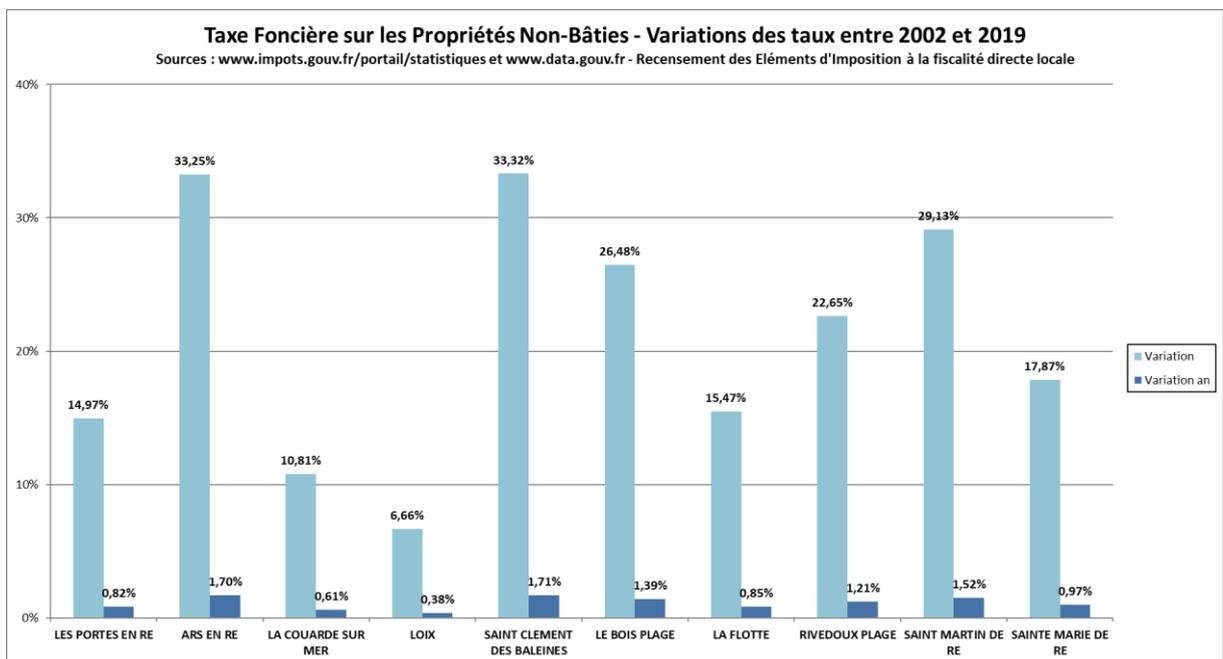
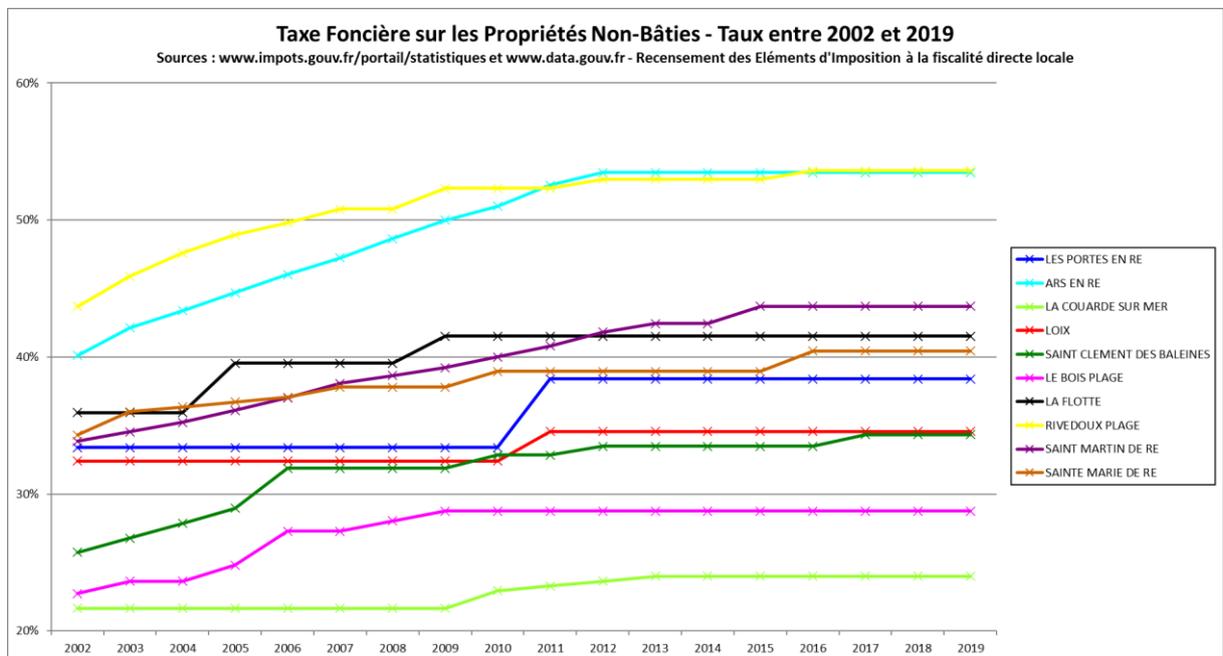
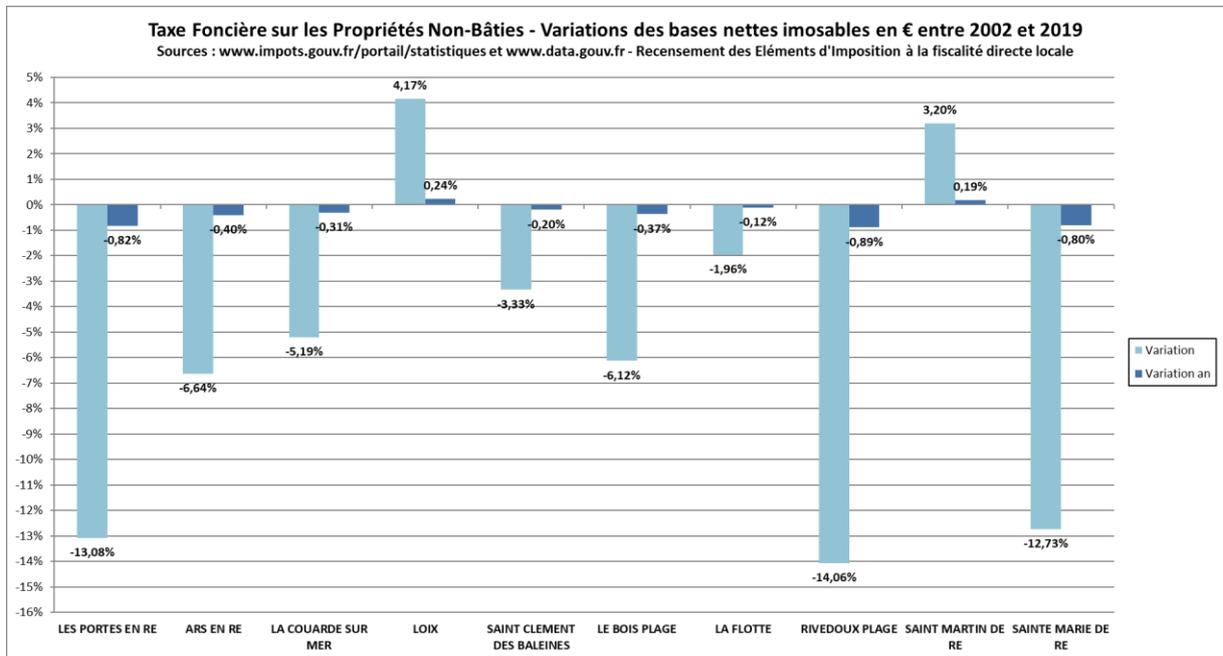


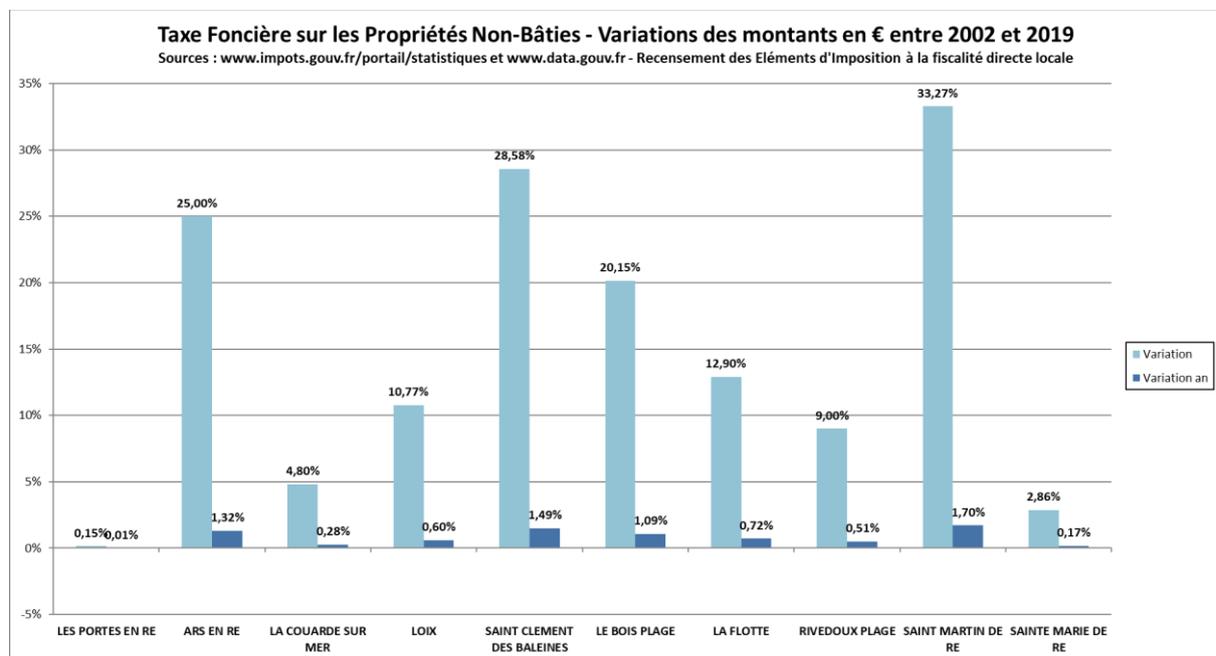
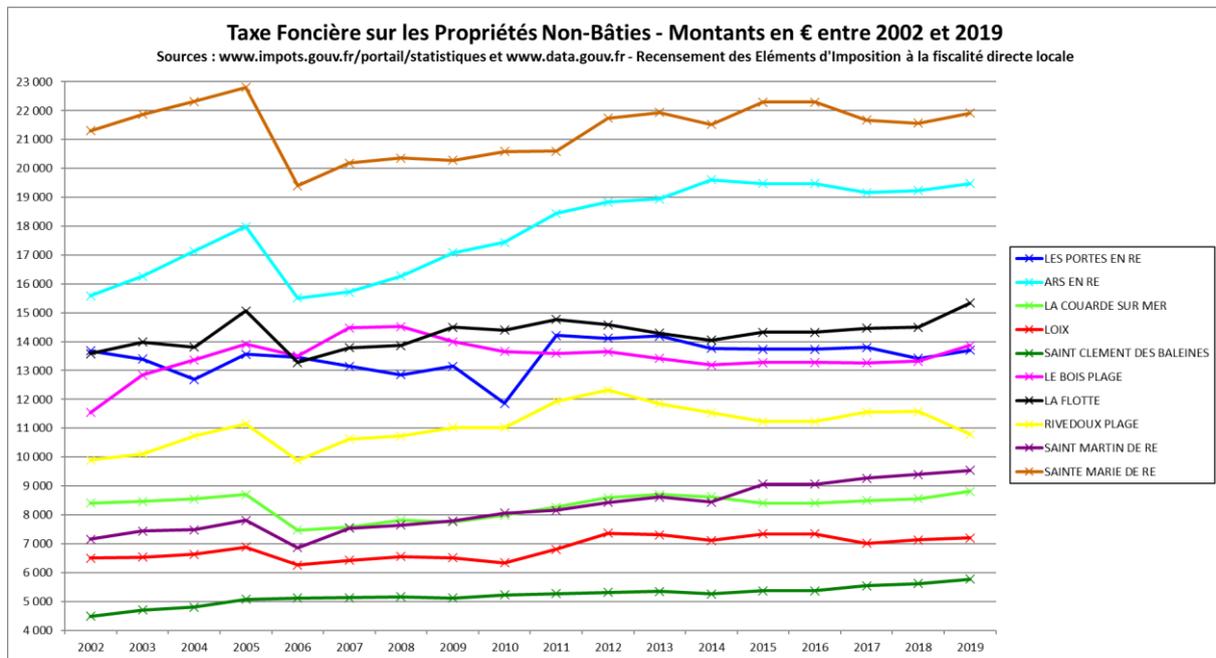
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a des bases nettes imposables intermédiaires par rapport à celles des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o bases qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'Ile de Ré : 84,95 % soit 3,68 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a connu la 2^{ème} augmentation la plus forte : 35,88 % au total soit 1,82 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la 4^{ème} plus forte hausse : 151,31 % soit 5,57 % par an.

V.3.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties



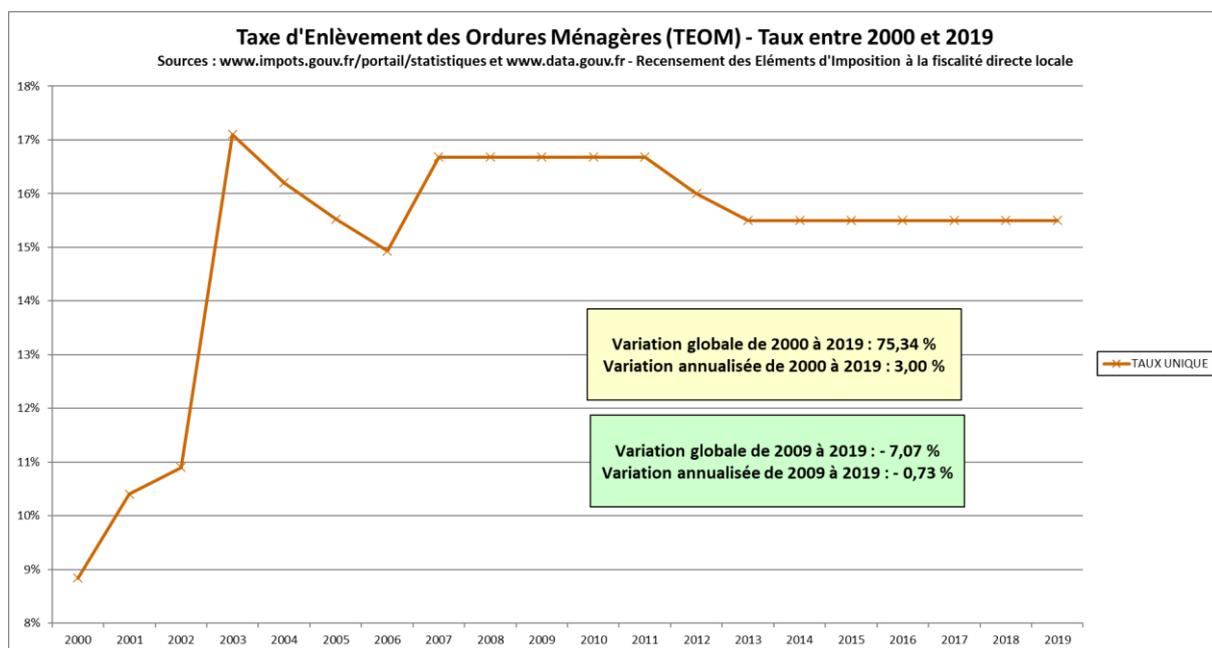
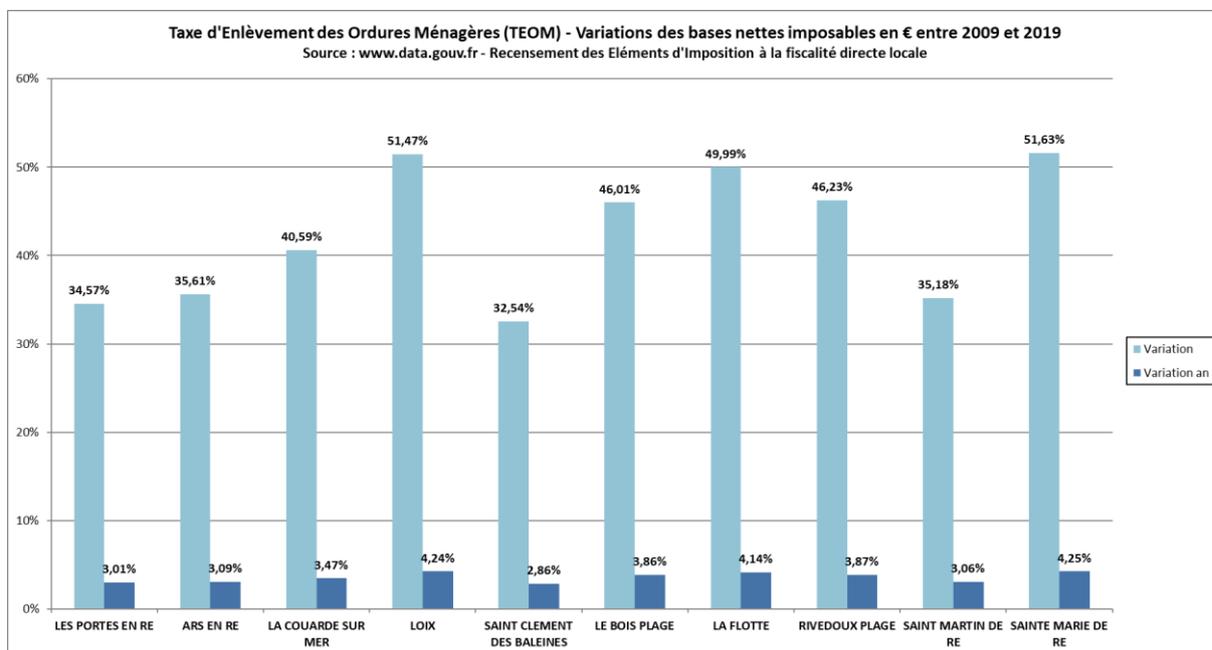
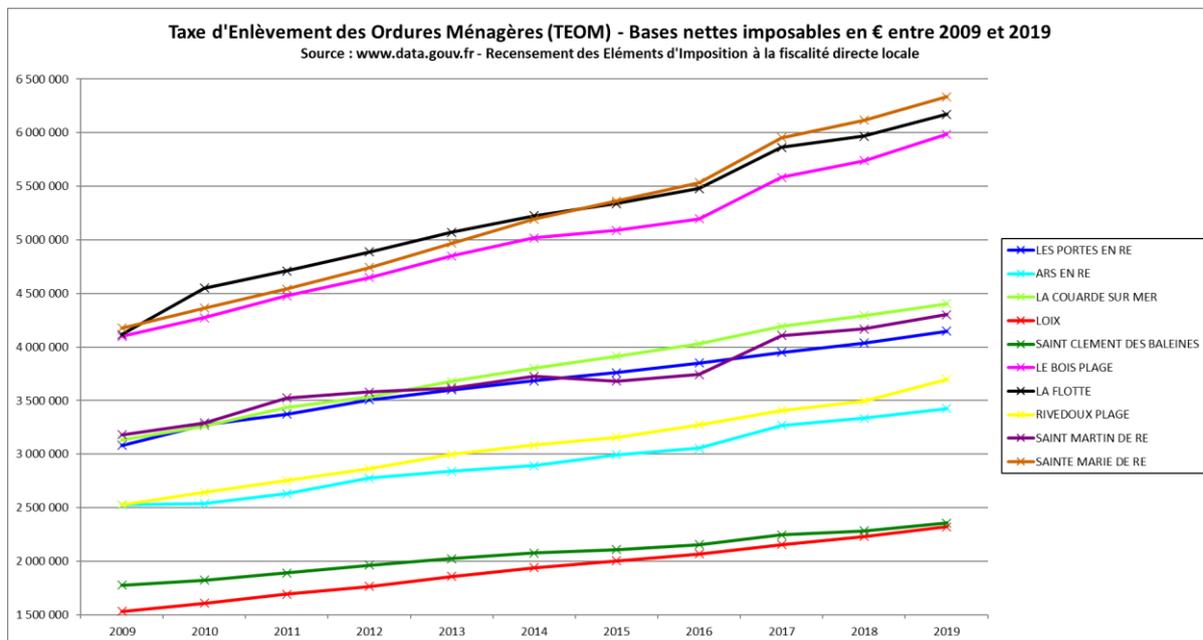


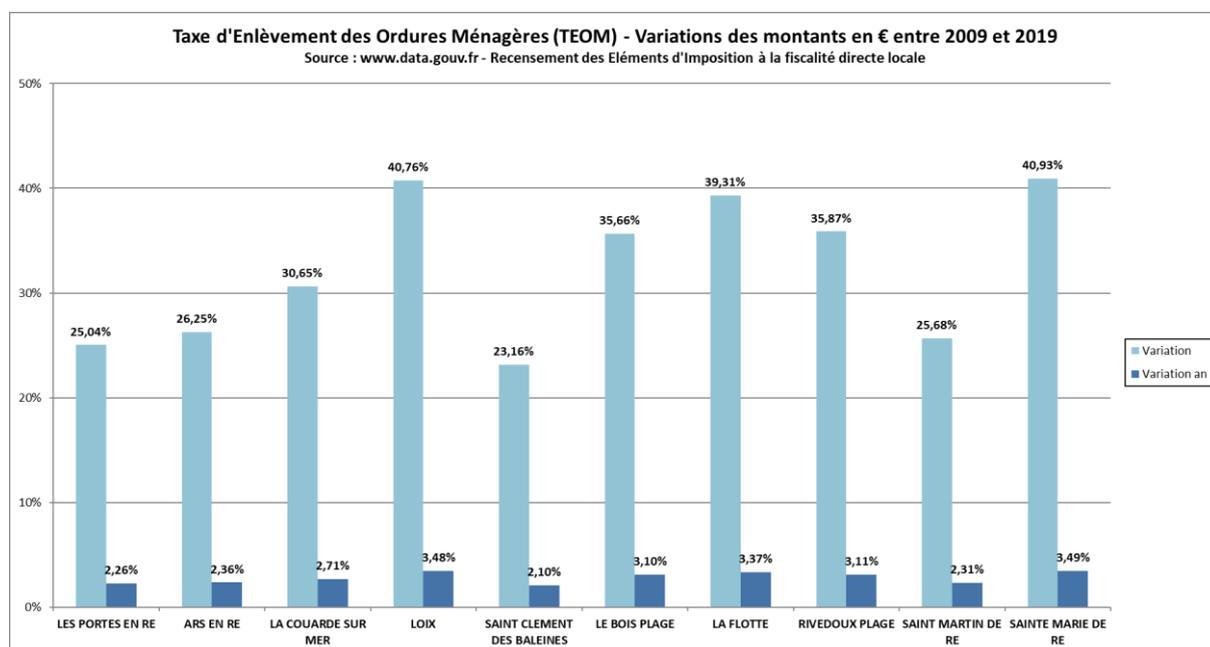
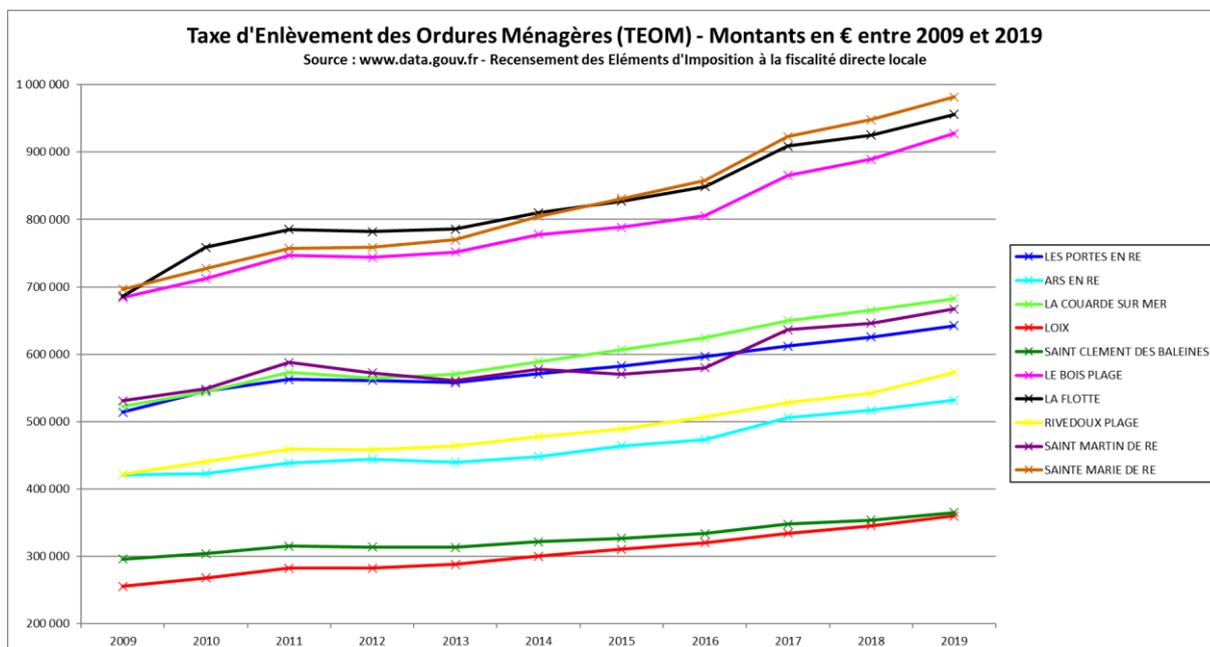


Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus élevées des communes de l'ancien Canton Nord avec les communes d'Ars-en-Ré et de La Couarde-sur-Mer,
 - o et a enregistré la plus forte baisse : -13,08 % soit - 0,82 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'île de Ré, plutôt stables,
 - o et a connu la 3^{ème} augmentation la plus faible : 14,97 % au total soit 0,82 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o montants quasi stables : 0,15 % soit 0,01 % par an.

V.3.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères





Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a des bases nettes imposables intermédiaires par rapport à celles des autres communes de l'île de Ré,
 - o bases qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'île de Ré : 34,57 % soit 3,01 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 7,07 % soit - 0,73 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o mais a enregistré la 2^{ème} plus faible hausse : 25,04 % soit 2,26 % par an.

V.3.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf>.

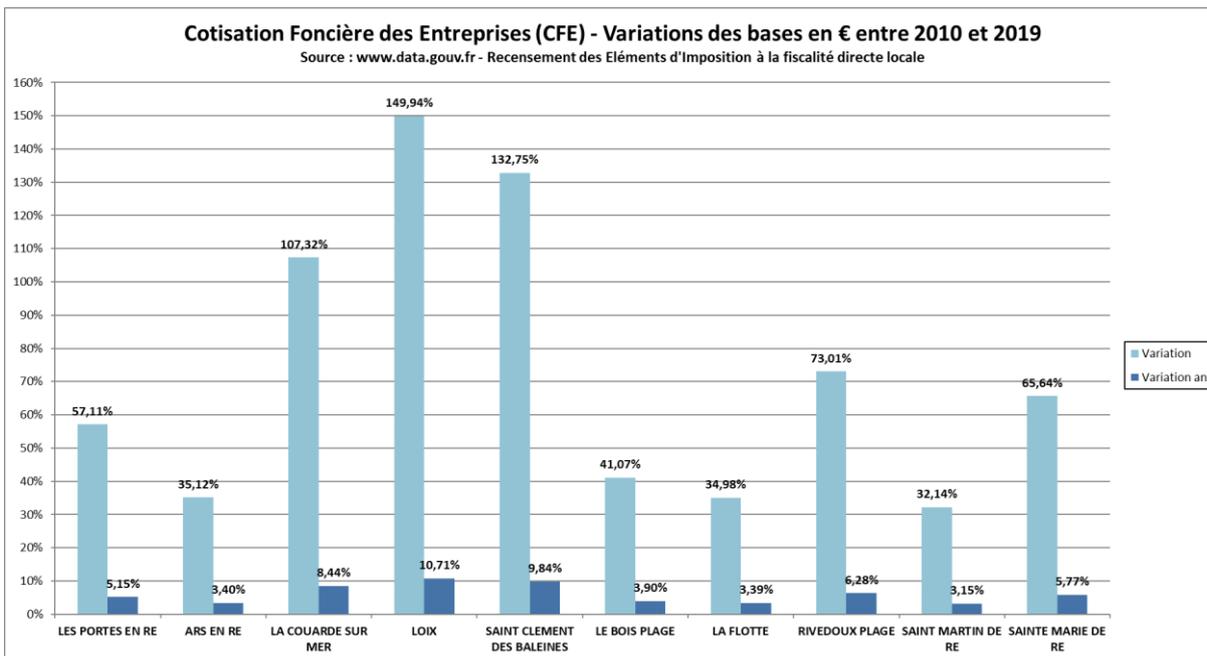
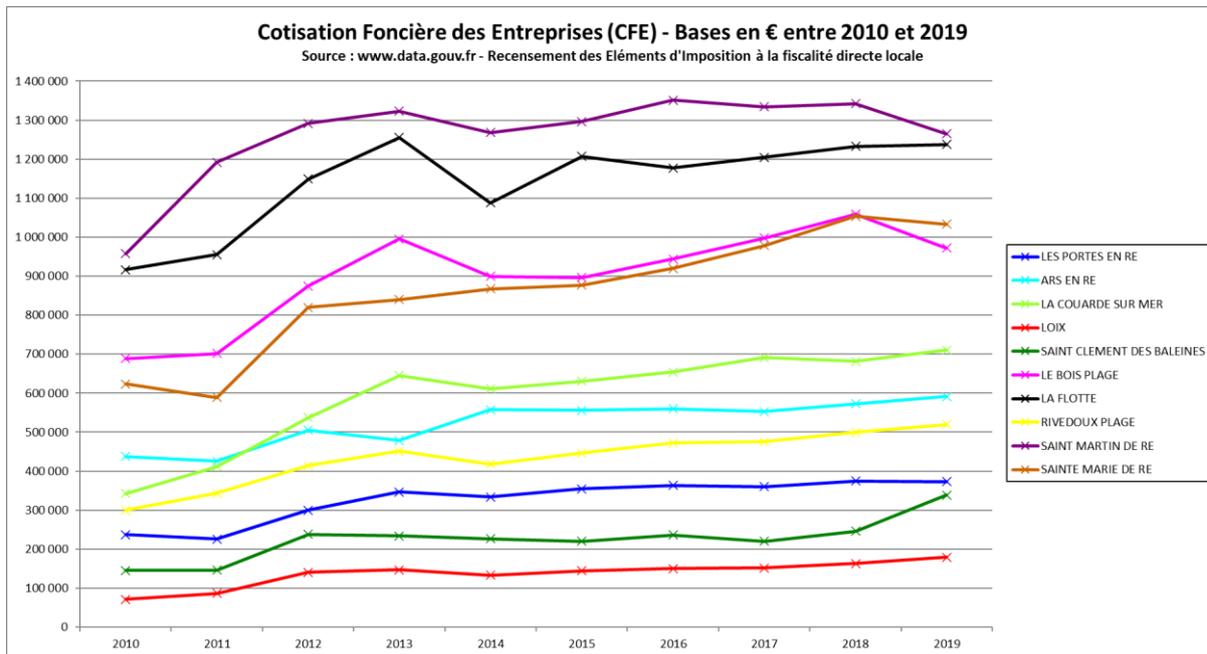
Elle n'a pas été appelée en 2019.

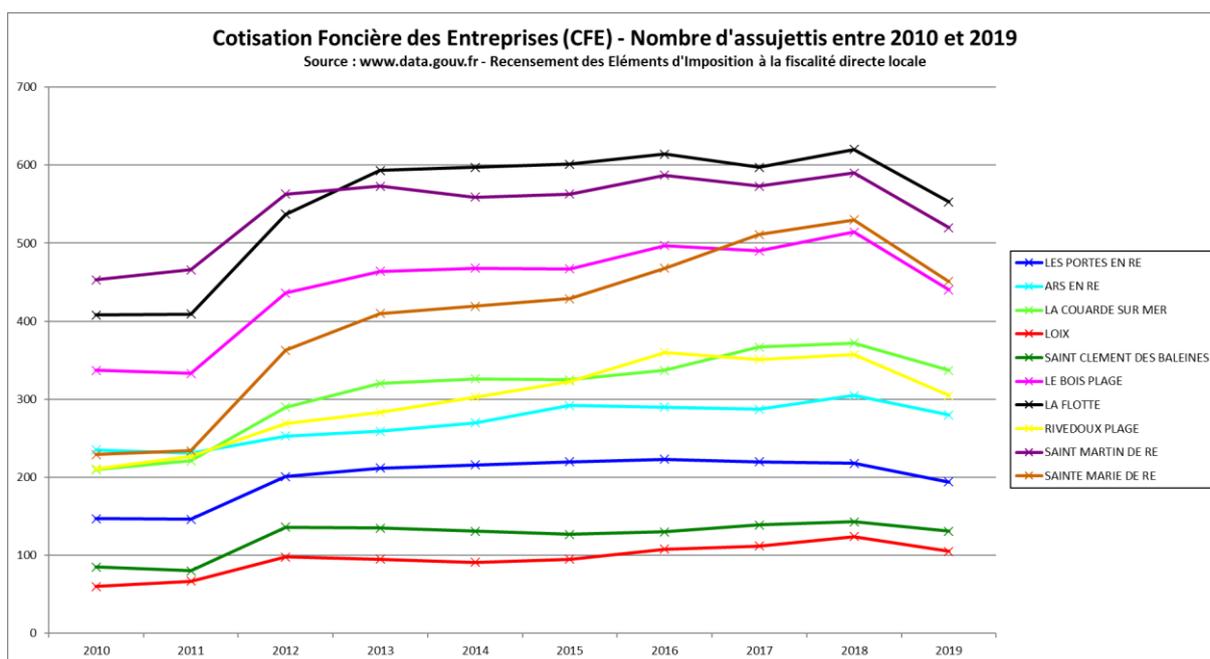
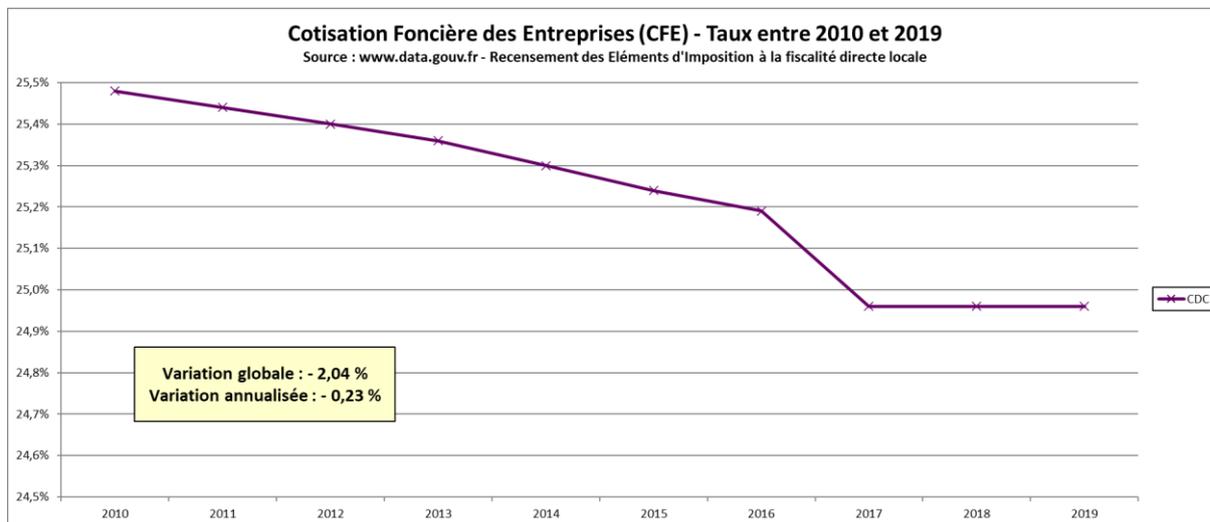
Un commentaire plus général de cette Taxe GEMAPI est disponible au point V.3.4.6 de la « Radioscopie de la situation financière de la Communauté de Communes de l'île de Ré de 2009 à 2019 et prévisions pour 2020 » disponible sur le site Internet de l'association.

V.3.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

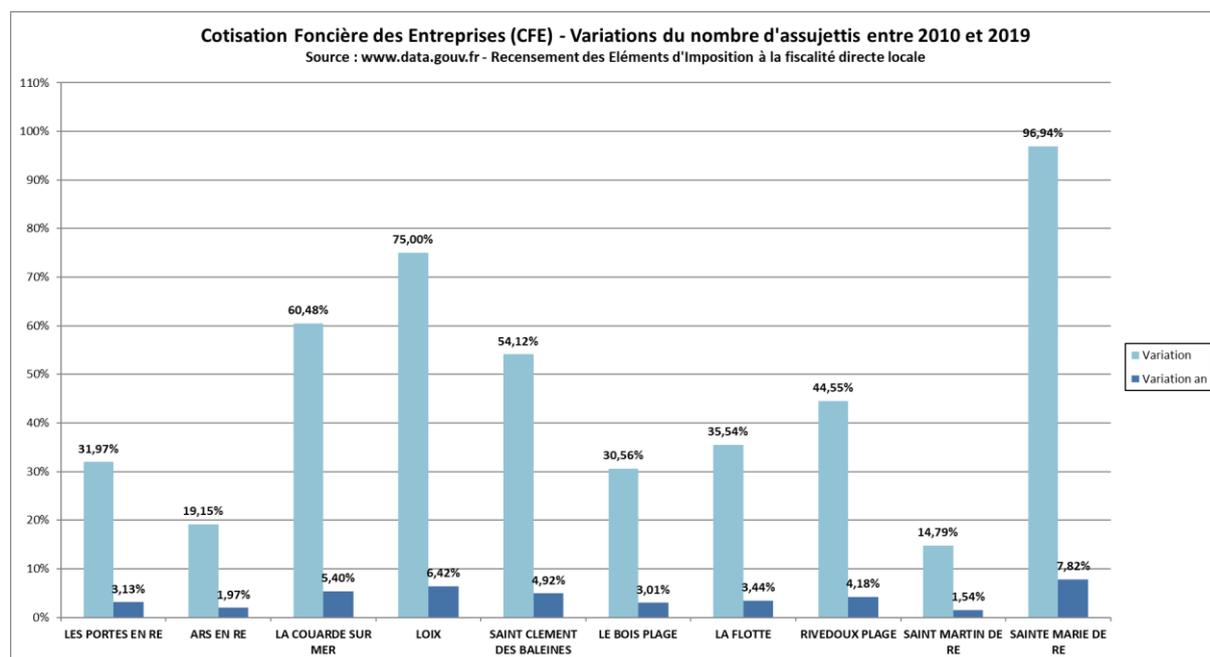
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

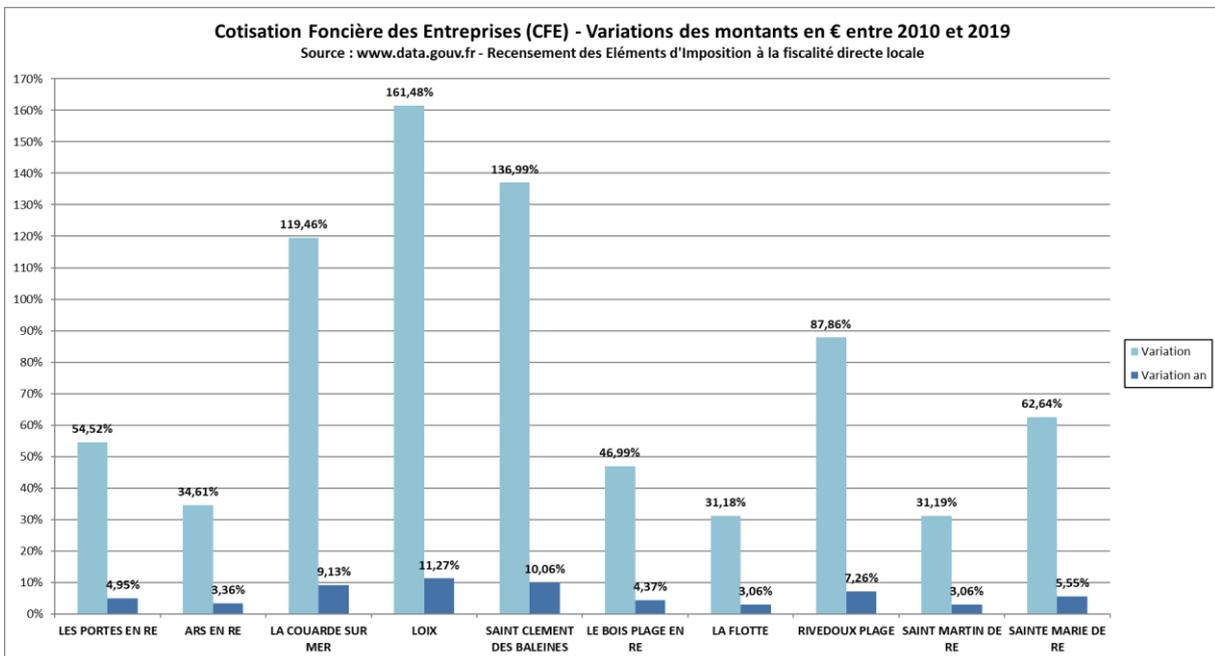
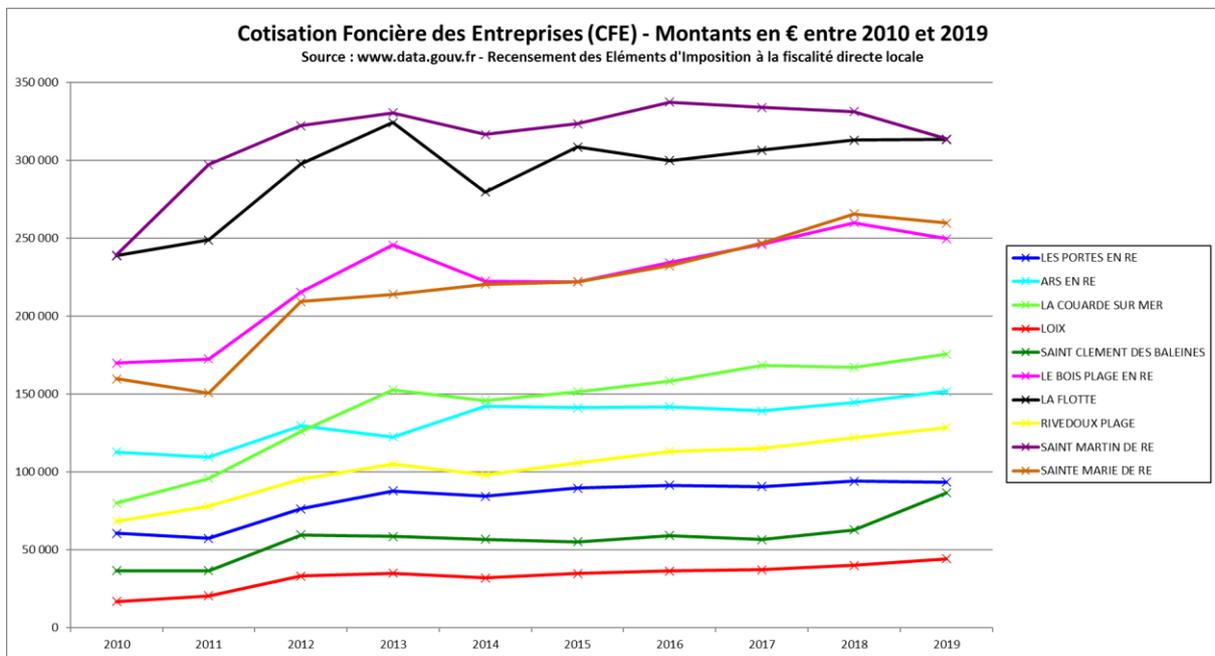
Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.





La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre *a priori* élevé d'assujettis.





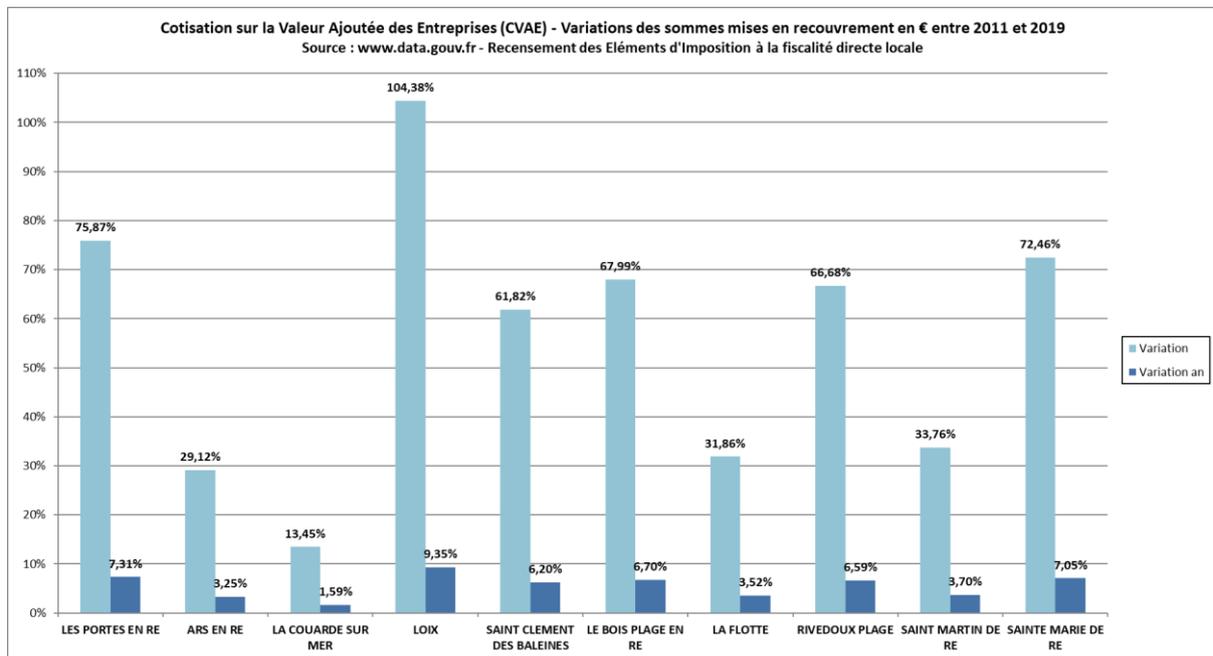
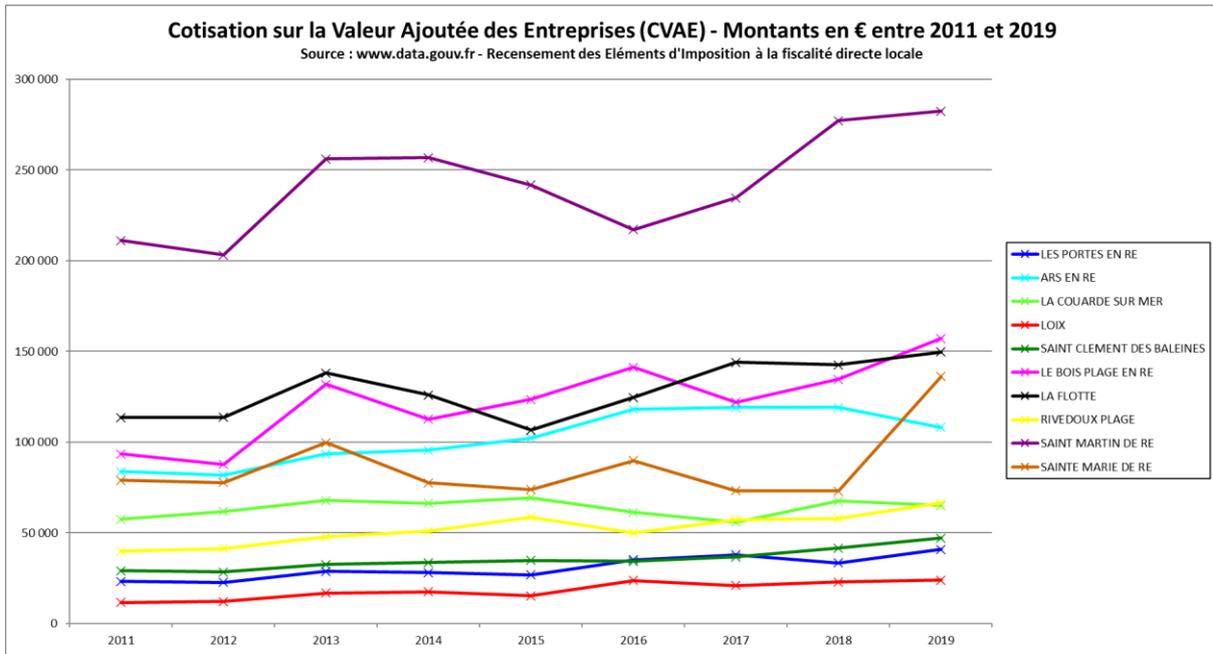
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases imposables :
 - o a les bases imposables les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 57,11 % soit 5,15 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 2,04 % soit - 0,23 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
 - o a les nombres d'assujettis les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 31,97 % soit 3,13 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit les montants nets d'imposition les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 54,52 % soit 4,95 % par an.

V.3.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
- mais a enregistré la 2^{ème} plus forte progression : 75,87 % soit 7,31 % par an.

V.3.3 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables portingalais.

La Communauté de Communes de l'Île de Ré avait institué, à compter du 1^{er} janvier 2016, une Taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2020 le mode forfaitaire a été abandonné au profit du mode réel : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (https://cdcliedere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-taxi-sejour-dispositions_2020.pdf).

Le produit de cette taxe est de 2 M€ environ par an (2,270 M€ en 2019), dont un peu moins du quart est reversé aux dix communes de l'Île de Ré au titre des attributions de compensation (567 k€ en 2019 : cf. tableau ci-dessous).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'Île de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1^{er} janvier 2020, au profit du mode réel.

Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration

mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

V.3.4 Attributions de compensation

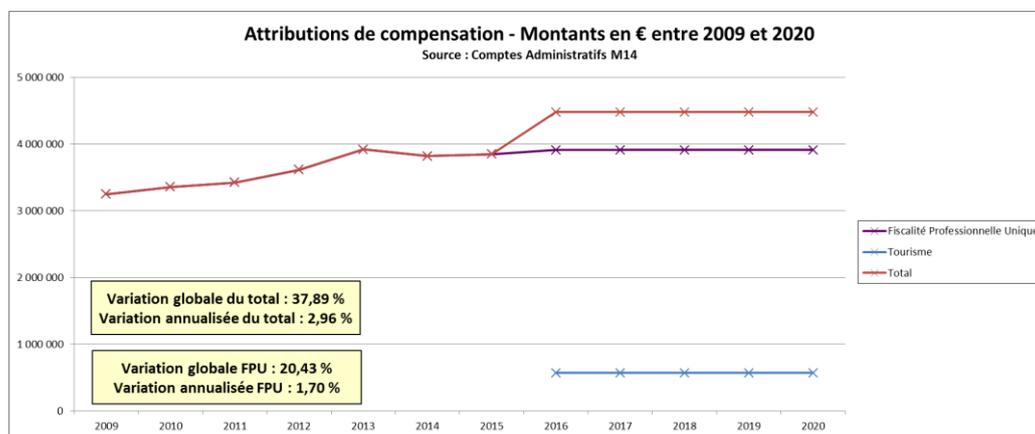
La Communauté de Communes de l'Île de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

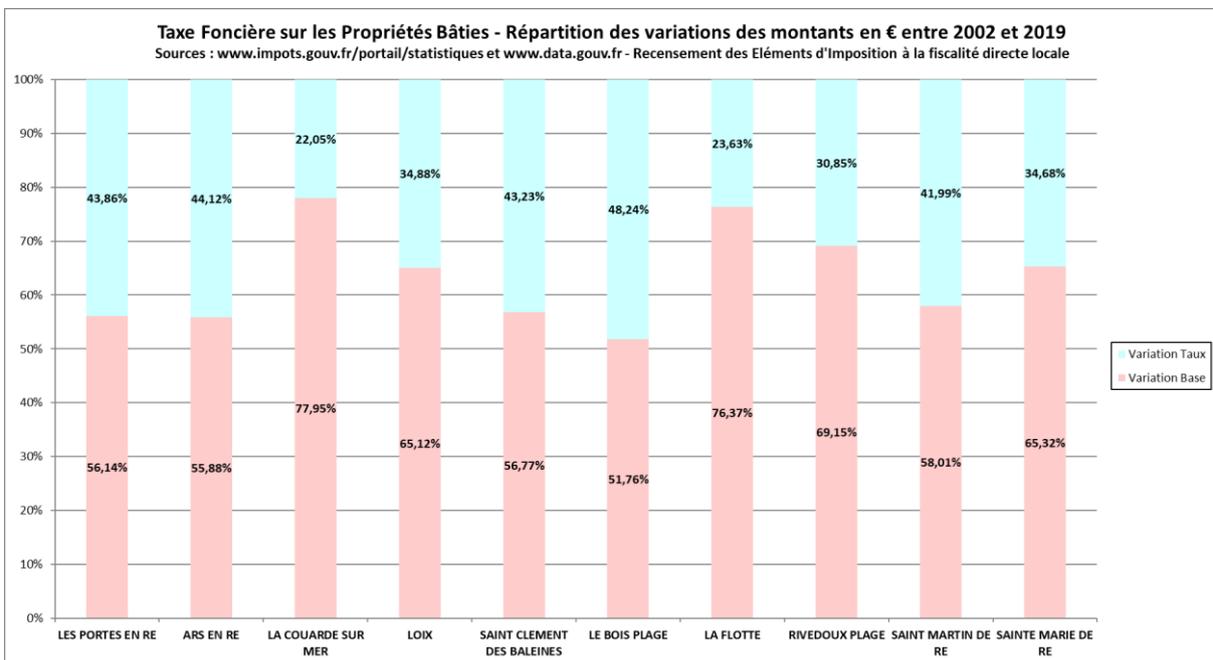
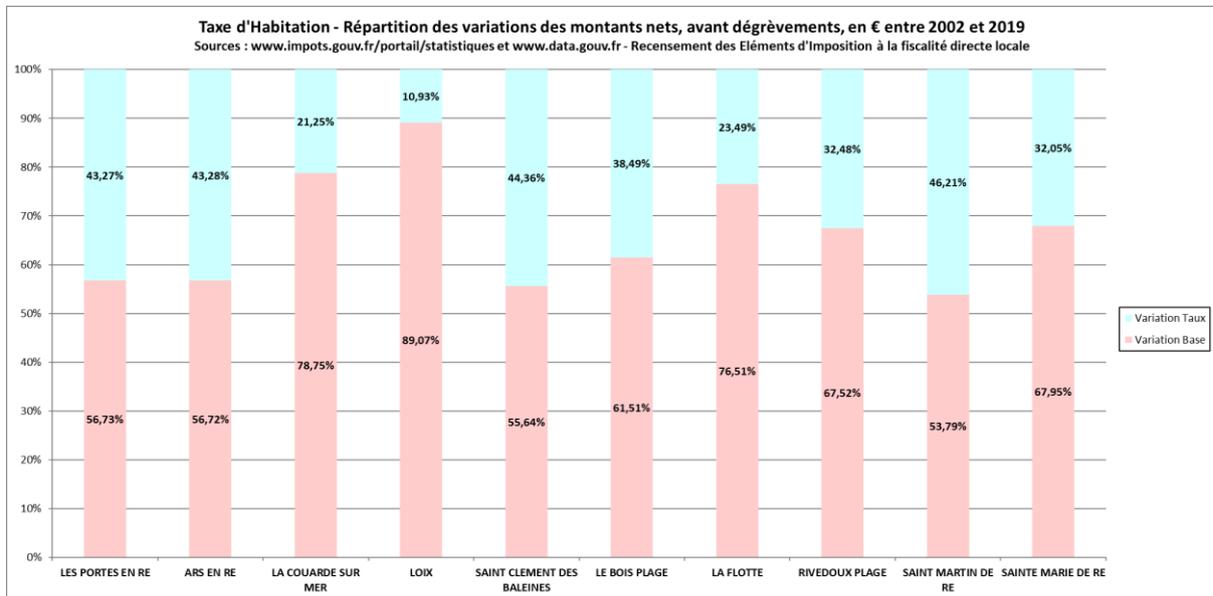
	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



V.3.5 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.



On constate que, pour la commune des Portes-en-Ré, les répartitions sont équilibrées :

- avec 56 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition,
- et 44 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

V.3.6 Commentaires

V.3.6.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « Impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune des Portes-en-Ré.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2019 du Budget Principal de la commune des Portes-en-Ré :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 49,1 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (1,954 M€) :
 - o l'article « 7311 – Contributions directes » représente 61,0 %,
 - o l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,0 %,
 - o l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 7,9 %, dont 7,0 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 0,9 % au titre du Tourisme,
 - o l'article « 7336 – Droits de place » représente 2,0 %,
 - o l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 29,0 %,
 - o l'article « 7388 - Autres taxes diverses » représente 0,0 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2019 :

- 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
- et 64 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas relevé d'influence négative dans les comptes de la commune des Portes-en-Ré.

Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune des Portes-en-Ré.

V.3.6.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, dans le Compte Administratif 2019 :

- 7,0% de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 5,6 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes, l'évolution, globalement à la hausse, des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune des Portes-en-Ré.

En effet le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et peut-être même les décennies, à venir.

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2019, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune des Portes-en-Ré (donc hors budgets annexes) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	607	50%	89%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	216	18%	18%
61 SERVICES EXTERIEURS	175	14%	36%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	112	9%	21%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	87	7%	66%
63 IMPOTS ET TAXES	13	1%	341%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	-67%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 210	100%	57%

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune des Portes-en-Ré, de 2009 à 2019, la moitié environ.

D'autre part, si on compare les charges courantes de fonctionnement de 2019 aux charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2019 on obtient les éléments suivants :

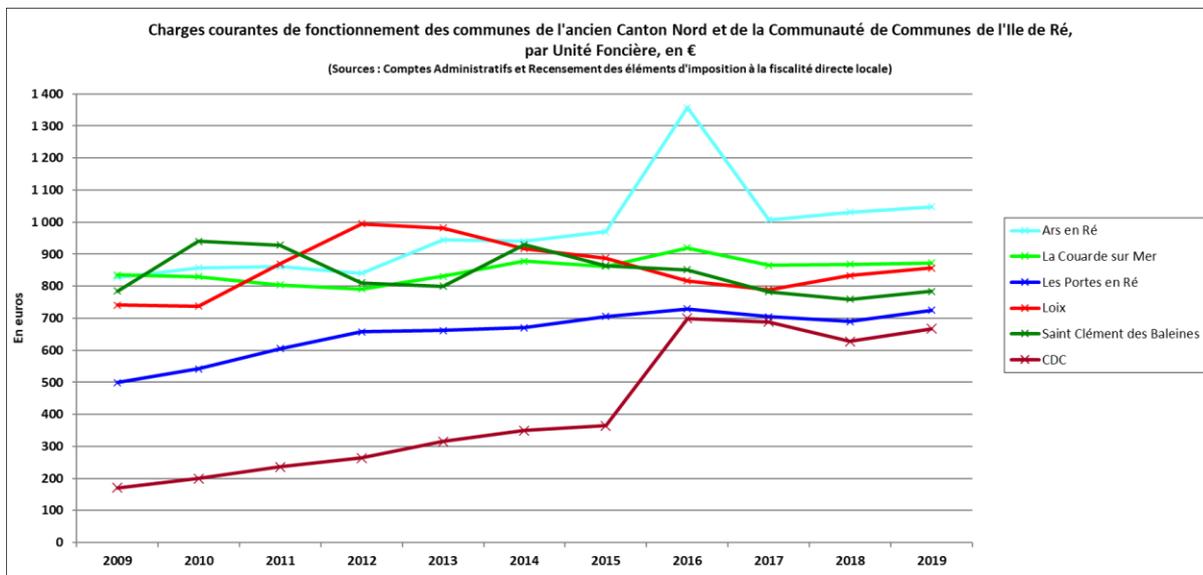
	2019 réel		2019 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	729	53%	433	44%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	216	16%	204	21%
61 SERVICES EXTERIEURS	214	15%	177	18%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	120	9%	111	11%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	87	6%	59	6%
63 IMPOTS ET TAXES	18	1%	5	0%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0%	0	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 384	100%	988	100%

Globalement la hausse des charges courantes de fonctionnement sur cette période :

- a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation,
- est principalement due à la hausse des « Charges de personnel ».

VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière

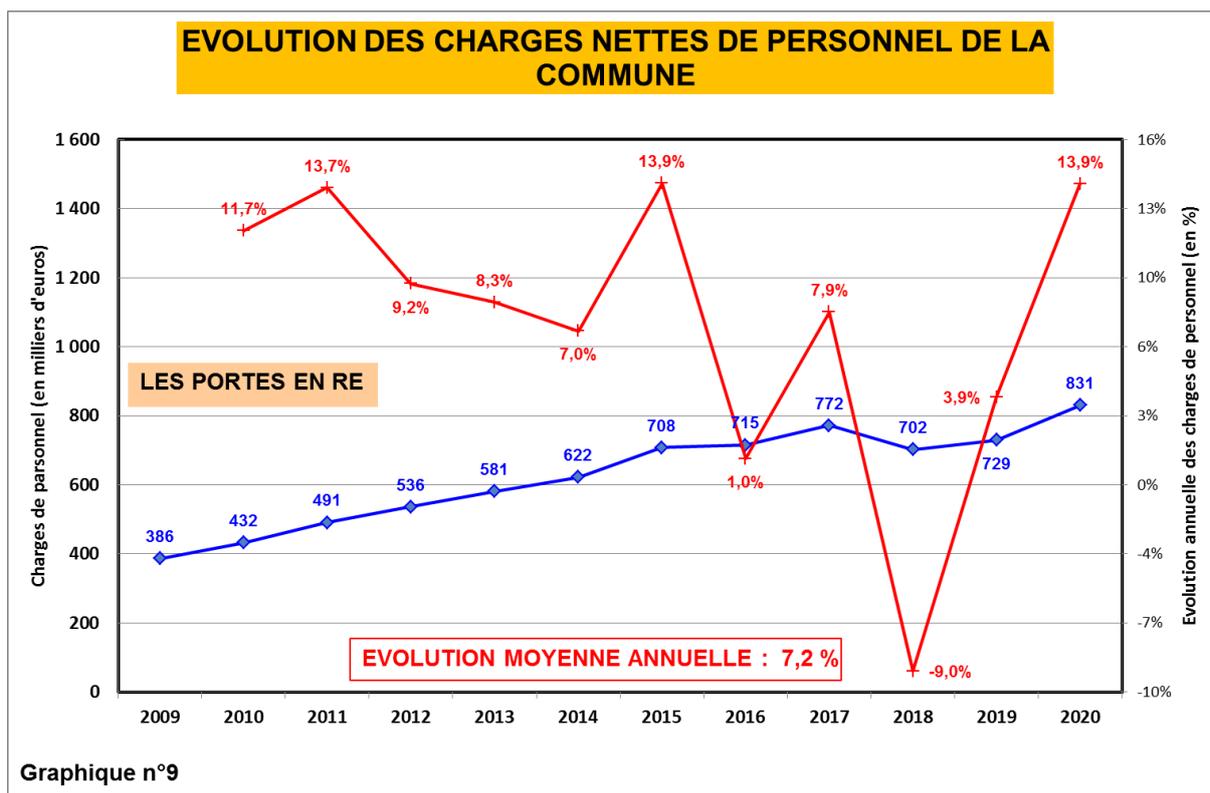
Rapportées aux Unités Foncières, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Sur la période étudiée les charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière de la commune des Portes-en-Ré sont sur une tendance haussière mais restent inférieures à celles des autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré. Le bilan de cet indicateur est donc mitigé.

VI.3 Charges de personnel

VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel



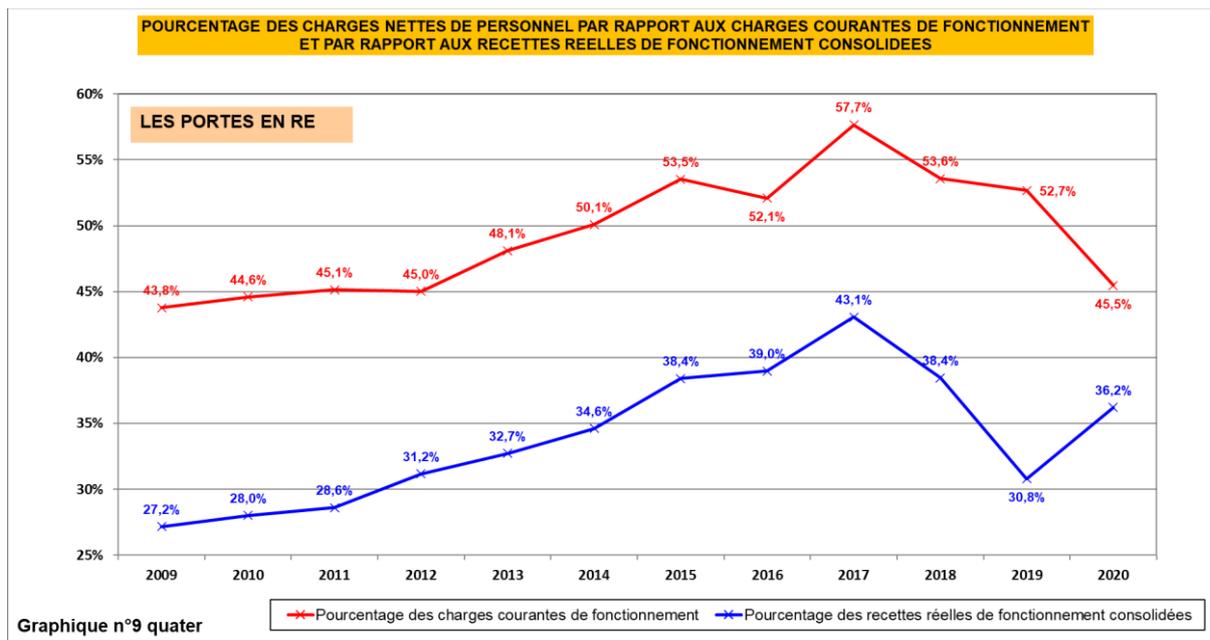
La hausse de ces charges nettes de personnel a été constante entre 2009 et 2017 entraînant leur doublement. *A contrario*, en 2018, ces charges ont significativement diminué enregistrant une décrue de 9,0 %. Cette baisse n'aura malheureusement pas été durable, l'année 2019 enregistrant une hausse de 3,9 %. Quant à 2020, le Budget Primitif, annonce une hausse de 13,9 % de ce poste de charges, le ramenant au niveau historique de 2015 !

VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel

Cette inquiétante évolution en valeur absolue est heureusement tempérée, comme le montre le graphique ci-dessous, en valeur relative :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est en croissance régulière de 2009 à 2017 (sauf en 2016) ; cette tendance s'inversant à partir de 2018,

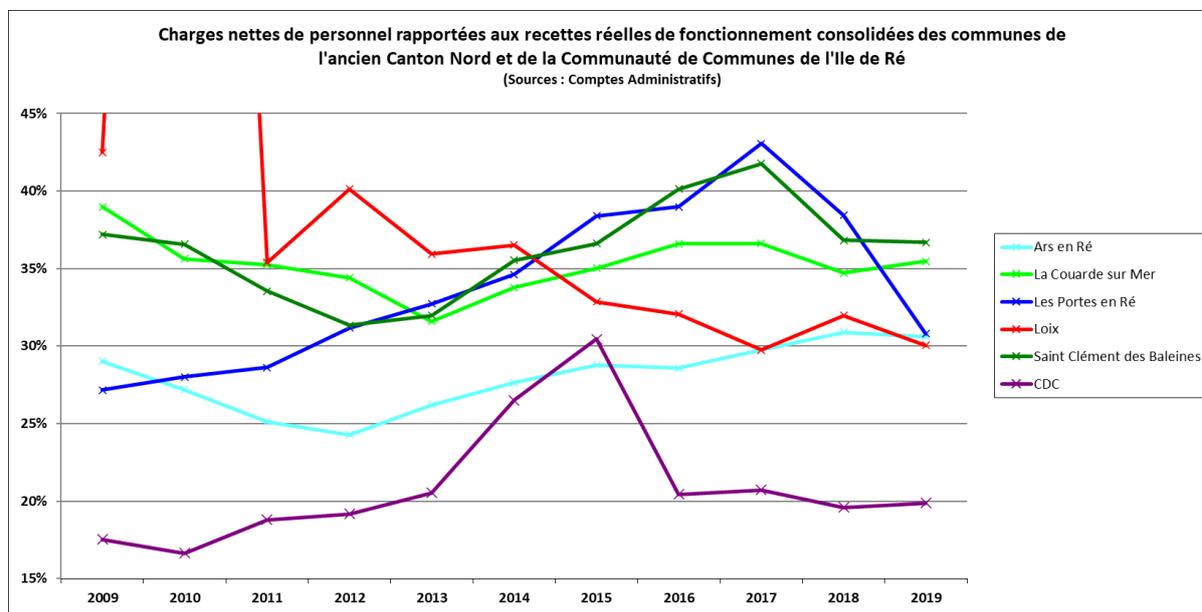
- le rapport entre les charges nettes de personnel et les recettes réelles de fonctionnement consolidées est également en croissance régulière de 2009 à 2017 (sauf en 2016) ; l'inversion de tendance observée à partir de 2018 pourrait être contrariée en 2020.



Ainsi :

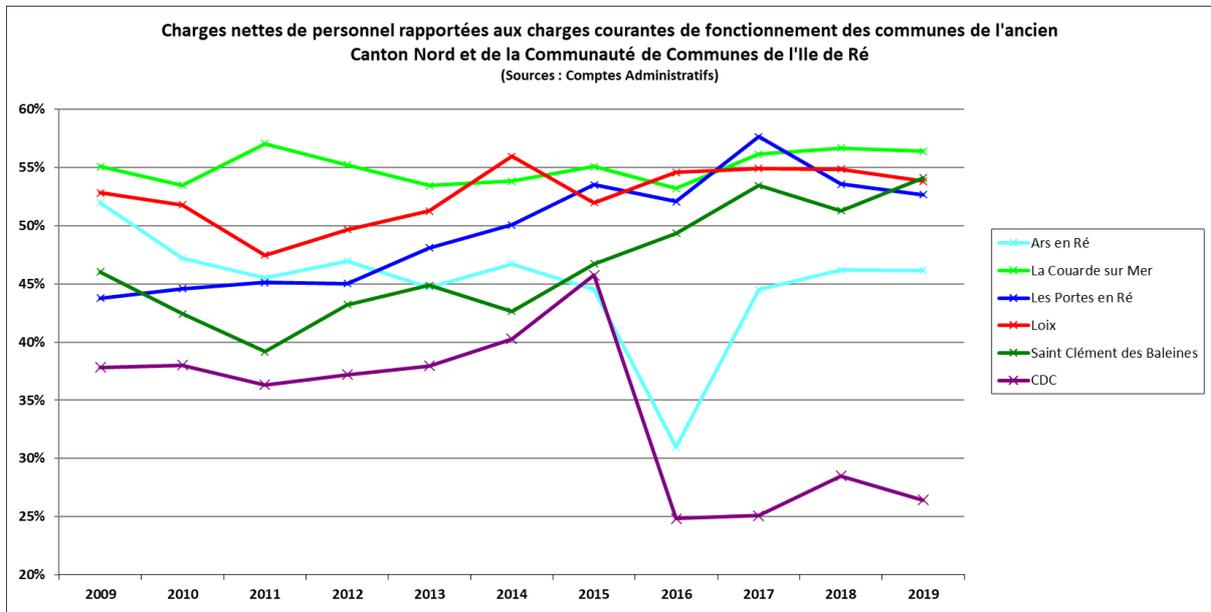
- les charges nettes de personnel « consommaient » jusqu'en 2017 toujours plus des recettes de la commune et représentaient une part croissante de ses charges courantes,
- l'inflexion vertueuse constatée en 2018 s'est poursuivie en 2019 ; mais sera-t-elle pérenne comme le laisse accroire le Budget Primitif 2020, budget sur lequel, pour mémoire, nous avons émis précédemment quelques réserves.

Comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré, les données de la commune des Portes-en-Ré ressortent comme suit :



En matière de charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, la commune des Portes-en-Ré se distingue des autres communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré par deux phases très nettes : une hausse de 2009 à 2017, puis une baisse à partir de 2018.

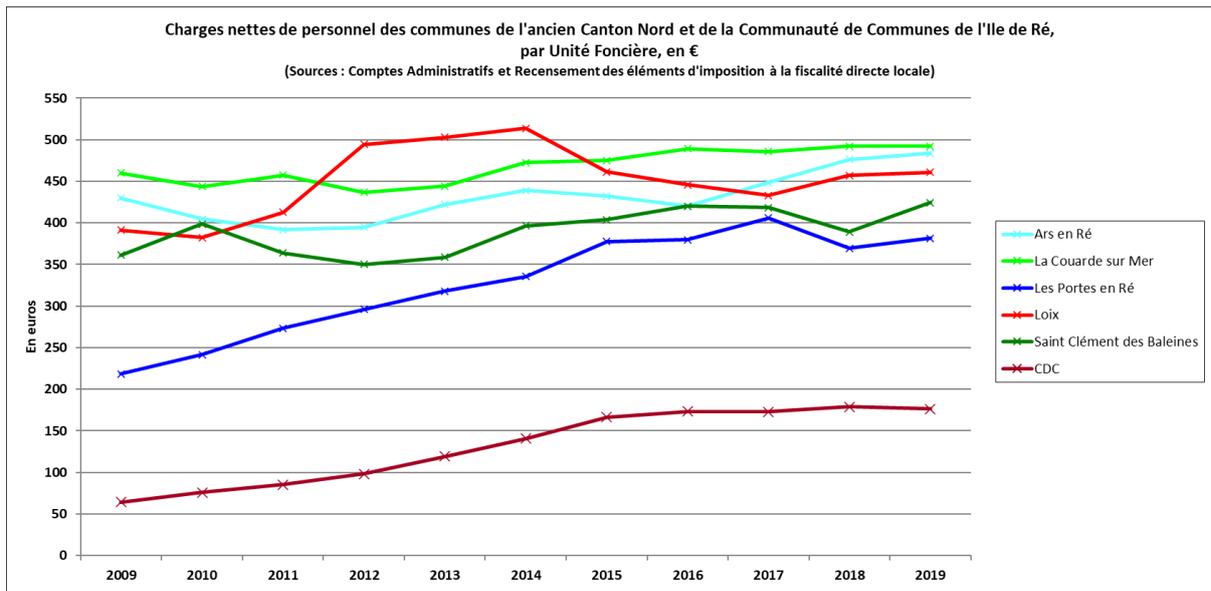
La phase de hausse a propulsée cet indicateur au plus haut niveau en 2017 et la phase de baisse l'a ramené en 2019 au meilleur niveau (avec les communes d'Ars-en-Ré et de Loix).



On retrouve, en matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement, les tendances décrites précédemment.

VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Les charges nettes de personnel par Unité Foncière de la Commune des Portes-en-Ré sont les plus faibles des communes de l'ancien Canton Nord sur la période étudiée. La très forte proportion de résidences secondaires sur la commune n'est, bien entendu, par étrangère à cette observation.

VI.3.4 Commentaires

Pour la commune des Portes-en-Ré, les charges nettes de personnel ne semblent pas vraiment maîtrisées malgré l'amélioration de certains indicateurs à partir de 2018.

Il ne serait pas souhaitable que le passage en station de tourisme et sa manne financière soit l'occasion d'une dérive en la matière.

Par ailleurs deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré :

- sur une période comparable, la hausse annuelle moyenne des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 11,8 % ; on est donc en droit de se demander :
 - o pourquoi les charges de personnel de la commune des Portes-en-Ré n'ont pas diminuées en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connues une hausse moyenne annuelle plus faible,
 - o et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?

- l'impact des charges de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...) ?

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : les charges de personnel ont connu une baisse très significative en 2018 marquant une rupture bienvenue dans la hausse continue enregistrée depuis 2009. Comment justifiez-vous la nouvelle hausse de 8,3 % inscrite au Budget Primitif 2019 de la commune ?

Réponse : en 2018, il y a eu différents départs non remplacés. Pour 2019, la commune a dû mettre en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui se traduira par une augmentation subie des charges de personnel. Pour mémoire, les effectifs d'employés municipaux, variables en cours d'année, sont repris dans les procès-verbaux des Conseils Municipaux au cours desquels les décisions de création ou d'annulation de poste sont prises.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune des Portes-en-Ré si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

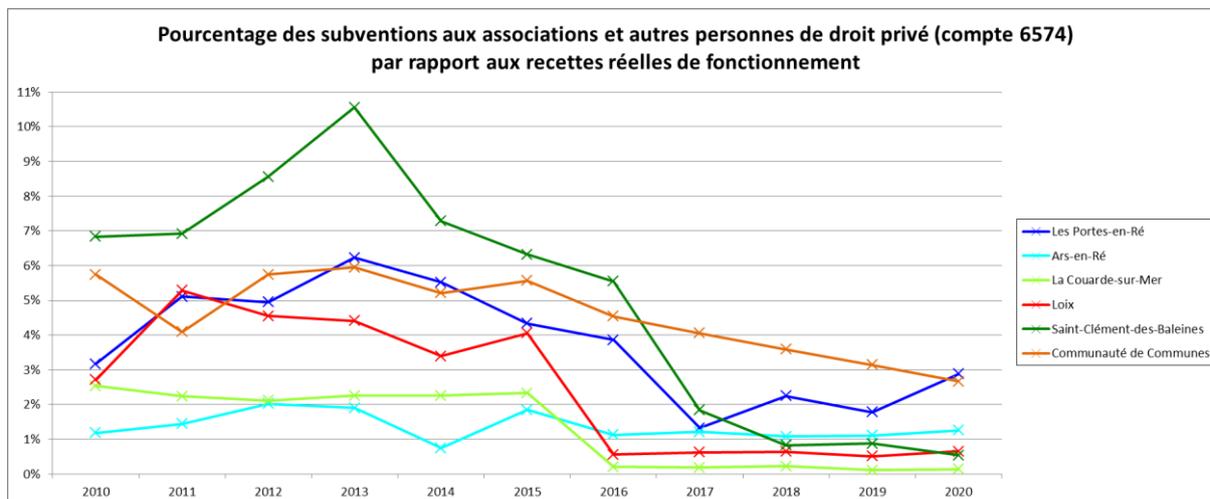
Réponse : le fonctionnement de la commune des Portes-en-Ré, quelle que soit sa taille et indépendamment des prises de compétences par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, nécessite le maintien d'un nombre minimum et incompressible d'employés municipaux qui ne permet pas une réduction significative de leur nombre et par conséquent des charges de personnel.

VI.4 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

VI.4.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement

Pour la période de 2010 à 2020 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivants :



N. B. : pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération, la commune des Portes-en-Ré se montre plutôt « généreuse » avec les associations qu'elle soutient, par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré.

Il convient cependant de vérifier qu'elle n'apporte pas son soutien financier à des associations dont les ressources et/ou la bonne gestion le rend inutile : votre association a, à ce titre, étudié les demandes de subventions 2018 de quatre associations et a adressé à Monsieur le Maire et à son Adjoint en charge des Finances, par courrier daté du 12 novembre 2018, un ensemble de remarques et de commentaires.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : nous nous permettons de vous rappeler les termes principaux de notre courrier daté du 12 novembre 2018 et ayant pour objet « subventions 2018 aux associations » : respect du formalisme des demandes de subventions, importance des pièces comptables accompagnant les demandes de subventions, tenir compte des réserves des associations demandant une subvention, plafonner le montant total des subventions accordées. Comment ont été traitées les demandes de subventions 2019 ?

Réponse : il a été tenu compte du niveau des réserves financières des associations dans l'attribution des subventions 2019.

VI.4.2 Liste des bénéficiaires des subventions

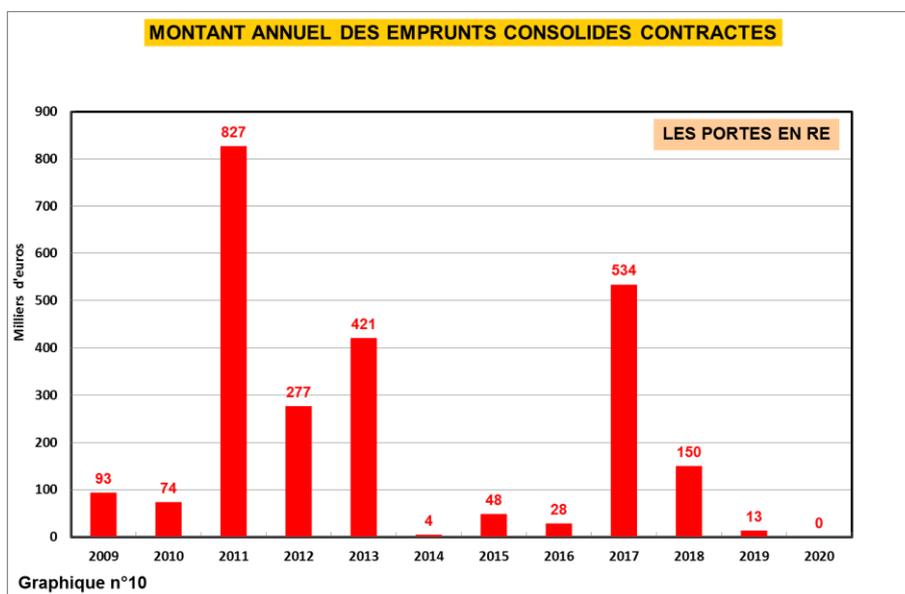
La liste des bénéficiaires, portée à l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Budget Primitif 2020 de la commune des Portes-en-Ré, est la suivante (celle du Compte Administratif 2019 étant absente, elle a été reconstituée à partir du Budget Primitif 2019) :

Nom des bénéficiaires	CA 2019	BP 2020
Personnes de droit privé	43 152,00	67 716,00
Associations	43 152,00	67 716,00
Association des Riverains Portingalais des Forêts (A.R.P.F.)		9 000,00
Association Pour la Protection du Patrimoine des Portes-en-Ré (AAP)	4 000,00	4 000,00
Association Communale de Chasse Agrée Les Portes en Ré	1 700,00	1 700,00
Amicale des Anciens Cols Bleus de l'île de Ré	500,00	1 000,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers des Portes en Ré	3 500,00	1 820,00
Amis des chats abandonnés	500,00	500,00
Batterie fanfare du Bucheron	1 500,00	1 500,00
Baz Arts au potager	700,00	700,00
Club de pétanque portingalais	1 500,00	2 500,00
Club de lecture portingalais	1 452,00	1 446,00
Ecuries Ile de Ré		1 500,00
Foyer des jeunes éducation populaire	1 500,00	2 000,00
IAVNANA	600,00	550,00
Judo Club Rétais	900,00	900,00
Les Portes en Fête	20 000,00	35 000,00
Ré-Création	500,00	500,00
Ré Handi Tennis		200,00
Sporting Club Rhétais Rugby	900,00	900,00
Tennis Club du Bout de l'île	2 500,00	1 500,00
Viet Vo Dao	900,00	500,00
Personnes de droit public	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	43 152,00	67 716,00

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2019, et prévisionnel pour l'année 2020, par la commune pour son Budget Général et son Budget Annexe Camping Municipal, sont les suivants :



Les raisons principales de ces emprunts étaient les suivantes :

- en 2011 : emprunt de 700 000 € pour des travaux de réfection et rénovation du camping municipal,
- en 2013 : emprunt de 400 000 € pour l'achat et la transformation d'une maison d'habitation, située 15, avenue du Haut des Treilles, en Maison des Associations ; l'avenir de ce projet est inconnu à ce jour,
- en 2017 : emprunt de 500 000 € dans le cadre de l'achat et de la transformation d'une maison d'habitation, située 3, rue des Châtaigniers, en Maison Médicale,
- en 2018 : emprunt de 150 000 € dans le cadre de l'achat et de la rénovation d'une maison, située 2, rue des Châtaigniers, destinée, selon les informations connues à ce jour, à loger un membre du personnel communal.

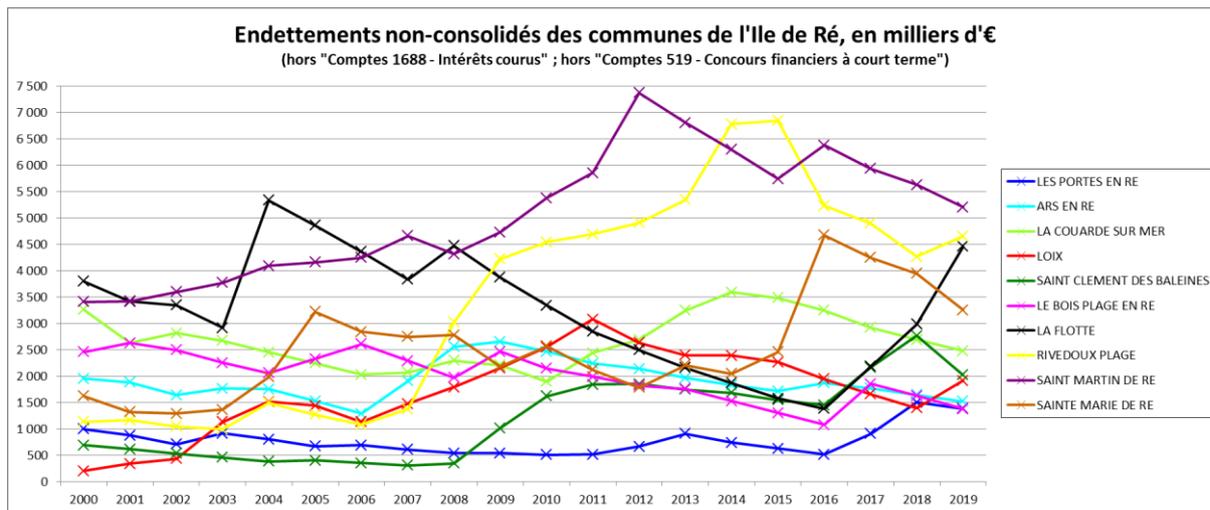
VII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur ligne de trésorerie en 2019.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé

Dans notre étude intitulée « Etude sur l'endettement des communes de l'île de Ré et de la Communauté de Communes de l'île de Ré au 31 décembre 2019 » (<http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Endettement20191231.pdf>), nous avons publié le graphique suivant :

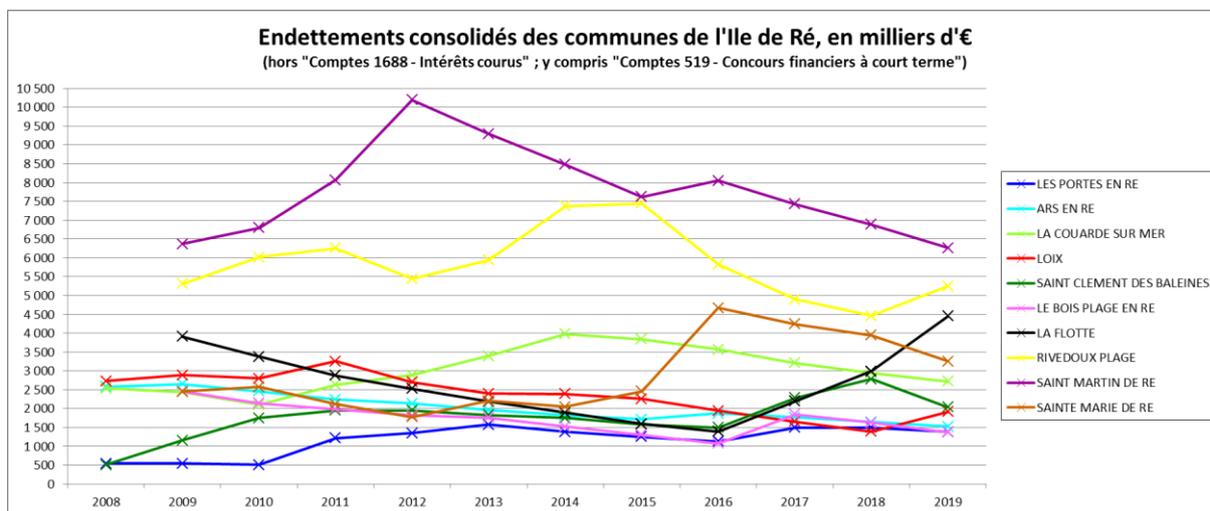


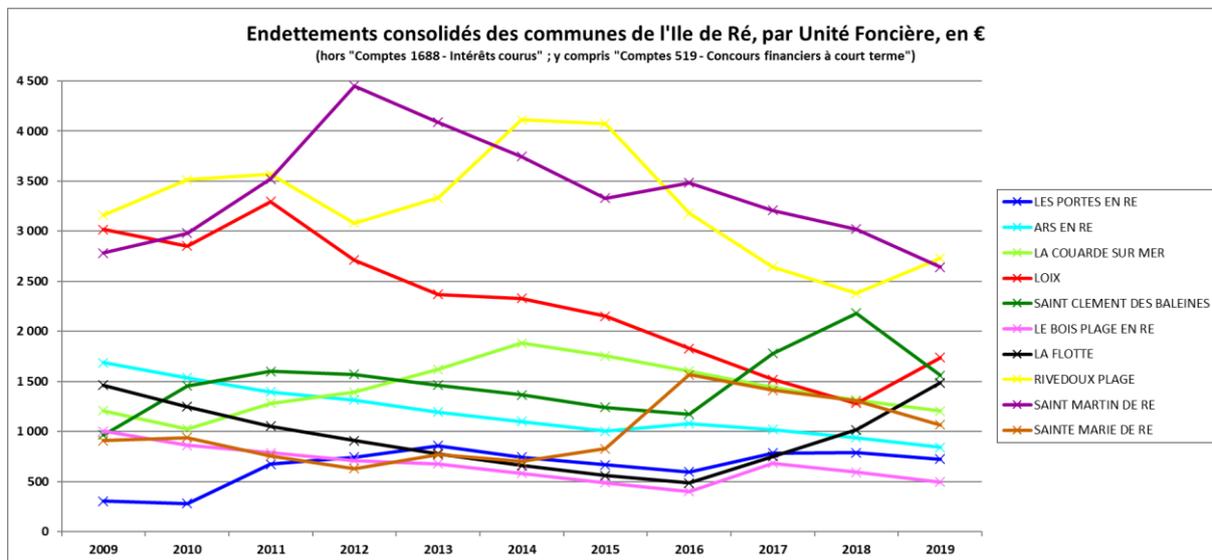
Comme nous l'écrivions à l'époque « Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s). Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préférera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé ».

L'endettement de la commune des Portes-en-Ré est une parfaite illustration de ces propos, puisqu'à la fin de l'année 2016, du fait de la dette portée par le Budget Annexe Camping Municipal, l'endettement consolidé était le double de l'endettement non-consolidé. A la fin de 2019, le Budget Annexe Camping Municipal ayant disparu et les autres Budgets Annexes ne portant pas d'endettement, l'endettement non-consolidé et l'endettement consolidé de la commune des Portes-en-Ré sont identiques.

VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'île de Ré



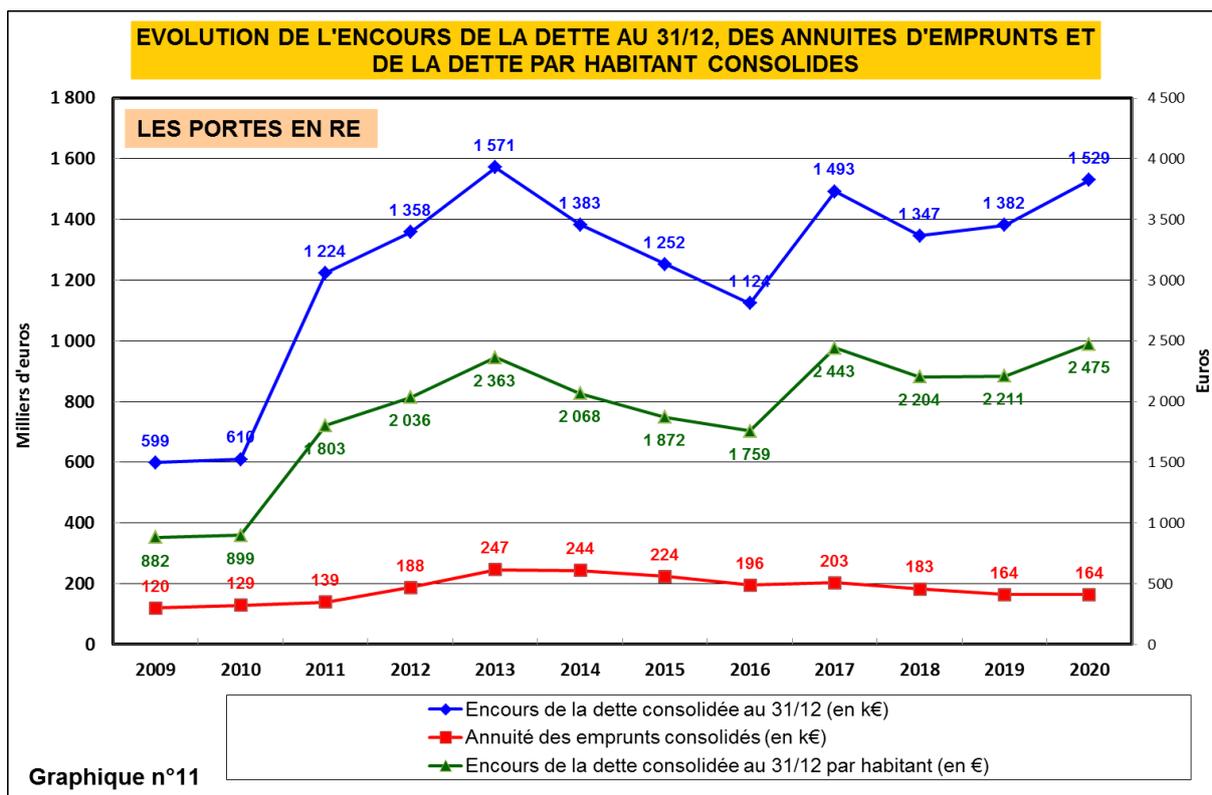


Pour les comparaisons entre les communes de l'île de Ré, l'endettement consolidé par Unité Foncière est le plus probant. On constate ainsi que, sur toute la période étudiée, celui de la commune des Portes-en-Ré est parmi les plus modeste.

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune des Portes-en-Ré

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir des Comptes Administratifs et du dernier Budget Primitif, indique l'évolution consolidée :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

On distingue plusieurs périodes différentes :

- une période de stabilité en 2009 et 2010,
- une période de croissance très significative de 2011 à 2013,
- une période de décroissance également significative de 2014 à 2016,
- une nouvelle forte croissance en 2017,
- puis une décroissance en 2018,
- enfin une nouvelle période de croissance à partir de 2019.

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : <https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow> et/ou Comptes de Gestion).

Le premier type de contrôle fait apparaître régulièrement quelques décalages de faibles importances correspondant généralement à des emprunts auprès du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S. D. E. E. R.) de la Charente-Maritime.

En 2018, on note un décalage beaucoup plus significatif, l'emprunt de 150 000 €, signalé précédemment, ayant été comptabilisé mais n'apparaissant pas dans « l'Annexe IV A2.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » du Compte Administratif.

On relève, avec le second contrôle, également certains décalages.

Echanges avec la Municipalité précédente

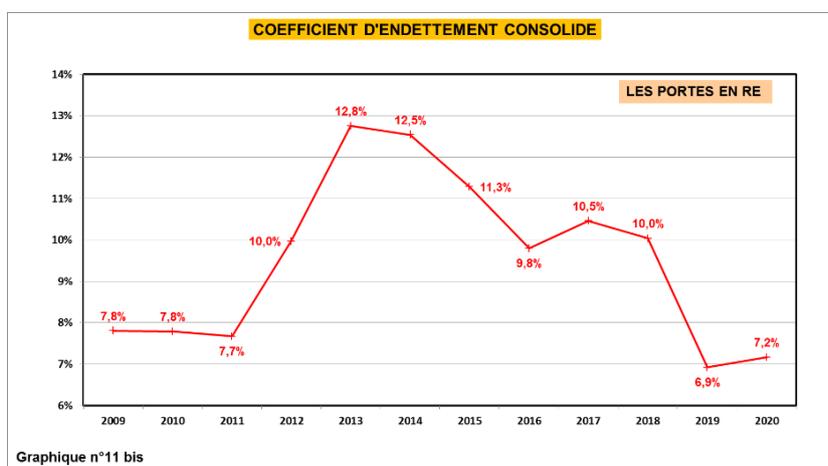
Question : nous avons régulièrement constaté un décalage entre l'endettement précisé aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs de la commune et l'endettement enregistré dans les Comptes de Gestion tenus par la Trésorerie de l'Île de Ré. Il nous semble qu'il est important d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Compte de Gestion). Comment expliquez-vous ce décalage et quelles mesures pensez-vous mettre en place pour le corriger ?

Réponse : ce sujet sera évoqué avec le Service Comptable de la Commune de façon à uniformiser ses pratiques avec celle de la trésorerie de Saint-Martin-de-Ré en charge de l'élaboration des Comptes de Gestion.

VIII.3 Coefficient d'endettement consolidé

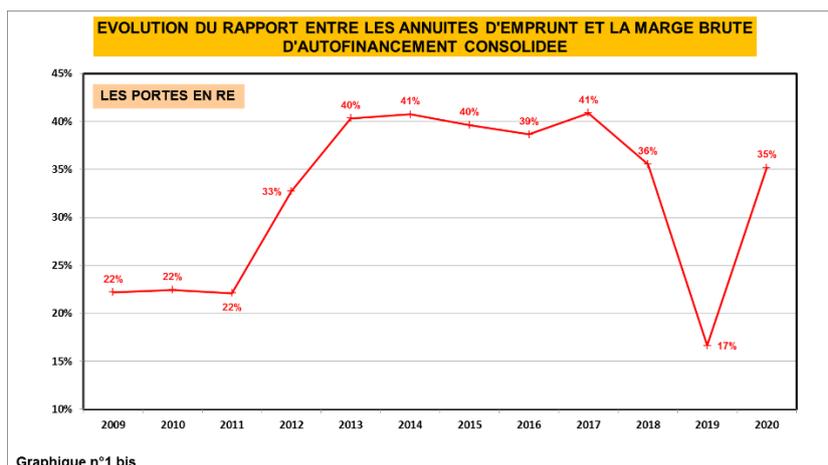
Le coefficient d'endettement consolidé de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année pour le remboursement de la dette.



Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement :



Ce rapport :

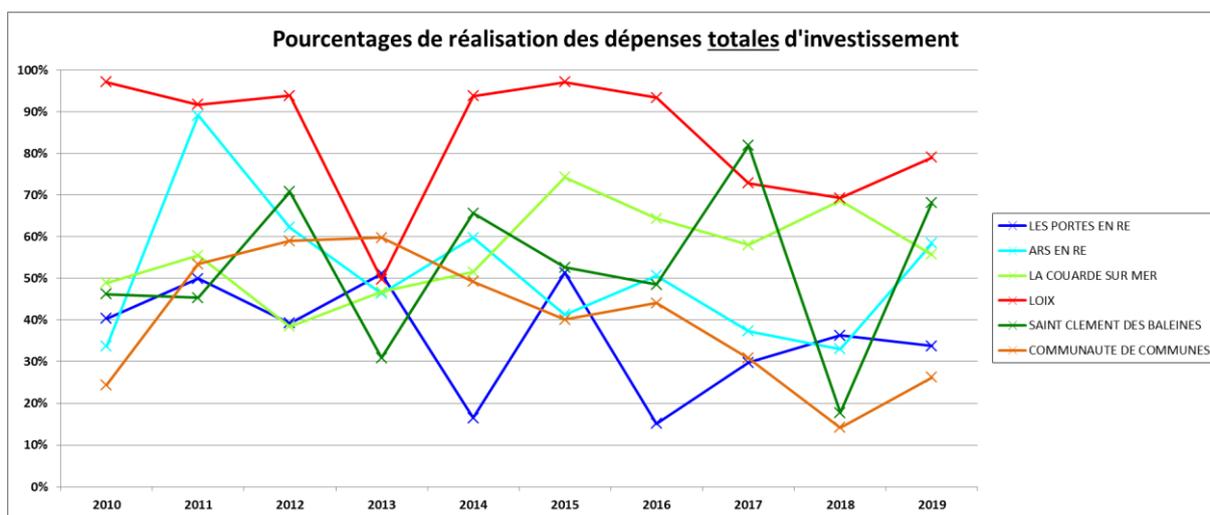
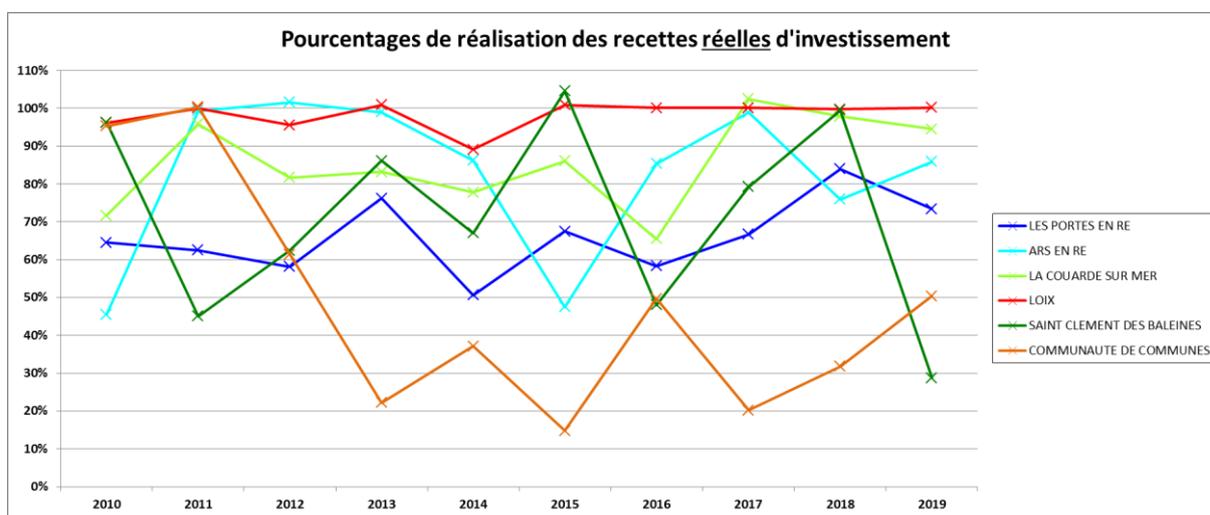
- o qui était voisin de 22 % jusqu'en 2011,
 - o a commencé à se dégrader à partir de 2012 pour atteindre 41 % environ en 2017,
 - o les années 2018 et 2019 marquant une nette amélioration de cet indicateur,
 - o la dégradation attendue pour 2020 est due à la dégradation de la marge brute d'autofinancement évoquée précédemment.
- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 1,42 année pour la commune des Portes-en-Ré au 31 décembre 2019, en baisse très significative par rapport à l'année précédente, soit une valeur significativement éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années.

IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif. L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.



Pour la commune des Portes-en-Ré, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 15 à 40 %,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 50 à 90 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est particulièrement erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion des finances communales : la tendance encourageante qui semblait se dessiner depuis 2017 ne s'est pas confirmée en 2019. La nouvelle équipe municipale pourra

peut-être s'inspirer davantage de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : nous avons noté l'amélioration des pourcentages de réalisation des recettes et des dépenses réelles d'investissement en 2017 et 2018, ce qui est à porter au crédit de l'équipe municipale. Ces pourcentages restent cependant de qualité modeste (notamment en matière de dépenses). Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs en matière d'investissement ?

Réponse : Afin d'alléger la charge de travail administratif, le recours aux Décisions Modificatives en matière d'investissement et donc l'élaboration de Budgets Supplémentaires sont réduits au maximum. Il s'ensuit que, pour éviter tout blocage administratif dans le cas où un projet d'investissement devrait être initié, toutes les opérations d'équipement putatives sont systématiquement inscrites au Budget Primitif, même si leurs réalisations sont techniquement et humainement impossibles. Il n'y a donc pas eu de mesures particulières prises pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs en matière d'investissement.

IX.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

IX.2.1 Réalisées en 2019

Pour l'année 2019, les opérations d'équipement de la commune des Portes-en-Ré sont les suivantes :

N°	Intitulé	2019											
		Dépenses						Recettes					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées	Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Recettes annulées
146	Aménagement du Gros-Jonc	68 800,00	4 931,20	7%	63 868,80		63 868,80	29 250,00		0%	29 250,00		29 250,00
147	Base nautique	13 350,00	1 014,76	8%	12 335,24		12 335,24						
148	Zone NAI	1 300,00		0%	1 300,00	1 260,00	40,00						
151	Eaux pluviales							25 200,00	25 104,00	100%	96,00		96,00
152	Mise en valeur du patrimoine	2 160,00		0%	2 160,00	2 160,00	0,00						
153	Tennis	8 620,00		0%	8 620,00		8 620,00	2 235,00	2 236,20	100%	-1,20		-1,20
154	Cimetière	30 000,00		0%	30 000,00	10 430,00	19 570,00						
155	HLM	252 810,00		0%	252 810,00	2 810,00	250 000,00						
158	Aménagement terrains ludiques	15 500,00	15 431,94	100%	68,06		68,06	21 425,00	23 997,50	112%	-2 572,50		-2 572,50
159	Droits des sols	37 760,00		0%	37 760,00	37 760,00	0,00						
160	Acquisition de terrain	1 200,00	1 166,88	97%	33,12		33,12						
161	Plan communal de sauvegarde	8 000,00		0%	8 000,00		8 000,00						
4131	Acquisition de matériels	20 000,00	3 984,00	20%	16 016,00		16 016,00						
4132	Matériel roulant	71 000,00	68 571,60	97%	2 428,40		2 428,40	6 000,00	6 000,00	100%	0,00		0,00
6029	Mairie	190 482,00	1 908,00	1%	188 574,00	27 550,00	161 024,00	27 600,00	0,00	0%	27 600,00		27 600,00
6107	Locaux scolaires	79 948,00	6 200,76	8%	73 747,24	29 220,00	44 527,24						
6108	Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)	1 809,00	610,79	34%	1 198,21		1 198,21						
6109	Cantine scolaire	40 000,00		0%	40 000,00		40 000,00						
6113	Salle polyvalente	94 400,00	9 534,00	10%	84 866,00		84 866,00	15 510,00	0,00	0%	15 510,00		15 510,00
6127	Pompiers	30 000,00		0%	30 000,00		30 000,00						
6137	Bâtiments publics	47 240,00	4 333,57	9%	42 906,43	21 000,00	21 906,43						
6138	Ateliers municipaux	20 850,00		0%	20 850,00		20 850,00						
6143	Ilot des Châtaigniers 1	192 000,00	165 979,40	86%	26 020,60	516,00	25 504,60	1 026,00	0,00	0%	1 026,00	1 026,00	0,00
6144	Ilot du Haut des Treilles	15 000,00		0%	15 000,00		15 000,00	30 000,00	0,00	0%	30 000,00		30 000,00
6145	Eglise	13 900,00	1 164,00	8%	12 736,00		12 736,00						
6146	Ilot des Châtaigniers 2	184 200,00	6 955,04	4%	177 244,96		177 244,96						
7106	Voirie	641 050,00	282 460,98	44%	358 589,02	291 200,00	67 389,02	21 838,00	15 220,76	70%	6 617,24		6 617,24
7108	Digues et levées	50 000,00		0%	50 000,00		50 000,00						
7110	Mouillages	7 265,00		0%	7 265,00	6 265,00	1 000,00						
7117	Aménagement du littoral	84 106,00	12 914,54	15%	71 191,46	18 774,00	52 417,46						
7132	Réseaux	19 418,00	5 218,66	27%	14 199,34	2 105,00	12 094,34						
	TOTAL	2 242 168,00	592 380,12	26%	1 649 787,88	451 050,00	1 198 737,88	180 084,00	72 558,46	40%	107 525,54	1 026,00	106 499,54

Les trois opérations d'équipement :

- « n°7106 – Voirie »,
- « n°6143 – Ilot des Châtaigniers 1 », qui correspond à la Maison Médicale,
- « n°4132 – Matériel roulant »,

représentent 87 % des dépenses d'équipement réalisées.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR), en matière de dépenses, sont très significatifs et représentent 20 % des dépenses budgétisées et 76 % des dépenses réalisées,

IX.2.2 Budgétisées en 2020

Pour l'année 2020, les opérations d'équipement de la commune des Portes-en-Ré budgétisées, y compris les restes à réalisés reportés de 2019, sont les suivantes :

N°	Intitulé	2020	
		Dépenses	Recettes
146	Aménagement du Gros-Jonc	60 000,00	22 500,00
147	Base nautique	13 350,00	
153	Tennis	8 620,00	
154	Cimetière	39 500,00	
155	HLM	265 000,00	
161	Plan communal de sauvegarde	8 000,00	
4131	Acquisition de matériels	27 200,00	
4132	Matériel roulant	47 400,00	
6029	Mairie	196 020,00	18 400,00
6107	Locaux scolaires	32 780,00	
6108	Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)	800,00	
6109	Cantine scolaire	40 000,00	
6113	Salle polyvalente	95 300,00	
6127	Pompiers	30 000,00	
6137	Bâtiments publics	14 900,00	
6138	Ateliers municipaux	20 000,00	
6143	Ilot des Châtaigniers 1		1 473,00
6144	Ilot du Haut des Treilles	15 000,00	
6145	Eglise	33 900,00	
6146	Ilot des Châtaigniers 2	150 000,00	
6147	Maison Régreny	700 000,00	
7106	Voirie	265 000,00	18 474,00
7108	Digues et levées	50 000,00	
7110	Mouillages	6 000,00	
7117	Aménagement du littoral	50 000,00	
7132	Réseaux	10 000,00	
8139	Espaces verts	10 000,00	
TOTAL		2 188 770,00	60 847,00

Les quatre opérations d'équipement :

- « n°6147 – Maison Régreny »,
- « n°155 – HLM » correspondant à l'opération de construction d'Habitations à Loyer Modéré dans le secteur des ateliers municipaux,
- « n°7106 – Voirie »,
- « n°6029 – Mairie » pour la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment de la Mairie,

représentent 65 % des dépenses d'équipement budgétisées.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : le passage, au cours de l'année 2018, de la commune des Portes-en-Ré en station de tourisme va lui apporter un surplus de recettes évalué, en année pleine, à 400 000 € environ ? Quelle utilisation de cette nouvelle manne financière envisagez-vous ? Pour mémoire le Conseil d'Administration de l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré est favorable à une utilisation dans des programmes permettant l'installation de résidents principaux sur la commune (idéalement jeunes avec des enfants) – il nous semble que la politique d'Habitation à Loyers Modérés, pour très utile qu'elle ait été et qu'elle soit encore, trouvera rapidement ses limites - et favorisant le maintien, ou l'installation, de professionnels (et notamment de professionnels des professions du bâtiment) sur la commune.

Réponse : *Monsieur le Maire pense que cette ressource supplémentaire devrait être prioritairement utilisée : pour la réalisation d'une nouvelle caserne de pompier, pour la réfection des alentours de la salle des Marais de la Prée. De plus il estime que seuls les projets de logement ayant un caractère d'utilité publique (logement d'employés municipaux, logement d'un médecin...) doivent être envisagés, la commune n'a ni les compétences, ni les capacités financières pour initier des programmes permettant l'installation de résidents principaux sur son territoire, hormis les programmes d'Habitation à Loyers Modérés en partenariat avec les partenaires habituels (CDC, bailleurs sociaux) et que, de toute façon, ce n'est pas son rôle.*

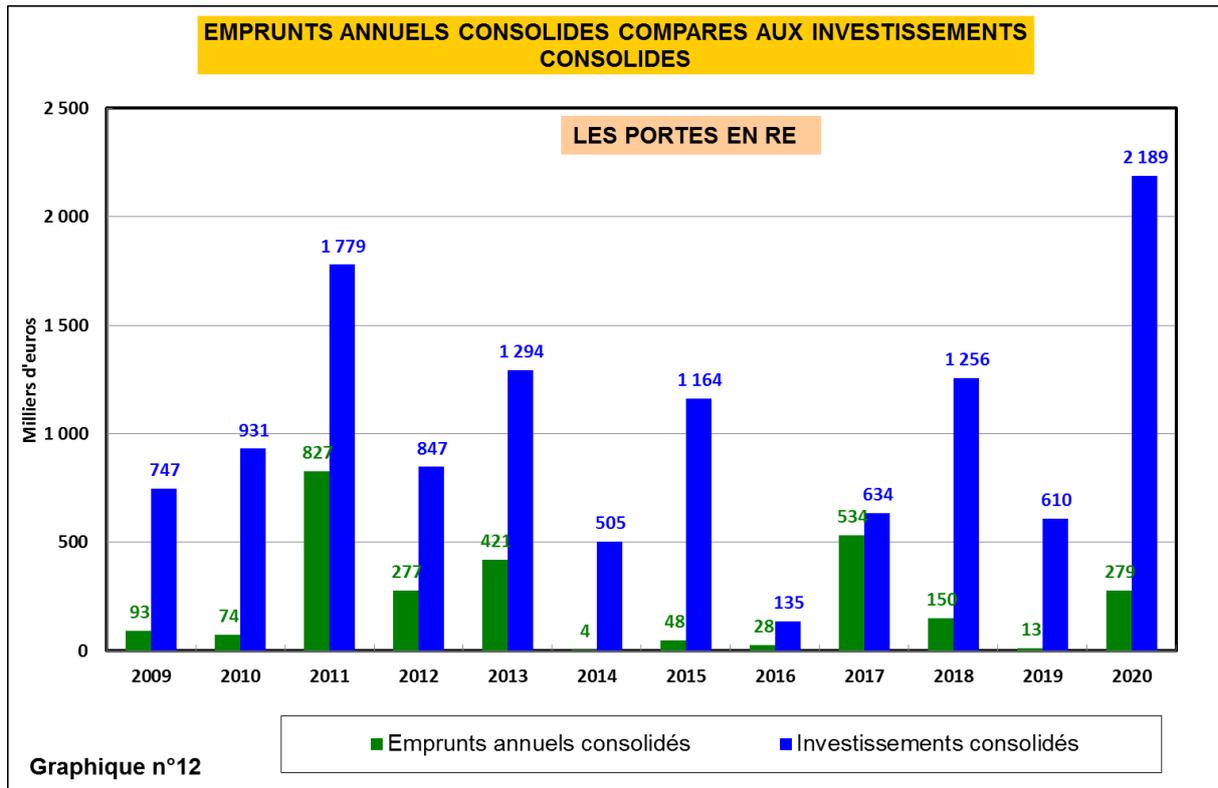
Echanges avec la Municipalité précédente

Question : où en est la création d'une zone d'activités sur la commune des Portes-en-Ré ? Si ce projet est toujours en cours, est-il porté par la commune des Portes-en-Ré et/ou par la Communauté de Communes de l'île de Ré ? La possibilité de créer une zone franche sur la commune des Portes-en-Ré fut évoquée, en octobre 2016, lors d'un atelier thématique à la Communauté de Communes de l'île de Ré : cette idée est-elle toujours d'actualité ? Enfin d'une façon plus générale, pensez-vous qu'il soit nécessaire que chaque commune du Nord de l'île de Ré ait sa propre zone d'activité ou pensez-vous qu'il puisse être intéressant, sur le plan financier notamment, que, par exemple, les communes d'Ars-en-Ré et/ou Saint-Clément-des-Baleines et/ou Les-Portes-en-Ré envisagent une ou des zones d'activités communes ?

Réponse : *ce projet est au point mort et toute évolution favorable, sur le territoire de la commune des Portes-en-Ré, semble irréaliste du point de vue de Monsieur le Maire.*

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés (effectifs de 2009 à 2019 et prévues en 2020).



On notera que sur toute la période étudiée les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

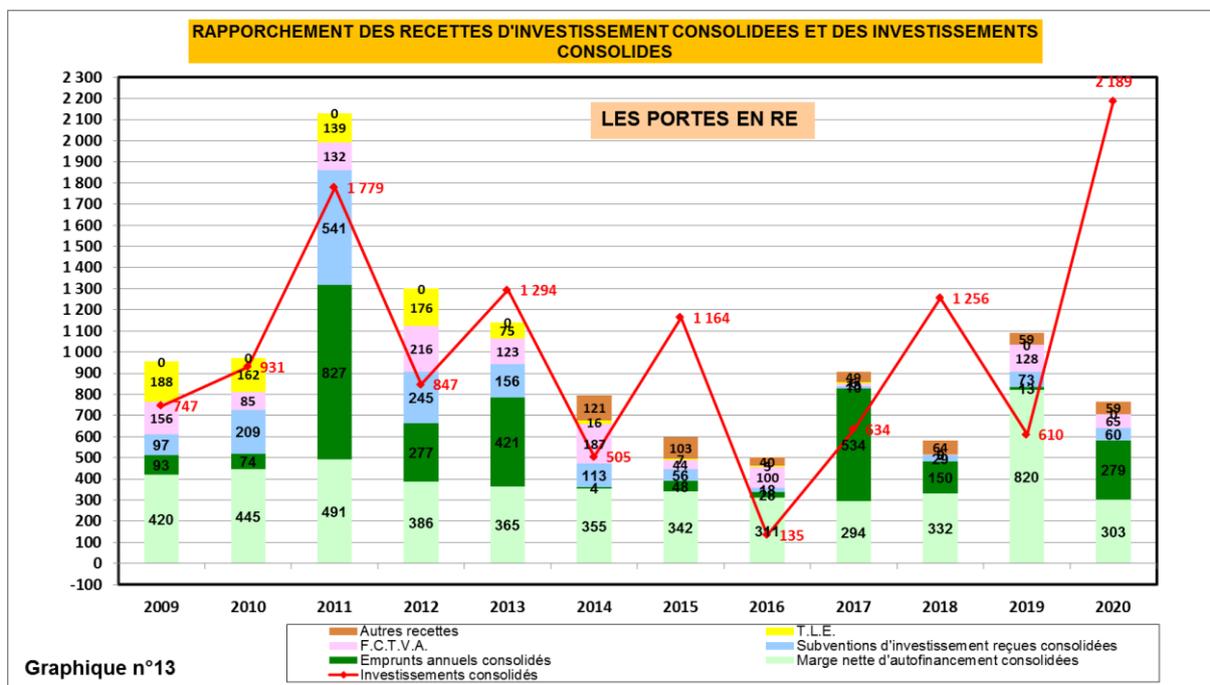
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensible aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune aux investissements réalisés ou prévus pour 2020.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2013, 2015, 2018 et 2020.

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégageant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
(1) Recettes d'investissement consolidées	441	455	812	637	354	437	209	163	78	98	259	184
(2) Investissements consolidés	747	931	1 779	847	1 294	505	1 164	135	634	1 256	610	2 189
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-306	-476	-967	-210	-940	-68	-955	28	-556	-1 157	-351	-2 005
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	420	445	491	386	365	355	342	311	294	332	820	303
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	114	-31	-475	175	-575	287	-613	338	-262	-825	469	-1 702
(6) Emprunts annuels consolidés	93	74	827	277	421	4	48	28	534	150	13	279
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	208	43	352	452	-154	292	-565	367	272	-675	482	-1 424
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	208	250	602	1 054	900	1 192	627	993	1 266	590	1 073	-351

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de la situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

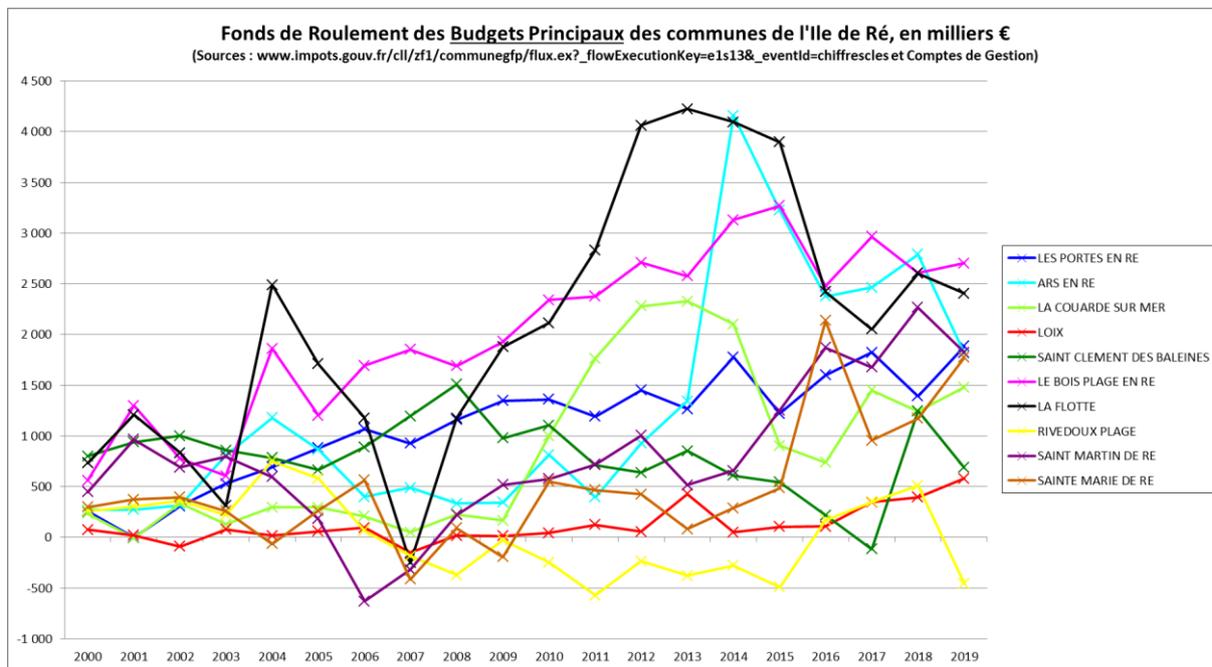
Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fonds de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'île de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communeqfp/flux.ex).



On constatera que la commune des Portes-en-Ré a vu sur cette période son Fonds de Roulement croître globalement et atteindre, à la fin de l'année 2019, un peu plus de 1,8 M€.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente ainsi à la fin de l'année 2019, par rapport aux données du Compte Administratif du Budget Principal :

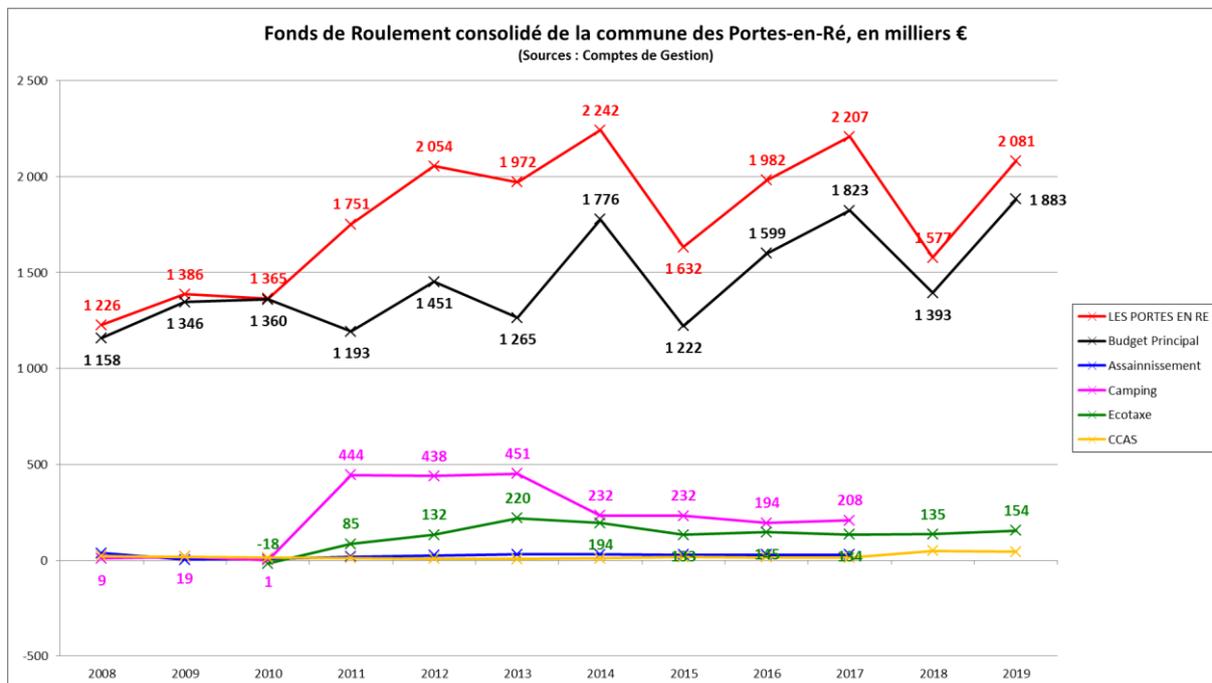
- ¾ année environ de recettes réelles de fonctionnement,
- un peu moins d'une année environ de recettes fiscales,
- un peu plus de deux années de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2019).

Nous pouvons donc réitérer notre remarque des années précédentes : « *Le recours à de nouveaux endettements est justifié (par l'équipe municipale précédente) par le niveau, historiquement bas, des concours finançant des biens immobiliers. Nous aurions préféré constater la mise en place d'une politique de gestion globale de la trésorerie de la commune, tenant compte des excédents accumulés* ».

X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

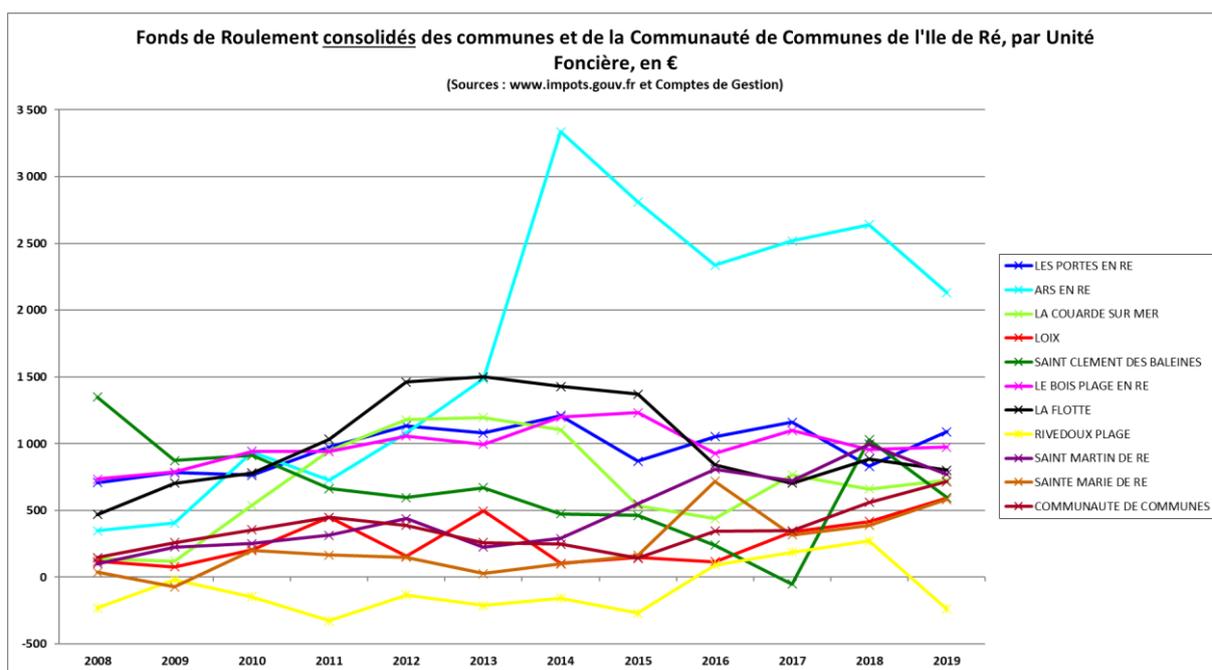
Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune des Portes-en-Ré, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
 - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation,
 - o des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert) et Camping Municipal (tracé en mauve) en situations positives et donc également favorables sur toute la période observée (sauf en 2010 pour l'Ecotaxe),
 - o et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Assainissement (tracé en bleu) et Centre Communal d'Action Sociale (tracé en jaune).



La situation financière de la commune des Portes-en-Ré, vis-à-vis de cet indicateur, est donc très favorable.

X.1.1.3 Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière



Cet indicateur permet de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'île de Ré : celui de la commune des Portes-en-Ré est ainsi en position globalement favorable sur toute la période étudiée.

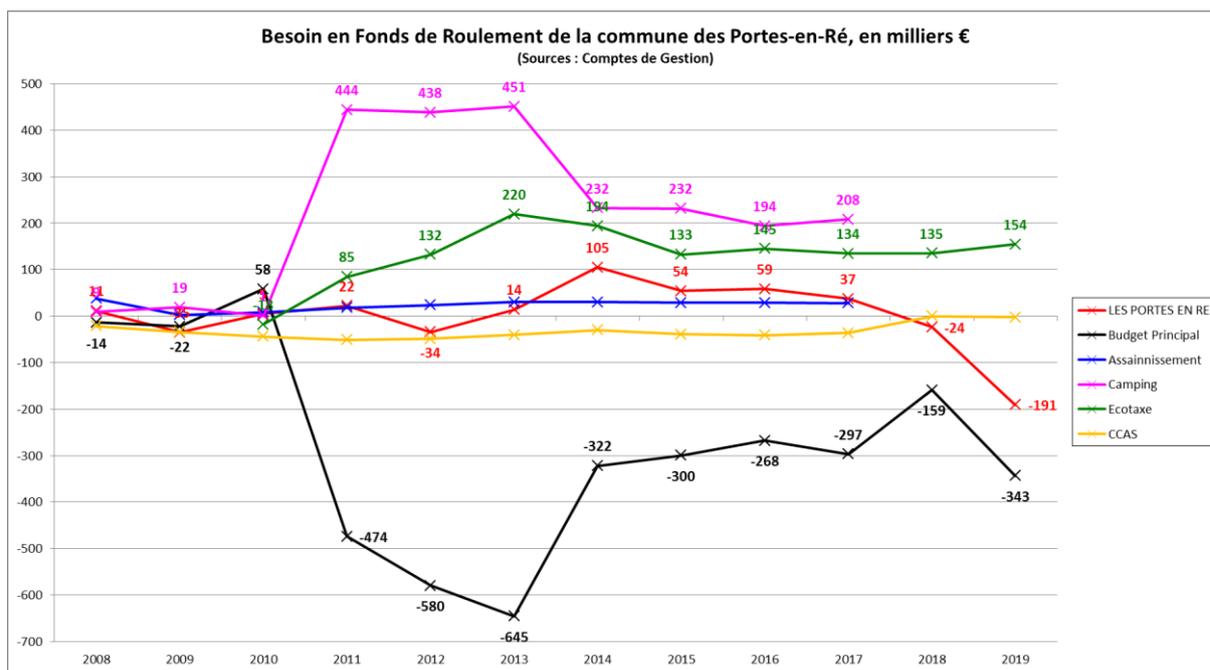
X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les deux Budgets Annexes « significatifs » Camping Municipal (tracé mauve) et Ecotaxe (tracé vert) sont en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement),
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif (sauf en 2010) et signe une situation favorable (ressources disponibles),

- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évolue majoritairement en territoire positif (besoin de financement) mais proche d'une position d'équilibre, et est sur une tendance favorable à partir de 2018.

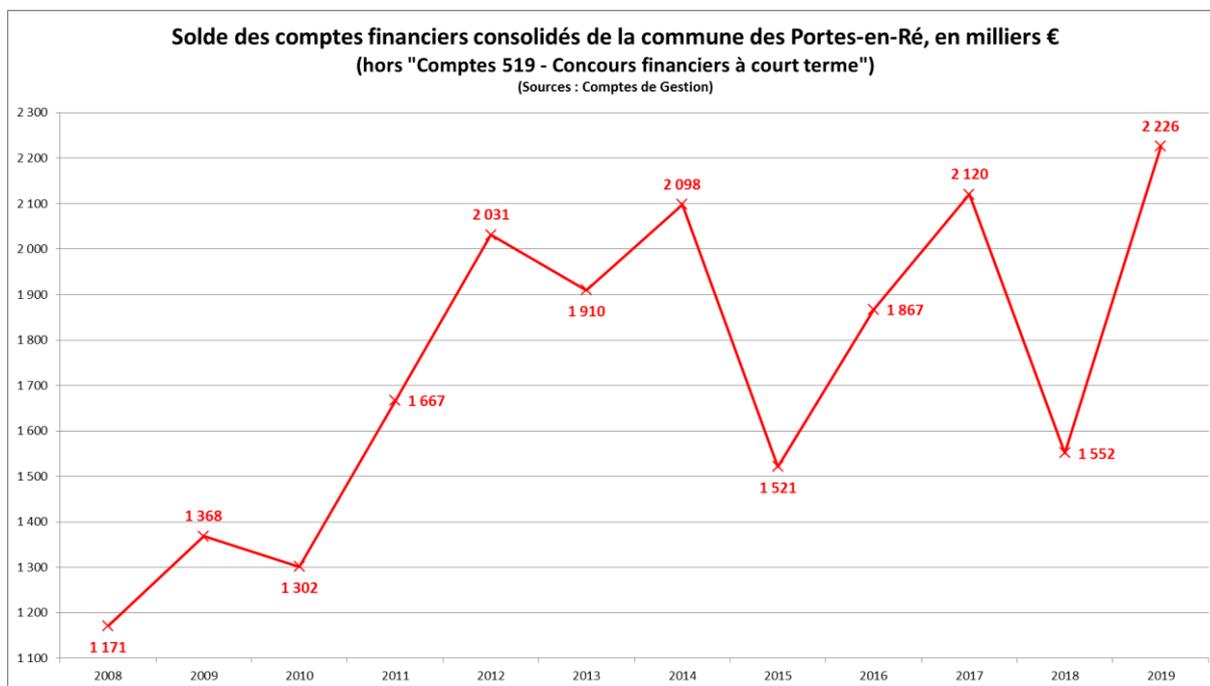


X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

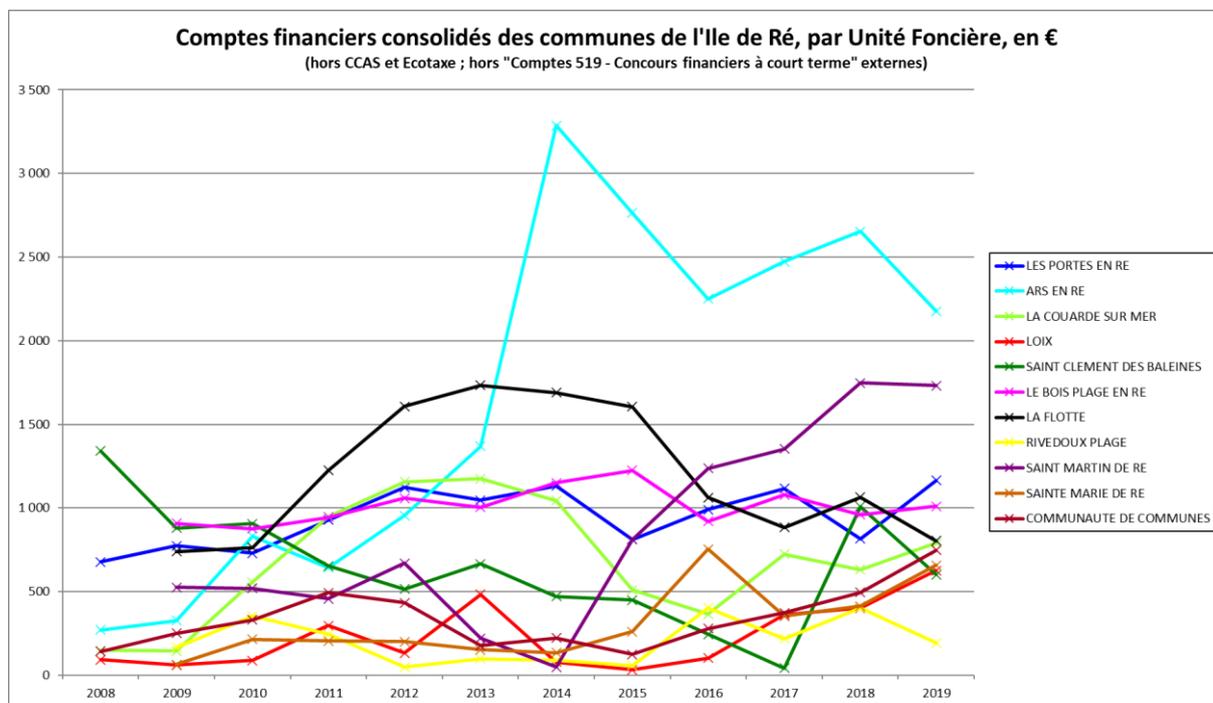
X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés » pour reprendre la définition de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.



Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable consolidée de la commune des Portes-en-Ré est très largement positive sur la période étudiée et est comprise entre 1,2 M€ en 2008 et 2,2 M€ en 2019. Cette trésorerie est exclusivement portée par le Budget Principal.



Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Foncières permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Île de Ré : celui de la commune des Portes-en-Ré est ainsi en position globalement favorable sur toute la période étudiée.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

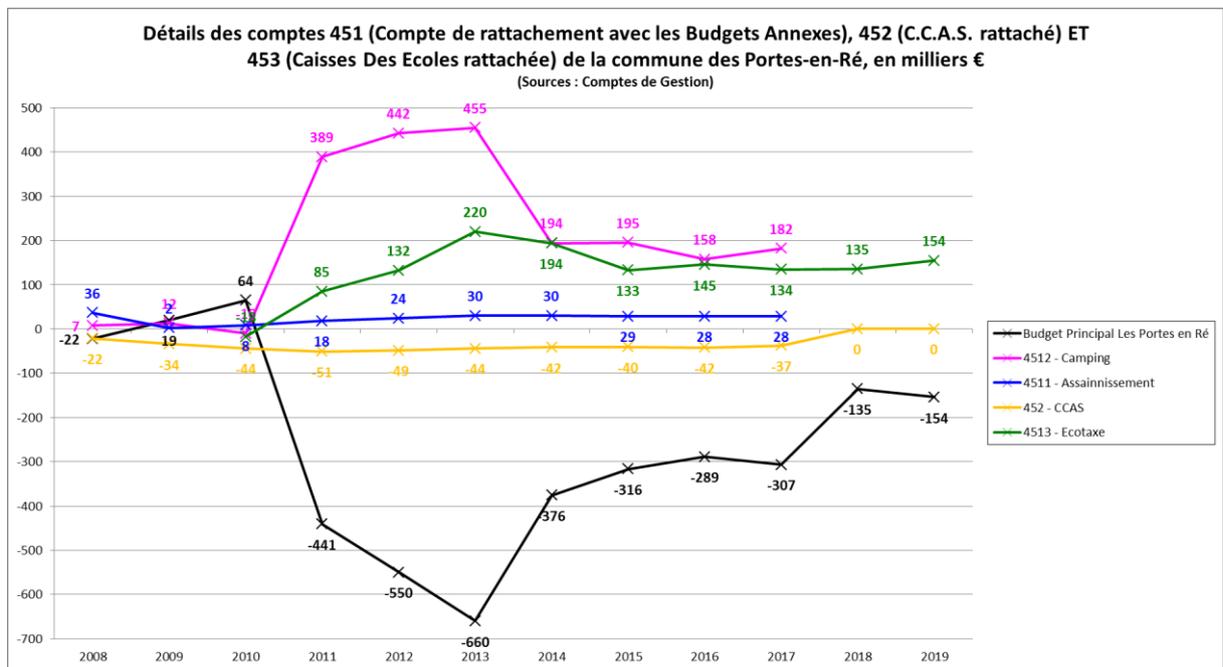
- créiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
 - o lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
 - o lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
 - o lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent » au Budget Principal,
 - o lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent » au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le montre ce graphique :

- le Budget Principal de la commune des Portes-en-Ré est globalement débiteur, depuis 2011, vis-à-vis de ses Budgets Annexes et notamment vis-à-vis du Budget Annexe Camping Municipal durant les exercices 2011, 2012 et 2013,
- la tendance générale étant à une régularisation de la situation depuis 2014.

Quoi qu'il en soit on peut dire que les équipes municipales précédentes n'abusaient pas de la situation, pour améliorer artificiellement la situation du Budget Principal : le solde des comptes financiers du Budget Principal, évoqué au chapitre précédent, est toujours resté très largement supérieur au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes sur la période étudiée.

Aux Portes-en-Ré, le 15 décembre 2020.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré.
Le Président.

ANNEXE

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement...

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.

Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.

Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).

Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.

Il faut donc les ramener :

- au nombre d'habitants : les communes de l'Ile de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la Population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes,
- ou au nombre d'Unités Foncières : cet indicateur, développé par votre association, comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires) ; cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels...), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Dans la suite de cette étude, les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Foncières.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune des Portes-en-Ré ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré et de Loix.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : en matière de transparence financière, pensez-vous, comme les Maires des communes d'Ars-en-Ré et de Loix, mettre à la disposition de tous, sur le site Internet de la Mairie, les documents budgétaires de la commune des Portes-en-Ré ?
Réponse : après consultation et avis du Service Comptable de la Mairie, cette mise en ligne sera faite prochainement.

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE

Au 31 décembre 2019, la commune des Portes-en-Ré suivait et gérât trois budgets différents :

- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- le Budget Annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.).

Pour mémoire :

- le « Camping de la Prée » est passé en Délégation de Service Public au 1^{er} janvier 2018 et n'est donc plus suivi dans un Budget Annexe,
- les éléments concernant « l'Assainissement » sont intégrés au Budget Général de la commune depuis le 1^{er} janvier 2018 et ne sont donc plus suivis dans un Budget Annexe.

XII.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la commune proprement dit.

XII.3 Budget Annexe du « Camping de la Prée »

Depuis le 1^{er} janvier 2018 ce camping est géré par une société extérieure (SEASONOVA) dans le cadre d'une Délégation de Service Public : ses données financières individualisées n'apparaissent donc plus à compter de cette date.

Pour mémoire, depuis quelques années, comme le rappelait la « Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2017 » du Maire et comme on pouvait le calculer, conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, le « Résultat de l'exercice » était régulièrement déficitaire :

- déficit de 3,0 k€ en 2017,
- déficit de 22,9 k€ en 2016,
- bénéfice de 5,8 k€ en 2015,
- déficit de 4,9 k€ en 2014

Ces résultats financiers auront probablement, pour partie, contribué à la décision de confier la gestion de cet équipement municipal à une société spécialisée dans l'hôtellerie de plein air.

En 2019, selon les éléments en notre possession qu'il conviendra de préciser :

- l'emprunt bancaire de 700 k€, contracté en 2011 pour l'aménagement du « Camping de la Prée », repris dans le Budget Général de la commune au 1^{er} janvier 2018, a engendré :
 - o le remboursement de 22,1 k€ de capital,
 - o et le paiement de 22,4 k€ d'intérêts,
 - o soit un total de 44,5 k€,
- le délégataire a versé une redevance de 30 k€.

Le passage en Délégation de Service Public du « Camping de la Prée » aura donc permis :

- de retrouver un résultat positif pour cet équipement, le montant des intérêts payés étant inférieur au montant de la redevance perçue,
- mais l'impact sur la trésorerie de la commune reste encore négatif, le cumul du montant des intérêts payés et du remboursement du capital étant supérieur au montant de la redevance perçue.

Echanges avec la Municipalité précédente

Question : selon les éléments en notre possession le passage en Délégation de Service Public du « Camping de La Prée » a permis de retrouver un résultat positif pour cet équipement, le montant des intérêts payés étant inférieur au montant de la redevance perçue ; n'a pas permis de retrouver un flux de trésorerie positif, le cumul du montant des intérêts payés et du remboursement du capital de l'emprunt de 700 000 € anciennement lié à cet équipement, étant supérieur au montant de la redevance perçue. Qu'en sera-t-il à l'avenir en fonction, notamment, des clauses inscrites au contrat de Délégation de Service Public ?

Réponse : *Le contrat de Délégation de Service Public prévoit un montant forfaitaire de 30 k€ par an plus, à compter du 1^{er} janvier 2019, une part variable de 15 % du chiffre d'affaire hors taxes, dans la limite d'un montant total de 60 k€. L'échéance fixe du prêt bancaire, qui court jusqu'en 2036, est de 44,5 k€ par an. Le montant des intérêts, qui décroît avec le temps, était de 23,2 k€ en 2018 et sera de 22,4 k€ en 2019. SEASONOVA, le délégataire, est satisfait jusqu'à présent de son investissement. Le résultat et le flux de trésorerie devraient donc être positifs à l'avenir.*

XII.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune des Portes-en-Ré.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles : la quote-part annuelle versée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'Île de Ré (76,0 k€),
 - o en dépenses réelles : une série de charges autorisées par la législation (56,9 k€),
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles : néant,
 - o en dépenses réelles : néant.

En 2019, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est bénéficiaire de 7,1 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association :

- assure une vérification de principe de ce budget,
- ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés par ses soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.5 Budget Annexe « Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) »

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) de la commune des Portes-en-Ré.

On y retrouve notamment, en recettes, le montant de l'éventuelle subvention annuelle versée par la commune.

En 2019 :

- le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 5,7 k€ ; mais ce budget bénéficiait d'un confortable excédent de fonctionnement reportable de 44,3 k€,
- il n'y a eu ni recettes, ni dépenses d'investissement.

Au 31 décembre 2019 :

- l'excédent de fonctionnement reportable ressort à 38,6 k€,
- l'excédent d'investissement reportable ressort à 5,0 k€

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés par ses soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.6 Budget Annexe « Assainissement »

Ce budget, devenu anecdotique, a été intégré au Budget Général de la commune des Portes-en-Ré au 1^{er} janvier 2018.

Jusqu'à cette date votre association assurait une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2018 ET 2019

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	418 017,18	439 065,08	5%
Charges de personnel, frais assimilés	706 186,20	729 171,84	3%
Atténuations de produits	48 981,00	51 522,00	5%
Autres charges de gestion courante	190 014,42	216 024,83	14%
Total des dépenses de gestion courante	1 363 198,80	1 435 783,75	5%
Charges financières	37 629,11	35 723,06	-5%
Charges exceptionnelles	1 147,21	0,50	-100%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 401 975,12	1 471 507,31	5%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges	4 237,59	0,00	-100%
Produits services, domaine et ventes diverses	138 186,55	132 526,39	-4%
Impôts et taxes	1 396 603,87	1 954 373,80	40%
Dotations et participations	243 847,68	232 470,21	-5%
Autres produits de gestion courante	95 934,93	100 033,73	4%
Total des recettes de gestion courante	1 878 810,62	2 419 404,13	29%
Produits financiers	28,99	33,82	17%
Produits exceptionnels	8 058,27	10 627,57	32%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 886 897,88	2 430 065,52	29%

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations en cours		17 694,83	-
Total des opérations d'équipement	1 234 493,21	592 380,12	-52%
Total des dépenses d'équipement	1 234 493,21	610 074,95	-51%
Dotations, fonds divers et réserves	21 120,59		-100%
Emprunts et dettes assimilées	145 811,85	128 237,46	-12%
Dépôts et cautionnements reçus	700,00		-100%
Total des dépenses financières	167 632,44	128 237,46	-24%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 402 125,65	738 312,41	-47%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement (hors 138)	29 340,16	73 584,46	151%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	0,00	-100%
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 680,53	8 530,60	408%
Immobilisations en cours	16,80	2 280,57	13475%
Total des recettes d'équipement	181 037,49	84 395,63	-53%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	68 780,25	186 757,21	172%
Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000,00	400 000,00	33%
Dépôts et cautionnements reçus	700,00		-100%
Total des recettes financières	369 480,25	586 757,21	59%
Total des recettes réelles d'investissement	550 517,74	671 152,84	22%

XIII.1.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :

(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2020 et les réalisations de 2019 :

(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	678 608,00	439 065,08	-35%	707 815,00	61%
Charges de personnel, frais assimilés	761 262,00	729 171,84	-4%	831 656,00	14%
Atténuations de produits	49 000,00	51 522,00	5%	51 600,00	0%
Autres charges de gestion courante	210 812,40	216 024,83	2%	249 031,40	15%
Total des dépenses de gestion courante	1 699 682,40	1 435 783,75	-16%	1 840 102,40	28%
Charges financières	38 102,00	35 723,06	-6%	35 865,64	0%
Charges exceptionnelles	7 800,00	0,50	-100%	17 470,00	3493900%
Dépenses imprévues	25 055,43		-100%	37 246,47	6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 770 639,83	1 471 507,31	-17%	1 930 684,51	31%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	1 000,00		-100%	1 000,00	-
Produits services, domaine et ventes diverses	141 939,00	132 526,39	-7%	150 923,00	14%
Impôts et taxes	1 783 292,00	1 954 373,80	10%	1 882 576,00	-4%
Dotations et participations	228 967,00	232 470,21	2%	204 924,00	-12%
Autres produits de gestion courante	100 776,00	100 033,73	-1%	107 393,00	7%
Total des recettes de gestion courante	2 255 974,00	2 419 404,13	7%	2 346 816,00	-3%
Produits financiers	30,00	33,82	13%	34,00	1%
Produits exceptionnels	10 700,00	10 627,57	-1%	3 200,00	-70%
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 266 704,00	2 430 065,52	7%	2 350 050,00	-3%

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations en cours	26 400,00	17 694,83		-33%		-100%
Total des opérations d'équipement	2 242 168,00	592 380,12	451 050,00	-74%	2 639 820,00	346%
Total des dépenses d'équipement	2 268 568,00	610 074,95	451 050,00	-73%	2 639 820,00	333%
Emprunts et dettes assimilées	132 493,55	128 237,46		-3%	130 922,12	2%
Total des dépenses financières	132 493,55	128 237,46	0,00	-3%	130 922,12	2%
Total des dépenses réelles d'investissement	2 401 061,55	738 312,41	451 050,00	-69%	2 770 742,12	275%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)	150 084,00	72 558,46	1 026,00	-52%	60 847,00	-16%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	168 670,00			-100%	278 566,96	-
Immobilisations incorporelles (sauf 204)		8 530,60				-100%
Immobilisations en cours		2 280,57				-100%
Total des recettes d'équipement	318 754,00	83 369,63	1 026,00	-74%	339 413,96	307%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	187 723,95	186 757,21		-1%	123 882,60	-34%
Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00	400 000,00		0%	950 000,00	138%
Dépôts et cautionnements reçus	812,00			-100%		-
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00			-100%	5 000,00	-
Total des recettes financières	593 535,95	586 757,21	0,00	-1%	1 078 882,60	84%
Total des recettes réelles d'investissement	912 289,95	670 126,84	1 026,00	-27%	1 418 296,56	112%

*RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.2.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.2.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	62 052,66	56 935,81	-8%
Total des dépenses de gestion courante	62 052,66	56 935,81	-8%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	62 052,66	56 935,81	-8%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Dotations et participations	76 006,00	76 006,00	0%
Total des recettes de gestion courante	76 006,00	76 006,00	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	76 006,00	76 006,00	0%

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	12 960,00		-100%
Total des dépenses d'équipement	12 960,00	0,00	-100%
Total des dépenses réelles d'investissement	12 960,00	0,00	-100%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Excédents de fonctionnement capitalisés	24 291,99		-100%
Total des recettes financières	24 291,99	0,00	-100%
Total des recettes réelles d'investissement	24 291,99	0,00	-100%

XIII.2.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :

(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2019 et les prévisions du Budget Primitif 2020 :

(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.2.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	152 945,00	56 935,81	-63%	161 343,00	183%
Total des dépenses de gestion courante	152 945,00	56 935,81	-63%	161 343,00	183%
Charges exceptionnelles	200,00		-100%	200,00	-
Dépenses imprévues	342,25		-100%	312,94	6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	153 487,25	56 935,81	-63%	161 855,94	184%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Dotations et participations	76 006,00	76 006,00	0%	76 006,00	0%
Total des recettes de gestion courante	76 006,00	76 006,00	0%	76 006,00	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	76 006,00	76 006,00	0%	76 006,00	0%

XIII.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	57 874,25			-100%	68 575,75	-
Total des dépenses d'équipement	57 874,25	0,00	0,00	-100%	68 575,75	-
Total des dépenses réelles d'investissement	57 874,25	0,00	0,00	-100%	68 575,75	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-

*RAR : restes à réaliser